

**Le conseil du territoire
PARIS TERRES D'ENVOL**

Siège

Boulevard de l'Hôtel de ville 93600 Aulnay-sous-Bois
(Seine Saint-Denis)

REPUBLIQUE FRANCAISE

**REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE TERRITOIRE**

Présents : 49
Excusés : 10
Absents : 20
Nombre de membres en exercice : 79

REUNION DU 16 FEVRIER 2026

Le président certifie, sous sa responsabilité, le
caractère exécutoire du présent acte
(conformément à l'article L2131-1 du CGCT)
Affiché le :

L'an DEUX MILLE VINGT-SIX, le LUNDI SEIZE FEVRIER à VINGT HEURES, le conseil de territoire, dûment convoqué le
DIX FEVRIER DEUX MILLE VINGT-SIX, s'est réuni, à Aulnay-sous-Bois, Espace Antoine de Saint-Exupéry, 1 boulevard André
Citroën, sous la présidence de monsieur Bruno BESCHIZZA.

ETAIENT PRESENTS	Mme ABDELLAOUI Leïla, M. ATTIORI Olivier, Mme BELMOUDEN Fatima, M. BESCHIZZA Bruno, M. BLANCHET Stéphane, M. BORSALI Jean-Baptiste, M. CAHENZLI Denis, M. CANNAROZZO Frank, M. CARRE Julien, M. CHAUSSAT Jacques, Mme DE CARVALHO Virginie, Mme DELMONT-KOROPOULIS Annie, Mme DOSSOU Marie-Ange, Mme DUBOE Nicole, M. EL KOURADI Fouad, Mme ELSODY Arhella, Mme FILIPOVIC Biljana, M. GODARD Jacques, M. GUYON Olivier, Mme HAMMAMI Samia, Mme LAGARDE Aude, Mme LAGNEAU Muriel, Mme LANCHAS-VICENTE Karine, M. LASTAPIS Michel, Mme LEFEVRE Bénédicte, Mme LEMARCHAND Brigitte, Mme MABIRE-LOISON Myriam, M. MANGIN Anthony, Mme MAROUN Séverine, M. MARQUES Paulo, Mme MEGHRAOUI Gemmila, Mme MEYER Karine, Mme MISSOUR Sabrina, Mme MOREAU Chantal, M. MORIN Sébastien, M. MOULINNEUF Serge, Mme PERRON Christine, Mme PINHEIRO Amélie, M. PRUNIER Gérard, M. RAMADIER Alain, Mme ROLAND IRIBERRY Nelly, Mme SAGO Aïssa, M. SIBY Oussouf, M. TURBIAN Julien, Mme VALLETON Martine, M. VAZ Micaël, Mme VERTE Monique, Mme YOUSSEF Mélissa, M. ZANGRILLI François.
EXCUSES	Mme ADLANI Farida, M. BOUMEDJANE Karim, Mme BRAIHIM Marwa, M. FERREIRA Lino, M. HAN Bo, Mme HERSEMEULE Carmen, M. MEIGNEN Thierry, M. MIGNOT Didier, M. MILLARD Jean-Luc, M. RANQUET Jean-Philippe,
AYANT DONNE POUVOIR A	Mme VALLETON Martine, Mme MEYER Karine, M. BLANCHET Stéphane, M. TURBIAN Julien, M. VAZ Micaël, Mme LEFEVRE Bénédicte, Mme LEMARCHAND Brigitte, M. GUYON Olivier, M. MANGIN Anthony, M. CARRE Julien,
ABSENTS	Mme ARAB Dalila, M. ASENSI François, M. BAILLON Jean-François, Mme BENAMOUR Mériem, Mme BOUR Patricia, M. CHANTRELLE Laurent, M. CHAVAROC Grégory, M. CHERIGUENE Abdelouaheb, Mme COLLET Marie-Claude, M. DACHIVILLE Romain, Mme FAOUZI Hanane, M. GEFFROY Philippe, M. GESELL Quentin, M. JIAR Youssef, Mme KHATIM Karima, M. LAPORTE Pierre, M. MARAN Max, Mme MEKKI Chérifa, M. SAULIERE Gilles, Mme YERRO Georges-Marie.
SECRETAIRE DE SEANCE	M. MARQUES Paulo

**DELIBERATION N°11 - RENOUVELLEMENT URBAIN - AULNAY-SOUS-BOIS - CITE DE L'EUROPE - AVENANT N°2
AU MANDAT DE TRAVAUX AUPRES DE LA SPL SEQUANO GRAND PARIS RELATIF A LA CITE DE L'EUROPE**

Le conseil de territoire,
Après avoir entendu l'exposé de M. Frank CANNAROZZO,

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code de l'urbanisme,
Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République et création, dans le périmètre de la Métropole du Grand Paris, au 1^{er} janvier 2016, des établissements publics de coopération intercommunale dénommés établissements publics territoriaux (EPT),
Vu la délibération n°52 du conseil de territoire du 16 mai 2022 portant sur l'accord de principe pour prise de participation dans la SPL Séquano Grand Paris,
Vu les statuts constitutifs de la SPL Séquano Grand Paris signés le 16 décembre 2022,
Vu la délibération n°97 du 10 juillet 2023 du conseil de territoire de l'EPT Paris Terres d'Envol concernant le mandat de travaux délivré à la SPL Séquano Grand Paris pour la Cité de l'Europe dans le cadre de la rénovation urbaine,
Vu la délibération n° 11 du 26 février 2024 du conseil de territoire de l'EPT Paris Terres d'Envol portant sur l'approbation de la convention de mise à disposition foncière entre l'EPT Paris Terres d'Envol, la Ville d'Aulnay-sous-Bois et Emmaüs Habitat de la Cité de l'Europe permettant la réalisation des travaux,
Vu la délibération n° 160 du 16 décembre 2024 du conseil de territoire de l'EPT Paris Terres d'Envol portant sur l'approbation de l'avenant n°1 au mandat de travaux sur le secteur Europe d'Aulnay-sous-Bois auprès de la SPL Séquano Grand Paris,

Accusé de réception en préfecture
093-200058097-20260216-12-16-02-2026-DE
Date de télétransmission : 26/02/2026
Date de réception préfecture : 26/02/2026

Vu le projet de l'avenant n°2 au mandat de travaux, le calendrier et le phasage de l'opération, le montant des honoraires ci-annexés,

Considérant l'avis favorable du comité d'engagement de l'ANRU en date du 27 mai 2021 et la convention locale NPNRU relative au périmètre « Grand Quartier » qui intègre la cité de l'Europe à Aulnay-sous-Bois.

Considérant que la requalification et l'aménagement des espaces publics de la phase 1 du secteur Europe ont été arrêtés, dans le cadre d'un programme qui entre en phase opérationnelle.

Considérant que la SPL a pour objet la possibilité de prendre en charge la réalisation d'opérations d'aménagement et de travaux, pour le compte des collectivités actionnaires.

Considérant que, conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, l'EPT Paris Terres d'Envol a la possibilité de confier directement tout type de mission à la SPL, sans passer par une consultation.

Après en avoir délibéré :

- **Autorise** le Président à signer l'avenant n°2 au mandat de travaux sur le secteur Europe d'Aulnay-sous-Bois auprès de la SPL Séquano Grand Paris, ainsi que tous les documents y afférents.
- **Dit** que les crédits seront inscrits au budget de l'exercice concerné.
- **Précise** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montreuil – 7 rue Catherine Puig – 93100 Montreuil, dans un délai de deux mois à compter de la notification ou de l'affichage de l'acte. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérécoeurs citoyens accessible sur le site Internet www.telerecoeurs.fr.

ADOpte A L'UNANIMITE (54 VOIX POUR, 5 NPPV :

BRUNO BESCHIZZA, STEPHANE BLANCHET, OLIVIER

GUYON, SEVERINE MAROUN, THIERRY MEIGNEN)

Le président

Bruno BESCHIZZA



**Le conseil du territoire
PARIS TERRES D'ENVOL**

Siège

Boulevard de l'Hôtel de ville 93600 Aulnay-sous-Bois
(Seine Saint-Denis)

REPUBLIQUE FRANCAISE

**REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE TERRITOIRE**

Nombre de membres en exercice : 79

Présents : 49

Excusés : 10

Absents : 20

REUNION DU 16 FEVRIER 2026

Le président certifie, sous sa responsabilité, le
caractère exécutoire du présent acte
(conformément à l'article L.2131-1 du CGCT)
Affiché le :

L'an DEUX MILLE VINGT-SIX, le LUNDI SEIZE FEVRIER à VINGT HEURES, le conseil de territoire, dûment convoqué le
DIX FEVRIER DEUX MILLE VINGT-SIX, s'est réuni, à Aulnay-sous-Bois, Espace Antoine de Saint-Exupéry, 1 boulevard André
Citroën, sous la présidence de monsieur Bruno BESCHIZZA.

<u>ETAIENT PRESENTS</u>	Mme ABDELLAOUI Leïla, M. ATTIORI Olivier, Mme BELMOUDEN Fatima, M. BESCHIZZA Bruno, M. BLANCHET Stéphane, M. BORSALI Jean-Baptiste, M. CAHENZLI Denis, M. CANNAROZZO Frank, M. CARRE Julien, M. CHAUSSAT Jacques, Mme DE CARVALHO Virginie, Mme DELMONT-KOROPOULIS Annie, Mme DOSSOU Marie-Ange, Mme DUBOE Nicole, M. EL KOURADI Fouad, Mme ELSODY Arhella, Mme FILIPOVIC Biljana, M. GODARD Jacques, M. GUYON Olivier, Mme HAMMAMI Samia, Mme LAGARDE Aude, Mme LAGNEAU Muriel, Mme LANCHAS-VICENTE Karine, M. LASTAPIS Michel, Mme LEFEVRE Bénédicte, Mme LEMARCHAND Brigitte, Mme MABIRE-LOISON Myriam, M. MANGIN Anthony, Mme MAROUN Séverine, M. MARQUES Paulo, Mme MEGHRAOUI Gemmila, Mme MEYER Karine, Mme MISSOUR Sabrina, Mme MOREAU Chantal, M. MORIN Sébastien, M. MOULINNEUF Serge, Mme PERRON Christine, Mme PINHEIRO Amélie, M. PRUNIER Gérard, M. RAMADIER Alain, Mme ROLAND IRIBERRY Nelly, Mme SAGO Aïssa, M. SIBY Oussouf, M. TURBIAN Julien, Mme VALLETON Martine, M. VAZ Micaël, Mme VERTE Monique, Mme YOUSSEF Mélissa, M. ZANGRILLI François.
<u>EXCUSES</u>	Mme ADLANI Farida, M. BOUMEDJANE Karim, Mme BRAHIM Marwa, M. FERREIRA Lino, M. HAN Bo, Mme HERSEMEULE Carmen, M. MEIGNEN Thierry, M. MIGNOT Didier, M. MILLARD Jean-Luc, M. RANQUET Jean-Philippe,
<u>AYANT DONNE POUVOIR A</u>	Mme VALLETON Martine, Mme MEYER Karine, M. BLANCHET Stéphane, M. TURBIAN Julien, M. VAZ Micaël, Mme LEFEVRE Bénédicte, Mme LEMARCHAND Brigitte, M. GUYON Olivier, M. MANGIN Anthony, M. CARRE Julien,
<u>ABSENTS</u>	Mme ARAB Dalila, M. ASENSI François, M. BAILLON Jean-François, Mme BENAMOUR Mériem, Mme BOUR Patricia, M. CHANTRELLE Laurent, M. CHAVAROC Grégory, M. CHERIGUENE Abdelouahab, Mme COLLET Marie-Claude, M. DACHIVILLE Romain, Mme FAOUZI Hanane, M. GEFFROY Philippe, M. GESELL Quentin, M. JIAR Youssef, Mme KHATIM Karima, M. LAPORTE Pierre, M. MARAN Max, Mme MEKKI Chérifa, M. SAULIERE Gilles, Mme YERRO Georges-Marie.
<u>SECRETAIRE DE SEANCE</u>	M. MARQUES Paulo

DELIBERATION N°13 – FONCIER - DELEGATION DE L'EXERCICE DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN ET DU DROIT DE PRIORITE SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE D'AULNAY-SOUS-BOIS

Le conseil de territoire,

Après avoir entendu l'exposé de M. Frank CANNAROZZO,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.5219-5 et L.5211-9,

Vu le code de l'urbanisme, et notamment ses articles L.210-1, L.211-1 et suivants, L.213-1 et suivants, L.240-1 et suivants, R.211-1 et suivants, R.213-1 et suivants,

Vu la délibération n° 17 du conseil de territoire en date du 20 mars 2017 portant délégation au Président de l'exercice des droits de préemption et du droit de priorité,

Vu la délibération n° 49 du conseil de territoire en date du 11 juillet 2020 portant délégation au Président de l'exercice des droits de préemption et du droit de priorité,

Vu la délibération n°50 – Aménagement- du 11 juillet 2020 portant sur la délégation à la commune d'Aulnay-sous-Bois de l'exercice du droit de préemption urbain (DPU) et du droit de priorité dans les secteurs d'intérêt communal,

Vu la délibération n° 159, du 16 décembre 2024 relative à l'opération d'aménagement Savigny et approbation du traité de concession et désignation de l'aménageur,

Vu la délibération n°100 du 7 juillet 2025, relative au secteur Centre-gare – désignation de l'aménageur et approbation du traité de concession et de la convention tripartite financière,

Vu la délibération n°146 du 13 octobre 2025, relative à l'approbation du traité de concession d'aménagement et désignation de la SPL SEQUANO Grand Paris comme aménageur,

Vu le plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) du territoire de Paris Terres d'Envol approuvé le 7 juillet 2025,

Vu la cartographie annexée à la présente délibération identifiant les périmètres du droit de préemption urbain, du droit de préemption urbain renforcé et les secteurs faisant l'objet d'une délégation à la commune d'Aulnay-sous-Bois,

Accusé de réception en préfecture
093-200058097-20260216-13-16-02-2026-DE
Date de télétransmission : 26/02/2026
Date de réception préfecture : 26/02/2026

Considérant que le transfert de la compétence plan local d'urbanisme à l'EPT Paris Terres d'Envol emporte de plein droit le transfert du droit de préemption urbain sur les périmètres précédemment institués par la commune, sans modification de leur champ d'application.

Considérant que le droit de préemption urbain constitue un outil essentiel de maîtrise foncière permettant la mise en œuvre des politiques publiques d'aménagement, de renouvellement urbain, de production de logements, de développement économique et d'équipements publics.

Considérant que l'article L.213-3 du code de l'urbanisme permet au titulaire du droit de préemption urbain de déléguer l'exercice de ce droit à une collectivité territoriale sur tout ou partie des zones concernées.

Considérant que certains secteurs du territoire d'Aulnay-sous-Bois présentent un intérêt territorial majeur au regard des projets urbains structurants, des opérations de requalification, de renouvellement urbain et de développement économique portés ou accompagnés par l'EPT.

Considérant que d'autres secteurs relèvent prioritairement de l'intérêt communal et que la commune d'Aulnay-sous-Bois dispose de la connaissance fine du territoire et des projets nécessaires à la conduite efficace des actions foncières correspondantes.

Considérant qu'il convient en conséquence de déléguer à la commune d'Aulnay-sous-Bois l'exercice du droit de préemption urbain sur les secteurs d'intérêt communal, à l'exception des périmètres d'intérêt territorial et de ceux faisant déjà l'objet de délégations spécifiques dans le cadre des ZAC instituées antérieurement tel que présenté à la cartographie ci-annexée.

Considérant que les secteurs concernés par le droit de préemption urbain renforcé correspondent à des zones urbaines denses du plan local d'urbanisme intercommunal, caractérisées par une forte dynamique foncière justifiant une capacité d'intervention renforcée de la collectivité.

Considérant que ces secteurs présentent des enjeux particuliers de requalification du tissu urbain existant et de lutte contre la dégradation du bâti, nécessitant le recours à un droit de préemption urbain renforcé.

Considérant la nécessité de confirmer et de maintenir les délégations du droit de préemption urbain déjà consenties dans le cadre des opérations d'aménagement et des ZAC existantes, sans remise en cause des actes et conventions en vigueur.

Après en avoir délibéré :

- **Décide** de mettre en œuvre un droit de préemption urbain renforcé sur les périmètres d'intérêt territorial situés sur le territoire de la commune d'Aulnay-sous-Bois, tels qu'identifiés et délimités dans la cartographie annexée à la présente délibération.
- **Délègue** à la commune d'Aulnay-sous-Bois sur l'ensemble des secteurs d'intérêt communal couverts par le droit de préemption urbain, l'exercice du droit de préemption simple et renforcé, tel que présenté à la cartographie annexée à la présente délibération.
- **Confirme** l'ensemble des délégations du droit de préemption urbain déjà consenties antérieurement, notamment dans le cadre des opérations d'aménagement suivantes : ZAC secteur Gare, traité de concession d'aménagement Val Francilia, ZAC Savigny,
- **Précise** que la présente délibération sera affichée en mairie d'Aulnay-sous-Bois et au siège de l'EPT pendant un mois. Mention en sera insérée dans deux journaux diffusés dans le département. Par ailleurs, une copie de la délibération et de ses annexes sera adressée au directeur départemental ou, le cas échéant, régional des finances publiques, à la chambre départementale des notaires, aux barreaux constitués près les tribunaux de grande instance dans le ressort desquels est institué le droit de préemption urbain et au greffe des mêmes tribunaux.
- **Précise** que le dispositif de la présente délibération sera transmis dans le mois, pour affichage, aux communes membres et sera publié dans un recueil des actes administratifs de l'EPT.
- **Dit que** la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montreuil, domicilié 7 rue Catherine Puig, dans un délai de deux mois à compter de son affichage et de sa réception par le représentant de l'Etat. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télécours citoyens accessible par le site internet www.telerecours.fr.

ADOpte A L'UNANIMITE

Le Président
Bruno BESCHIZZA



Accusé de réception en préfecture
093-200058097-20260216-13-16-02-2026-DE
Date de télétransmission : 26/02/2026
Date de réception préfecture : 26/02/2026

**Le conseil du territoire
PARIS TERRES D'ENVOL**

Siège

Boulevard de l'Hôtel de ville 93600 Aulnay-sous-Bois
(Seine Saint-Denis)

REPUBLIQUE FRANCAISE

**REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE TERRITOIRE**

Présents : 49
Excusés : 10
Absents : 20
Nombre de membres en exercice : 79

REUNION DU 16 FEVRIER 2026

Le président certifie, sous sa responsabilité, le
caractère exécutoire du présent acte
(conformément à l'article L2131-1 du CGCT)
Affiché le :

L'an DEUX MILLE VINGT-SIX, le LUNDI SEIZE FEVRIER à VINGT HEURES, le conseil de territoire, dûment convoqué le
DIX FEVRIER DEUX MILLE VINGT-SIX, s'est réuni, à Aulnay-sous-Bois, Espace Antoine de Saint-Exupéry, 1 boulevard André
Citroën, sous la présidence de monsieur Bruno BESCHIZZA.

<u>ETAIENT PRESENTS</u>	Mme ABDELLAOUI Leïla, M. ATTIORI Olivier, Mme BELMOUDEN Fatima, M. BESCHIZZA Bruno, M. BLANCHET Stéphane, M. BORSALI Jean-Baptiste, M. CAHENZLI Denis, M. CANNAROZZO Frank, M. CARRE Julien, M. CHAUSSAT Jacques, Mme DE CARVALHO Virginie, Mme DELMONT- KOROPOULIS Annie, Mme DOSSOU Marie-Ange, Mme DUBOE Nicole, M. EL KOURADI Fouad, Mme ELSODY Arhella, Mme FILIPOVIC Biljana, M. GODARD Jacques, M. GUYON Olivier, Mme HAMMAMI Samia, Mme LAGARDE Aude, Mme LAGNEAU Muriel, Mme LANCHAS-VICENTE Karine, M. LASTAPIS Michel, Mme LEFEVRE Bénédicte, Mme LEMARCHAND Brigitte, Mme MABIRE- LOISON Myriam, M. MANGIN Anthony, Mme MAROUN Séverine, M. MARQUES Paulo, Mme MEGHRAOUI Gemmila, Mme MEYER Karine, Mme MISSOUR Sabrina, Mme MOREAU Chantal, M. MORIN Sébastien, M. MOULINNEUF Serge, Mme PERRON Christine, Mme PINHEIRO Amélie, M. PRUNIER Gérard, M. RAMADIER Alain, Mme ROLAND IRIBERRY Nelly, Mme SAGO Aïssa, M. SIBY Oussouf, M. TURBIAN Julien, Mme VALLETON Martine, M. VAZ Micaël, Mme VERTE Monique, Mme YOUSSEUF Mélissa, M. ZANGRILLI François.
<u>EXCUSES</u>	Mme ADLANI Farida, M. BOUMEDJANE Karim, Mme BRAIHIM Marwa, M. FERREIRA Lino, M. HAN Bo, Mme HERSEMEULE Carmen, M. MEIGNEN Thierry, M. MIGNOT Didier, M. MILLARD Jean-Luc, M. RANQUET Jean-Philippe,
<u>AYANT DONNE POUVOIR A</u>	Mme VALLETON Martine, Mme MEYER Karine, M. BLANCHET Stéphane, M. TURBIAN Julien, M. VAZ Micaël, Mme LEFEVRE Bénédicte, Mme LEMARCHAND Brigitte, M. GUYON Olivier, M. MANGIN Anthony, M. CARRE Julien,
<u>ABSENTS</u>	Mme ARAB Dalila, M. ASENSI François, M. BAILLON Jean-François, Mme BENAMOUR Mériem, Mme BOUR Patricia, M. CHANTRELLE Laurent, M. CHAVAROC Grégory, M. CHERIGUENE Abdelouaheb, Mme COLLET Marie-Claude, M. DACHIVILLE Romain, Mme FAOUZI Hanane, M. GEFFROY Philippe, M. GESELL Quentin, M. JIAR Youssef, Mme KHATIM Karima, M. LAPORTE Pierre, M. MARAN Max, Mme MEKKI Chérifa, M. SAULIERE Gilles, Mme YERRO Georges- Marie.
<u>SECRETAIRE DE SEANCE</u>	M. MARQUES Paulo

**DELIBERATION N°14 – URBANISME - CONVENTION D'ACCOMPAGNEMENT DU CAUE 93 RELATIVE AU VOLET
PATRIMOINE BATI ET PAYSAGER DU PLUi**

Le conseil de territoire,

Après avoir entendu l'exposé de Mme Martine VALLETON,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM),

Vu la loi n°2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR),

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République,

Vu l'ordonnance n°2015-1174 du 23 septembre 2015 relative à la partie législative du livre 1er du code de l'urbanisme et le décret n°2015-1783 du 28 décembre 2015 relatif à la partie réglementaire du livre 1er du code de l'urbanisme ;

Vu la loi n°2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (ELAN),

Vu la loi n°2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets,

Vu les articles L.5219-2 et L.5211-10 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°36 du conseil de territoire de Paris Terres d'Envol du 11 juillet 2020 portant délégation d'attributions au Président,

Vu le PLUi du territoire de Paris Terres d'Envol approuvé le 7 juillet 2025,

Vu les statuts du Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement de la Seine-Saint-Denis (CAUE 93),

Vu le projet de convention d'accompagnement entre l'EPT Paris Terres d'Envol et le CAUE 93,

Accusé de réception en préfecture
093-200058097-20260216-14-16-02-2026-DE
Date de télétransmission : 26/02/2026
Date de réception préfecture : 26/02/2026

Vu le budget principal de l'EPT Paris Terres d'Envol,

Considérant que le CAUE 93, organisme investi d'une mission de service public, apporte conseil et expertise aux collectivités territoriales dans les domaines de l'architecture, de l'urbanisme, du paysage et de l'environnement.

Considérant que l'EPT Paris Terres d'Envol a approuvé son Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) et souhaite, dans la perspective d'une future modification, sécuriser et renforcer le volet relatif au patrimoine bâti et au paysage.

Considérant que le volet patrimonial du PLUi présente des disparités nécessitant une harmonisation méthodologique et qualitative.

Considérant que les enjeux paysagers, notamment ceux liés au grand paysage et aux dynamiques territoriales, doivent être approfondis afin de garantir une meilleure prise en compte dans les documents d'urbanisme.

Considérant que le CAUE 93 propose un dispositif d'accompagnement comprenant des actions de sensibilisation, de formation et un appui méthodologique à destination des services de l'EPT et des communes membres, portant sur le patrimoine architectural, urbain et paysager.

Considérant l'intérêt pour Paris Terres d'Envol de bénéficier de l'expertise du CAUE 93, afin de renforcer la qualité, la cohérence et la sécurité juridique de son document d'urbanisme.

Considérant que le projet de convention prévoit une durée d'un an à compter de sa signature.

Considérant que le montant de la participation financière de l'EPT Paris Terres d'Envol au titre de cette convention est de 10 560 € tel que précisé dans la convention annexée.

Considérant qu'il convient d'autoriser la signature de ladite convention.

Après en avoir délibéré,

- **Autorise** le Président de l'EPT Paris Terres d'Envol à signer la convention d'accompagnement avec le CAUE 93 relative à la sécurisation du volet patrimoine bâti et paysager du PLUi, dont le projet est annexé à la présente délibération.
- **Autorise** le Président à signer tout avenant ou document afférent à cette convention, sous réserve qu'ils n'en modifient pas l'économie générale.
- **Dit** que la convention est conclue pour une durée d'un an à compter de sa date de signature.
- **Dit** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de l'EPT Paris Terres d'Envol, le montant de la participation financière étant fixé à 10 560 €.
- **Dit** que la présente délibération sera publiée au registre des actes administratifs et affichée au siège de l'EPT Paris Terres d'Envol, situé boulevard de l'Hôtel de Ville à Aulnay-sous-Bois. Une amplification de la présente délibération sera faite au préfet de la Seine-Saint-Denis.
- **Dit** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montreuil, domicilié 7 rue Catherine Puig, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérécourse citoyens accessible par le site internet www.telerecours.fr.

ADOpte A L'UNANIMITE

Le Président
Public **Bruno BESCHIZZA**



**Le conseil du territoire
PARIS TERRES D'ENVOL**

Siège

Boulevard de l'Hôtel de ville 93600 Aulnay-sous-Bois
(Seine Saint-Denis)

REPUBLIQUE FRANCAISE

**REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE TERRITOIRE**

Nombre de membres en exercice : 79

Présents : 50

Excusés : 11

Absents : 18

REUNION DU 16 FEVRIER 2026

Le président certifie, sous sa responsabilité, le
caractère exécutoire du présent acte
(conformément à l'article L2131-1 du CGCT)
Affiché le :

L'an DEUX MILLE VINGT-SIX, le LUNDI SEIZE FEVRIER à VINGT HEURES, le conseil de territoire, dûment convoqué le
DIX FEVRIER DEUX MILLE VINGT-SIX, s'est réuni, à Aulnay-sous-Bois, Espace Antoine de Saint-Exupéry, 1 boulevard André
Citroën, sous la présidence de monsieur Bruno BESCHIZZA.

ETAIENT PRESENTS	Mme ABDELLAOUI Leïla, M. ATTIORI Olivier, Mme BELMOUDEN Fatima, M. BESCHIZZA Bruno, M. BLANCHET Stéphane, M. BORSALI Jean-Baptiste, M. CAHENZLI Denis, M. CANNAROZZO Frank, M. CARRE Julien, M. CHAUSSAT Jacques, Mme DE CARVALHO Virginie, Mme DELMONT- KOROPOULIS Annie, Mme DOSSOU Marie-Ange, Mme DUBOE Nicole, M. EL KOURADI Fouad, Mme ELSODY Arhella, Mme FILIPOVIC Biljana, M. GESELL Quentin, M. GODARD Jacques, M. GUYON Olivier, Mme HAMMAMI Samia, Mme LAGARDE Aude, Mme LAGNEAU Muriel, Mme LANCHAS- VICENTE Karine, M. LASTAPIS Michel, Mme LEFEVRE Bénédicte, Mme LEMARCHAND Brigitte, Mme MABIRE-LOISON Myriam, M. MANGIN Anthony, Mme MAROUN Séverine, M. MARQUES Paulo, Mme MEGHRAOUI Gemmila, Mme MEYER Karine, Mme MISSOUR Sabrina, Mme MOREAU Chantal, M. MORIN Sébastien, M. MOULINNEUF Serge, Mme PERRON Christine, Mme PINHEIRO Amélie, M. PRUNIER Géraud, M. RAMADIER Alain, Mme ROLAND ITRIBERRY Nelly, Mme SAGO Aïssa, M. SIBY Oussouf, M. TURBIAN Julien, Mme VALLETON Martine, M. VAZ Micaël, Mme VERTE Monique, Mme YOUSOUF Mélissa, M. ZANGRILLI François.
EXCUSES	Mme ADLANI Farida, M. BOUMEDJANE Karim, Mme BRAIHIM Marwa, Mme COLLET Marie-Claude, M. FERREIRA Lino, M. HAN Bo, Mme HERSEMEULE Carmen, M. MEIGNEN Thierry, M. MIGNOT Didier, M. MILLARD Jean-Luc, M. RANQUET Jean-Philippe,
AYANT DONNE POUVOIR A	Mme VALLETON Martine, Mme MEYER Karine, M. BLANCHET Stéphane, M. GESELL Quentin, M. TURBIAN Julien, M. VAZ Micaël, Mme LEFEVRE Bénédicte, Mme LEMARCHAND Brigitte, M. GUYON Olivier, M. MANGIN Anthony, M. CARRE Julien,
ABSENTS	Mme ARAB Dalila, M. ASENSI François, M. BAILLON Jean-François, Mme BENAMOUR Mériem, Mme BOUR Patricia, M. CHANTRELLE Laurent, M. CHAVAROC Grégory, M. CHERIGUENE Abdelouaheb, M. DACHIVILLE Romain, Mme FAOUZI Hanane, M. GEFFROY Philippe, M. JIAR Youssef, Mme KHATIM Karima, M. LAPORTE Pierre, M. MARAN Max, Mme MEKKI Chérifa, M. SAULIERE Gilles, Mme YERRO Georges- Marie.
SECRETAIRE DE SEANCE	M. MARQUES Paulo

**DELIBERATION N°15 - AMENAGEMENT - AULNAY-SOUS-BOIS -VAL FRANCILIA- APPROBATION DE LA
CONVENTION PARTENARIALE POUR LA REALISATION DE L'OPERATION VAL FRANCILIA ENTRE LE CONSEIL
DEPARTEMENTAL DE SEINE SAINT-DENIS, L'EPT, LA COMMUNE D'AULNAY-SOUS-BOIS ET LA SPL SEQUANO GRAND
PARIS**

Le conseil de territoire,

Après avoir entendu l'exposé de Mme Martine VALLETON,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5219-1 et L.5219-5,

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.300-4 et L. 300-5 ,

Vu le code de la commande publique et notamment son article L. 2422-12,

Vu la compétence de l'EPT Paris Terres d'Envol en matière d'opération d'aménagement et de restructuration urbaine,

Vu la délibération n° 124 du 7 juillet 2025 approuvant le Plan Local d'Urbanisme intercommunal de l'EPT Paris Terres
d'Envol, et notamment l'Orientation d'Aménagement et de Programmation sectorielle Val Francilia,

Vu la délibération n°18 du conseil de territoire du 17 mars 2025 approuvant les objectifs et modalités de concertation
préalable,

Vu la délibération n° 144 du conseil de territoire du 13 octobre 2025 approuvant le bilan de la concertation préalable,

Vu la délibération n°145 du conseil de territoire du 13 octobre 2025 définissant les enjeux et l'objectif de l'opération,
son périmètre d'intervention, son programme et son bilan financier prévisionnel,

Vu la délibération n°146 du conseil de territoire du 13 octobre 2025, approuvant le traité de concession d'aménagement
et désignant la SPL Séquano Grand Paris comme aménageur,

Vu la délibération n°147 du conseil de territoire du 13 octobre 2025, approuvant la convention de transfert de maîtrise
d'ouvrage et de financement avec la ville d'Aulnay-Sous-Bois et l'aménageur,

Vu le projet de convention partenariale pour la réalisation de l'opération Val Francilia et ses annexes, ci annexé.

Accusé de réception en préfecture
093-200058097-20260216-15-16-02-2026-DE
Date de télétransmission : 26/02/2026
Date de réception préfecture : 26/02/2026

Considérant que le conseil de territoire a décidé, lors de sa séance du 26 février 2024, de s'engager dans la définition d'une opération d'aménagement globale sur le secteur Val Francilia, situé sur le territoire de la commune d'Aulnay-sous-Bois.

Considérant que suite à la réflexion urbaine menée dans le cadre d'un mandat d'étude, l'EPT, lors de son conseil de territoire du 17 mars 2025, a pris l'initiative de la création d'une opération d'aménagement Val Francilia et d'une première Zac sur le secteur InnovVal.

Considérant que la concertation préalable s'est déroulée du 28 avril 2025 au 7 octobre 2025.

Considérant que par délibération du 13 octobre 2025 le conseil de territoire a approuvé le bilan de la concertation et défini les enjeux et l'objectif de l'opération, son périmètre d'intervention, son programme et son bilan prévisionnel.

Considérant que la réalisation de l'opération a été confiée en novembre 2025 à la SPL Séquano Grand Paris dans le cadre d'une concession d'aménagement, pour une durée de 20 ans.

Considérant qu'une convention de transfert de maîtrise d'ouvrage et de financement a été signée 12 novembre 2025 entre l'EPT, la commune d'Aulnay-sous-Bois et la SPL Séquano Grand Paris afin, d'une part, de permettre à la SPL d'intervenir sur les ouvrages relevant de la maîtrise d'ouvrage de la commune d'Aulnay-sous-Bois, et d'autre part, de déterminer les modalités de versement des participations des collectivités.

Considérant que le conseil départemental de Seine-Saint-Denis, l'EPT, la commune d'Aulnay-sous-Bois et la SPL Séquano Grand Paris ont fait le constat commun que :

- Val Francilia constitue l'un des projets urbains majeurs de la Seine-Saint-Denis et du nord-est francilien, appelé à devenir un pôle économique et résidentiel de référence,
- la requalification de certaines des infrastructures départementales constitue l'une des conditions de réussite du projet Val Francilia et un levier majeur de transformation urbaine pour l'ensemble du territoire.

Considérant que le constat des imbrications des compétences respectives des collectivités et groupement de collectivités a eu pour résultante le souhait du conseil départemental de Seine-Saint-Denis, de l'EPT Paris Terres d'Envol, de la commune d'Aulnay-sous-Bois et de la SPL Séquano Grand Paris de s'engager dans une dynamique de projet commune et d'initier l'élaboration d'une convention partenariale et d'une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage et de financement.

Considérant que l'objectif de la convention partenariale est de poser un cadre partenarial commun pour la mise en œuvre de l'opération Val Francilia et de préciser les modalités d'association du conseil départemental dans les modalités de pilotage et de gouvernance de l'opération globale, et plus spécifiquement à la réalisation des études en vue de la création d'une ZAC sur le sous-secteur 2.1 aux abords de la gare.

Considérant que la convention partenariale est suivie d'une convention plus opérationnelle entre le conseil départemental, l'EPT et la SPL pour encadrer le transfert de maîtrise d'ouvrage du département et le financement de la future ZAC Val Francilia-InnovVal.

Considérant que le conseil départemental présentera pour approbation ces mêmes conventions lors de sa commission permanente du 12 mars 2026.

Après en avoir délibéré,

- **Approuve** la convention partenariale pour la réalisation de l'opération Val Francilia, ci-annexée.
- **Autorise** le Président à signer la convention partenariale pour la réalisation de l'opération Val Francilia avec le conseil départemental, la commune d'Aulnay-sous-Bois et la SPL Séquano grand Paris et ses annexes, ci annexées.
- **Autorise** le Président à prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération.
- **Précise** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montreuil – 7 rue Catherine Puig – 93100 Montreuil, dans un délai de deux mois à compter de la notification ou de l'affichage de l'acte. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible sur le site Internet www.telerecours.fr

ADOpte A L'UNANIMITE

(52 VOIX POUR, 9 NPPV : BRUNO BESCHIZZA,
STEPHANE BLANCHET, FRANK CANNAROSSO,
QUENTIN GESELL, OLIVIER GUYON, AUDE LAGARDE,
SEVERINE MAROUN, THIERRY MEIGNEN, MELISSA YOUSSEF)

Le président
Bruno BESCHIZZA



Accusé de réception en préfecture
093-200058097-20260216-15-16-02-2026-DE
Date de télétransmission : 26/02/2026
Date de réception préfecture : 26/02/2026

Le conseil du territoire
PARIS TERRES D'ENVOL

Siège

Boulevard de l'Hôtel de ville 93600 Aulnay-sous-Bois
(Seine Saint-Denis)

REPUBLIQUE FRANCAISE

REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE TERRITOIRE

Présents : 50
Excusés : 11
Absents : 18
Nombre de membres en exercice : 79

REUNION DU 16 FEVRIER 2026

Le président certifie, sous sa responsabilité, le
caractère exécutoire du présent acte
(conformément à l'article L2131-1 du CGCT)
Affiché le :

L'an **DEUX MILLE VINGT-SIX**, le **LUNDI SEIZE FEVRIER** à **VINGT HEURES**, le conseil de territoire, dûment convoqué le **DIX FEVRIER DEUX MILLE VINGT-SIX**, s'est réuni, à Aulnay-sous-Bois, Espace Antoine de Saint-Exupéry, 1 boulevard André Citroën, sous la présidence de monsieur Bruno BESCHIZZA.

<u>ETAIENT PRESENTS</u>	Mme ABDELLAOUI Leïla, M. ATTIORI Olivier, Mme BELMOUDEN Fatima, M. BESCHIZZA Bruno, M. BLANCHET Stéphane, M. BORSALI Jean-Baptiste, M. CAHENZLI Denis, M. CANNAROZZO Frank, M. CARRE Julien, M. CHAUSSAT Jacques, Mme DE CARVALHO Virginie, Mme DELMONT-KOROPOULIS Annie, Mme DOSSOU Marie-Ange, Mme DUBOE Nicole, M. EL KOURADI Fouad, Mme ELSODY Arhella, Mme FILIPOVIC Biljana, M. GESELL Quentin, M. GODARD Jacques, M. GUYON Olivier, Mme HAMMAMI Samia, Mme LAGARDE Aude, Mme LAGNEAU Muriel, Mme LANCHAS-VICENTE Karine, M. LASTAPIS Michel, Mme LEFEVRE Bénédicte, Mme LEMARCHAND Brigitte, Mme MABIRE-LOISON Myriam, M. MANGIN Anthony, Mme MAROUN Séverine, M. MARQUES Paulo, Mme MEGHRAOUI Gemmila, Mme MEYER Karine, Mme MISSOUR Sabrina, Mme MOREAU Chantal, M. MORIN Sébastien, M. MOULINNEUF Serge, Mme PERRON Christine, Mme PINHEIRO Amélie, M. PRUNIER Gérard, M. RAMADIER Alain, Mme ROLAND IRI BERRY Nelly, Mme SAGO Aïssa, M. SIBY Oussouf, M. TURBIAN Julien, Mme VALLETON Martine, M. VAZ Micaël, Mme VERTE Monique, Mme YOUSSEF Mélissa, M. ZANGRILLI François.
<u>EXCUSES</u>	Mme ADLANI Farida, M. BOUMEDJANE Karim, Mme BRAHIM Marwa, Mme COLLET Marie-Claude, M. FERREIRA Lino, M. HAN Bo, Mme HERSEMEULE Carmen, M. MEIGNEN Thierry, M. MIGNOT Didier, M. MILLARD Jean-Luc, M. RANQUET Jean-Philippe,
<u>AYANT DONNE POUVOIR A</u>	Mme VALLETON Martine, Mme MEYER Karine, M. BLANCHET Stéphane, M. GESELL Quentin, M. TURBIAN Julien, M. VAZ Micaël, Mme LEFEVRE Bénédicte, Mme LEMARCHAND Brigitte, M. GUYON Olivier, M. MANGIN Anthony, M. CARRE Julien,
<u>ABSENTS</u>	Mme ARAB Dalila, M. ASENSI François, M. BAILLON Jean-François, Mme BENAMOUR Mériem, Mme BOUR Patricia, M. CHANTRELLE Laurent, M. CHAVAROC Grégory, M. CHERIGUENE Abdelouheeb, M. DACHIVILLE Romain, Mme FAOUZI Hanane, M. GEFFROY Philippe, M. JIAR Youssef, Mme KHATIM Karima, M. LAPORTE Pierre, M. MARAN Max, Mme MEKKI Chérifa, M. SAULIERE Gilles, Mme YERRO Georges- Marie.
<u>SECRETAIRE DE SEANCE</u>	M. MARQUES Paulo

DELIBERATION N°16 - AMENAGEMENT - AULNAY-SOUS-BOIS - VAL FRANCILIA - APPROBATION DE LA CONVENTION DE TRANSFERT DE MAITRISE D'OUVRAGE ET DE FINANCEMENT ENTRE LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DE SEINE SAINT-DENIS, L'EPT ET LA SPL SEQUANO GRAND PARIS

Le conseil de territoire,
Après avoir entendu l'exposé de Mme Martine VALLETON,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5219-1 et L.5219-5 ;
Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.300-4 et L.300-5 ,
Vu le code de la commande publique et notamment son article L.2422-12,
Vu la compétence de l'EPT Paris Terres d'Envol en matière d'opération d'aménagement et de restructuration urbaine,
Vu la délibération n° 124 du 7 juillet 2025 approuvant le plan local d'urbanisme intercommunal de l'EPT Paris Terres d'Envol, et notamment l'orientation d'aménagement et de programmation sectorielle Val Francilia,
Vu la délibération n°18 du conseil de territoire du 17 mars 2025 approuvant les objectifs et modalités de concertation préalable,
Vu la délibération n° 144 du conseil de territoire du 13 octobre 2025 approuvant le bilan de la concertation préalable,
Vu la délibération n°145 du conseil de territoire du 13 octobre 2025 définissant les enjeux et l'objectif de l'opération, son périmètre d'intervention, son programme et son bilan financier prévisionnel,
Vu la délibération n°146 du conseil de territoire du 13 octobre 2025, approuvant le traité de concession d'aménagement et désignant la SPL Séquano Grand Paris comme aménageur,
Vu la délibération n°147 du conseil de territoire du 13 octobre 2025, approuvant la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage et de financement avec la commune d'Aulnay-sous-Bois et l'aménageur,
Vu la délibération n°XX du conseil de territoire du 16 février 2026 approuvant la convention partenariale pour la réalisation de l'opération Val Francilia entre le conseil départemental, l'EPT, la commune et la SPL,

Accusé de réception en préfecture
093-200058097-20260216-16-16-02-2026-DE
Date de télétransmission : 26/02/2026
Date de réception préfecture : 26/02/2026

Vu la convention partenariale pour la réalisation de l'opération Val Francilia entre le conseil départemental, l'EPT, la commune et la SPL,

Vu le projet de convention de transfert de maîtrise d'ouvrage et de financement de l'opération Val Francilia et ses annexes ci-annexés,

Considérant que le conseil de territoire a décidé, lors de sa séance du 26 février 2024, de s'engager dans la définition d'une opération d'aménagement globale sur le secteur Val Francilia, situé sur le territoire de la commune d'Aulnay-sous-Bois.

Considérant que suite à la réflexion urbaine menée dans le cadre d'un mandat d'étude, l'EPT, lors de son conseil de territoire du 17 mars 2025, a pris l'initiative de la création d'une opération d'aménagement Val Francilia et d'une première ZAC sur le secteur InnovVal.

Considérant que la concertation préalable s'est déroulée du 28 avril 2025 au 7 octobre 2025.

Considérant que par délibération du 13 octobre 2025 le conseil de territoire a approuvé le bilan de la concertation et défini les enjeux et l'objectif de l'opération, son périmètre d'intervention, son programme et son bilan prévisionnel.

Considérant que la réalisation de l'opération a été confiée en novembre 2025 à la SPL Séquano Grand Paris dans le cadre d'une concession d'aménagement, pour une durée de 20 ans.

Considérant qu'une convention de transfert de maîtrise d'ouvrage et de financement a été signée 12 novembre 2025 entre l'EPT, la commune d'Aulnay-sous-Bois et la SPL Séquano Grand Paris afin, d'une part, de permettre à la SPL, d'intervenir sur les ouvrages relevant de la maîtrise d'ouvrage de la commune d'Aulnay-sous-Bois, et d'autre part, de déterminer les modalités de versement des participations des collectivités.

Considérant que le conseil départemental de Seine Saint-Denis, l'EPT, la ville d'Aulnay-sous-Bois et la SPL Séquano Grand Paris ont fait le constat commun que :

Val Francilia constitue l'un des projets urbains majeur de la Seine-Saint-Denis et du nord-est francilien, appelé à devenir un pôle économique et résidentiel de référence,

la requalification de certaines des infrastructures départementales constitue l'une des conditions de réussite du projet Val Francilia et un levier majeur de transformation urbaine pour l'ensemble du territoire.

Considérant que le constat des imbrications des compétences respectives des collectivités et groupement de collectivités a eu pour résultante le souhait du conseil départemental de Seine-Saint-Denis, de l'EPT Paris Terres d'Envol, de la commune d'Aulnay-sous-Bois et de la SPL Séquano Grand Paris de s'engager dans une dynamique de projet commune et d'initier l'élaboration d'une convention partenariale et d'une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage et de financement.

Considérant que l'objectif de la convention partenariale est de poser un cadre partenarial commun pour la mise en œuvre de l'opération Val Francilia et de préciser les modalités d'association du conseil départemental dans les modalités de pilotage et de gouvernance de l'opération globale, et plus spécifiquement à la réalisation des études en vue de la création d'une ZAC sur le sous-secteur 2.1 aux abords de la gare.

Considérant que la convention partenariale est suivie d'une convention plus opérationnelle entre le conseil départemental, l'EPT et la SPL pour encadrer le transfert de maîtrise d'ouvrage du département et le financement de la future ZAC Val Francilia-InnovVal.

Considérant que le conseil départemental présentera pour approbation ces mêmes conventions lors de sa commission permanente du 12 mars 2026.

Après en avoir délibéré,

- **Approuve** la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage et de financement de l'opération Val Francilia-secteur InnovVal.
- **Autorise** le Président à signer la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage et de financement entre le conseil départemental de Seine-Saint-Denis, l'EPT et la SPL Séquano Grand Paris.
- **Autorise** le Président à prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération.
- **Précise** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montreuil – 7 rue Catherine Puig – 93100 Montreuil, dans un délai de deux mois à compter de la notification ou de l'affichage de l'acte. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible sur le site Internet www.telerecours.fr

ADOpte A L'UNANIMITE

(52 VOIX POUR, 9 NPPV : BRUNO BESCHIZZA,

STEPHANE BLANCHET, FRANK CANNAROZZO,

QUENTIN GESELL, OLIVIER GUYON, AUDE LAGARDE,



Le président
Bruno BESCHIZZA

Accusé de réception en préfecture
093-200058097-20260216-16-16-02-2026-DE
Date de télétransmission : 26/02/2026
Date de réception préfecture : 26/02/2026

**Le conseil du territoire
PARIS TERRES D'ENVOL**

Siège

Boulevard de l'Hôtel de ville 93600 Aulnay-sous-Bois
(Seine Saint-Denis)

REPUBLIQUE FRANCAISE

**REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE TERRITOIRE**

Nombre de membres en exercice : 79

Présents : 50

Excusés : 11

Absents : 18

REUNION DU 16 FEVRIER 2026

Le président certifie, sous sa responsabilité, le
caractère exécutoire du présent acte
(conformément à l'article L2131-1 du CGCT)
Affiché le :

L'an DEUX MILLE VINGT-SIX, le LUNDI SEIZE FEVRIER à VINGT HEURES, le conseil de territoire, dûment convoqué le DIX FEVRIER DEUX MILLE VINGT-SIX, s'est réuni, à Aulnay-sous-Bois, Espace Antoine de Saint-Exupéry, 1 boulevard André Citroën, sous la présidence de monsieur Bruno BESCHIZZA.

ETAIENT PRESENTS	Mme ABDELLAOUI Leïla, M. ATTIORI Olivier, Mme BELMOUDEN Fatima, M. BESCHIZZA Bruno, M. BLANCHET Stéphane, M. BORSALI Jean-Baptiste, M. CAHENZLI Denis, M. CANNAROZZO Frank, M. CARRE Julien, M. CHAUSSAT Jacques, Mme DE CARVALHO Virginie, Mme DELMONT-KOROPOULIS Annie, Mme DOSSOU Marie-Ange, Mme DUBOE Nicole, M. EL KOURADI Fouad, Mme ELSODY Arhella, Mme FILIPOVIC Biljana, M. GESELL Quentin, M. GODARD Jacques, M. GUYON Olivier, Mme HAMMAMI Samia, Mme LAGARDE Aude, Mme LAGNEAU Muriel, Mme LANCHAS-VICENTE Karine, M. LASTAPIS Michel, Mme LEFEVRE Bénédicte, Mme LEMARCHAND Brigitte, Mme MABIRE-LOISON Myriam, M. MANGIN Anthony, Mme MAROUN Séverine, M. MARQUES Paulo, Mme MEGHRAOUI Gemmila, Mme MEYER Karine, Mme MISSOUR Sabrina, Mme MOREAU Chantal, M. MORIN Sébastien, M. MOULINNEUF Serge, Mme PERRON Christine, Mme PINHEIRO Amélie, M. PRUNIER Gerald, M. RAMADIER Alain, Mme ROLAND IRIBERRY Nelly, Mme SAGO Aïssa, M. SIBY Oussouf, M. TURBIAN Julien, Mme VALLETON Martine, M. VAZ Micaël, Mme VERTE Monique, Mme YOUSOUF Mélissa, M. ZANGRILLI François.
EXCUSES	Mme ADLANI Farida, M. BOUMEDJANE Karim, Mme BRAHIM Marwa, Mme COLLET Marie-Claude, M. FERREIRA Lino, M. HAN Bo, Mme HERSEMEULE Carmen, M. MEIGNEN Thierry, M. MIGNOT Didier, M. MILLARD Jean-Luc, M. RANQUET Jean-Philippe,
AYANT DONNE POUVOIR A	Mme VALLETON Martine, Mme MEYER Karine, M. BLANCHET Stéphane, M. GESELL Quentin, M. TURBIAN Julien, M. VAZ Micaël, Mme LEFEVRE Bénédicte, Mme LEMARCHAND Brigitte, M. GUYON Olivier, M. MANGIN Anthony, M. CARRE Julien,
ABSENTS	Mme ARAB Dalila, M. ASENSI François, M. BAILLON Jean-François, Mme BENAMOUR Mériem, Mme BOUR Patricia, M. CHANTRELLE Laurent, M. CHAVAROC Grégory, M. CHERIGUENE Abdelouaheb, M. DACHIVILLE Romain, Mme FAOUZI Hanane, M. GEFFROY Philippe, M. JIAR Youssef, Mme KHATIM Karima, M. LAPORTE Pierre, M. MARAN Max, Mme MEKKI Chérifa, M. SAULIERE Gilles, Mme YERRO Georges- Marie.
SECRETAIRE DE SEANCE	M. MARQUES Paulo

DELIBERATION N°17 - AMENAGEMENT - AULNAY-SOUS-BOIS - CENTRE-GARE - AVENANT N°1 AU MANDAT D'ETUDES PREALABLES AVEC LA SPL CITALLIA

Le conseil de territoire,
Après avoir entendu l'exposé de Mme Martine VALLETON,

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code de l'urbanisme, notamment l'article L.300-3,
Vu le code civil, notamment les articles 1984 et suivants,
Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle organisation territoriale de la République et création, dans le périmètre de la Métropole du Grand Paris, au 1^{er} janvier 2016, des établissements publics de coopération Intercommunale dénommés établissements publics territoriaux (EPT),
Vu la délibération n°179 en date du 12 décembre 2022 sur la prise d'initiative de la création de la ZAC ainsi que l'engagement, le périmètre et les modalités de la concertation préalable,
Vu la délibération n°86 du conseil de territoire du 26 juin 2024 portant sur l'accord de principe pour prise de participation dans la SPL Citallia,
Vu la délibération n°174 du conseil de territoire du 16 décembre 2024 approuvant le mandat d'études préalables pour l'aménagement du secteur Centre-gare,
Vu le mandat d'études préalables signé le 4 février 2025 et notifié à la SPL le 26 février 2025,
Vu le projet d'avenant ci-joint,

Considérant qu'il est souhaité une prolongation de huit (8) mois de ce mandat afin de pouvoir mener à leurs termes les études.

Considérant la modification du planning induite.

Considérant que l'enveloppe financière prévisionnelle reste inchangée.

Accusé de réception en préfecture
093-200058097-20260216-17-16-02-2026-DE
Date de télétransmission : 26/02/2026
Date de réception préfecture : 26/02/2026

Considérant qu'une modification des modalités de gestion financière et comptable de l'annexe 1 du mandat est nécessaire pour l'ajout de la mention au point 6 : « Demande et perception de la subvention relative à l'étude pré-opérationnelle sur l'habitat privé dégradé auprès de l'ANAH ».

Considérant que l'avenant modifiera l'article 2 et ses annexes 1 et 3 du mandat.

Après en avoir délibéré :

- **Approuve** le projet d'avenant n°1 d'études sur la ZAC Centre-gare à Aulnay-sous-Bois proposé par la SPL Citallia.
- **Autorise** le Président à signer l'avenant n°1 au mandat d'études sur le secteur Centre-gare avec de la SPL Citallia, ainsi que tout document nécessaire à la bonne application de cet avenant.
- **Précise** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montreuil – 7 rue Catherine Puig – 93100 Montreuil, dans un délai de deux mois à compter de la notification ou de l'affichage de l'acte. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible sur le site Internet www.telerecours.fr.

ADOpte A L'UNANIMITE

(59 VOIX POUR, 2 NPPV :

BRUNO BESCHIZZA, SEVERINE MAROUN)

Le président
Bruno BESCHIZZA



**Le conseil du territoire
PARIS TERRES D'ENVOL**

REPUBLIQUE FRANCAISE

Siège

Boulevard de l'Hôtel de ville 93600 Aulnay-sous-Bois
(Seine Saint-Denis)

**REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE TERRITOIRE**

Présents : 50
Excusés : 11
Absents : 18
Nombre de membres en exercice : 79

REUNION DU 16 FEVRIER 2026

Le président certifie, sous sa responsabilité, le
caractère exécutoire du présent acte
(conformément à l'article L2131-1 du CGCT)
Affiché le :

L'an DEUX MILLE VINGT-SIX, le LUNDI SEIZE FEVRIER à VINGT HEURES, le conseil de territoire, dûment convoqué le
DIX FEVRIER DEUX MILLE VINGT-SIX, s'est réuni, à Aulnay-sous-Bois, Espace Antoine de Saint-Exupéry, 1 boulevard André
Citroën, sous la présidence de monsieur Bruno BESCHIZZA.

ETAIENT PRESENTS	Mme ABDELLAOUI Leïla, M. ATTIORI Olivier, Mme BELMOUDEN Fatima, M. BESCHIZZA Bruno, M. BLANCHET Stéphane, M. BORSALI Jean-Baptiste, M. CAHENZLI Denis, M. CANNAROZZO Frank, M. CARRE Julien, M. CHAUSSAT Jacques, Mme DE CARVALHO Virginie, Mme DELMONT-KOROPOULIS Annie, Mme DOSSOU Marie-Ange, Mme DUBOE Nicole, M. EL KOURADI Fouad, Mme ELSODY Arhella, Mme FILIPOVIC Biljana, M. GESELL Quentin, M. GODARD Jacques, M. GUYON Olivier, Mme HAMMAMI Samia, Mme LAGARDE Aude, Mme LAGNEAU Muriel, Mme LANCHAS-VICENTE Karine, M. LASTAPIS Michel, Mme LEFEVRE Bénédicte, Mme LEMARCHAND Brigitte, Mme MABIRE-LOISON Myriam, M. MANGIN Anthony, Mme MAROUN Séverine, M. MARQUES Paulo, Mme MEGHRAOUI Gemmila, Mme MEYER Karine, Mme MISSOUR Sabrina, Mme MOREAU Chantal, M. MORIN Sébastien, M. MOULINNEUF Serge, Mme PERRON Christine, Mme PINHEIRO Amélie, M. PRUNIER Gérard, M. RAMADIER Alain, Mme ROLAND IRI BERRY Nelly, Mme SAGO Aïssa, M. SIBY Oussouf, M. TURBIAN Julien, Mme VALLETON Martine, M. VAZ Micaël, Mme VERTE Monique, Mme YOUSSEF M. ZANGRILLI François.
EXCUSES	Mme ADLANI Farida, M. BOUMEDJANE Karim, Mme BRAIHIM Marwa, Mme COLLET Marie-Claude, M. FERREIRA Lino, M. HAN Bo, Mme HERSEMEULE Carmen, M. MEIGNEN Thierry, M. MIGNOT Didier, M. MILLARD Jean-Luc, M. RANQUET Jean-Philippe,
AYANT DONNE POUVOIR A	Mme VALLETON Martine, Mme MEYER Karine, M. BLANCHET Stéphane, M. GESELL Quentin, M. TURBIAN Julien, M. VAZ Micaël, Mme LEFEVRE Bénédicte, Mme LEMARCHAND Brigitte, M. GUYON Olivier, M. MANGIN Anthony, M. CARRE Julien,
ABSENTS	Mme ARAB Dalila, M. ASENSI François, M. BAILLON Jean-François, Mme BENAMOUR Mériem, Mme BOUR Patricia, M. CHANTRELLE Laurent, M. CHAVAROC Grégory, M. CHERIGUENE Abdelouahab, M. DACHVILLE Romain, Mme FAOUZI Hanane, M. GEFFROY Philippe, M. JIAR Youssef, Mme KHATIM Karima, M. LAPORTE Pierre, M. MARAN Max, Mme MEKKI Chérifa, M. SAULIERE Gilles, Mme YERRO Georges-Marie.
SECRETAIRE DE SEANCE	M. MARQUES Paulo

**DELIBERATION N°18 - AMENAGEMENT - INSTAURATION D'UN PROJET URBAIN PARTENARIAL (PUP) TRIPARTITE
ENTRE L'EPT PARIS TERRES D'ENVOL, LA VILLE DU BOURGET ET LA SOCIETE DMD 3 AULNAY**

Le conseil de territoire,
Après avoir entendu l'exposé de M. Jean-Baptiste BORSALI,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L5219-5,
Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.332-11-3 et L.332-11-4, et R.332-25-1 à R.332-25-3,
Vu la loi du 25 mars 2009 de mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion (Molle) créant le projet urbain
partenarial (PUP),
Vu la loi du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR) modifiant la portée et les modalités
de mise en œuvre des PUP,
Vu le plan local d'urbanisme Intercommunal de l'EPT Paris Terres d'Envol approuvé le 7 juillet 2025,
Vu le projet de délibération du conseil municipal du Bourget du 26 février 2026,
Vu le projet de convention de Projet Urbain Partenarial entre l'établissement public territorial Paris Terres d'Envol,
la ville du Bourget et la société DMD 3 AULNAY, joint en annexe.
Vu le budget de l'exercice en cours,

Considérant que le PUP est un outil financier pour contractualiser un accord entre la ou les collectivité(s), dont a
minima la collectivité compétente en urbanisme (PLU), et l'opérateur impliquant une participation de ce dernier aux
équipements publics induits par une opération de construction.

Considérant que les équipements publics concernés peuvent être des équipements d'infrastructure ou de
superstructure, à l'intérieur ou en dehors du périmètre de l'opération.

Considérant que le principe de proportionnalité prévaut, l'opérateur participe à hauteur de l'usage des équipements
induits par l'opération.

Accusé de réception en préfecture
093-200058097-20260216-18-16-02-2026-DE
Date de télétransmission : 26/02/2026
Date de réception préfecture : 26/02/2026

Considérant le projet de construction porté par la société DMD 3 AULNAY à l'angle de la rue de Verdun et de l'avenue de la Division Leclerc,

Considérant que les futurs habitants de ce projet vont générer des besoins en équipements notamment en VRD, équipements sportif (gymnase) et petite enfance (crèche),

Considérant la compétence sur ces équipements publics détenue par la ville du Bourget,

Considérant que bien que tripartite, la convention prévoit le versement de la participation directement à la ville, en tant que Maître d'ouvrage des équipements,

Après en avoir délibéré :

- **Approuve** la convention de PUP ci-annexée à signer entre l'établissement public territorial Paris Terres d'Envol, la ville du Bourget et la société DMD 3 AULNAY pour la réalisation d'un programme de constructions situé à l'angle de la rue de Verdun et de l'avenue de la Division Leclerc d'environ 36 907 m² d'environ 570 logements, (34.188 m² de SDP).
- **Dit** que le montant de la participation forfaitaire est établi à un million d'euros (1 000 000 €) net de toutes taxes.
- **Prend acte** que conformément aux articles L.331-7 6°, L.332-11-4 et R.332-25-3 du code de l'urbanisme, les constructions qui seront réalisées sur le terrain d'assiette de l'opération, dont le périmètre est délimité en annexe à la convention, seront exclues du champ d'application la part communale de la taxe d'aménagement.
- **Autorise** le Président à signer la convention de PUP ci-annexée.
- **Dit** que la convention, accompagnée du périmètre concerné, sera tenue à la disposition du public pendant un mois en mairie du Bourget-65, avenue de la Division Leclerc 93350 Le Bourget, du lundi au vendredi de 09h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 et le samedi de 08h30 à 12h00, et au siège administratif de l'EPT Paris Terres d'Envol – 50 allée des impressionnistes, 93420 Villepinte (du lundi au vendredi de 09h00 à 12h00 et 14h00 à 17h00).
- **Dit** que la présente délibération sera affichée au siège social de l'EPT Paris Terres d'Envol à Aulnay-sous-Bois ainsi qu'à la mairie du Bourget, située avenue de la Division Leclerc.
- **Dit** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montreuil – 7 rue Catherine Puig – 93100 Montreuil – dans un délai de deux mois à compter de la notification ou de l'affichage de l'acte. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le site internet www.telerecours.fr.

ADOpte A L'UNANIMITE

(60 VOIX POUR, 1 ABSTENTION :

OUSSOUF SIBY)

Le président
Bruno BESCHIZZA



**Le conseil du territoire
PARIS TERRES D'ENVOL**

REPUBLIQUE FRANCAISE

Siège

Boulevard de l'Hôtel de ville 93600 Aulnay-sous-Bois
(Seine Saint-Denis)

**REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE TERRITOIRE**

Nombre de membres en exercice : 79

Présents : 50
Excusés : 11
Absents : 18

REUNION DU 16 FEVRIER 2026

Le président certifie, sous sa responsabilité, le
caractère exécutoire du présent acte
(conformément à l'article L2131-1 du CGCT)
Affiché le :

L'an DEUX MILLE VINGT-SIX, le LUNDI SEIZE FEVRIER à VINGT HEURES, le conseil de territoire, dûment convoqué le
DIX FEVRIER DEUX MILLE VINGT-SIX, s'est réuni, à Aulnay-sous-Bois, Espace Antoine de Saint-Exupéry, 1 boulevard André
Citroën, sous la présidence de monsieur Bruno BESCHIZZA.

ETAIENT PRESENTS	Mme ABDELLAOUI Leïla, M. ATTIORI Olivier, Mme BELMOUDEN Fatima, M. BESCHIZZA Bruno, M. BLANCHET Stéphane, M. BORSALI Jean-Baptiste, M. CAHENZLI Denis, M. CANNAROZZO Frank, M. CARRE Julien, M. CHAUSSAT Jacques, Mme DE CARVALHO Virginie, Mme DELMONT- KOROPOULIS Annie, Mme DOSSOU Marie-Ange, Mme DUBOE Nicole, M. EL KOURADI Fouad, Mme ELSODY Arhella, Mme FILIPOVIC Biljana, M. GESELL Quentin, M. GODARD Jacques, M. GUYON Olivier, Mme HAMMAMI Samia, Mme LAGARDE Aude, Mme LAGNEAU Muriel, Mme LANCHAS- VICENTE Karine, M. LASTAPIS Michel, Mme LEFEVRE Bénédicte, Mme LEMARCHAND Brigitte, Mme MABIRE-LOISON Myriam, M. MANGIN Anthony, Mme MAROUN Séverine, M. MARQUES Paulo, Mme MEGHRAOUI Gemmila, Mme MEYER Karine, Mme MISSOUR Sabrina, Mme MOREAU Chantal, M. MORIN Sébastien, M. MOULINNEUF Serge, Mme PERRON Christine, Mme PINHEIRO Amélie, M. PRUNIER Gerald, M. RAMADIER Alain, Mme ROLAND IRIBERRY Nelly, Mme SAGO Aïssa, M. SIBY Oussouf, M. TURBIAN Julien, Mme VALLETON Martine, M. VAZ Micaël, Mme VERTE Monique, Mme YOUSSEF Mélissa, M. ZANGRILLI François.
EXCUSES	Mme ADLANI Farida, M. BOUMEDJANE Karim, Mme BRAHIM Marwa, Mme COLLET Marie-Claude, M. FERREIRA Lino, M. HAN Bo, Mme HERSEMEULE Carmen, M. MEIGNEN Thierry, M. MIGNOT Didier, M. MILLARD Jean-Luc, M. RANQUET Jean-Philippe,
AYANT DONNE POUVOIR A	Mme VALLETON Martine, Mme MEYER Karine, M. BLANCHET Stéphane, M. GESELL Quentin, M. TURBIAN Julien, M. VAZ Micaël, Mme LEFEVRE Bénédicte, Mme LEMARCHAND Brigitte, M. GUYON Olivier, M. MANGIN Anthony, M. CARRE Julien,
ABSENTS	Mme ARAB Dalila, M. ASENSI François, M. BAILLON Jean-François, Mme BENAMOUR Mériem, Mme BOUR Patricia, M. CHANTRELLE Laurent, M. CHAVAROC Grégory, M. CHERIGUENE Abdelouaheb, M. DACHIVILLE Romain, Mme FAOUZI Hanane, M. GEFFROY Philippe, M. JIAR Youssef, Mme KHATIM Karima, M. LAPORTE Pierre, M. MARAN Max, Mme MEKKI Chérifa, M. SAULIERE Gilles, Mme YERRO Georges- Marie.
SECRETAIRE DE SEANCE	M. MARQUES Paulo

**DELIBERATION N°19 – GRANDS PROJETS – DRANCY – ESPACE CULTUREL LE BAILLET – DEMANDE DE SUBVENTIONS
AUPRES DE LA REGION ILE-DE-FRANCE AU TITRE DE L'AIDE A L'INVESTISSEMENT (SPECTACLE VIVANT) POUR LA
CONSTRUCTION DE L'ESPACE CULTUREL**

Le conseil de territoire,

Après avoir entendu l'exposé de Mme Aude LAGARDE,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°18 du conseil de territoire de Paris Terres d'Envol en date du 9 avril 2018 déclarant d'intérêt
métropolitain la réalisation d'un équipement culturel à Drancy,

Vu la délibération n°67 du conseil de territoire de Paris Terres d'Envol en date du 24 juin 2019 approuvant le recours
à la passation de marchés publics pour la construction d'un espace culturel,

Vu la délibération n°37 du conseil municipal de la commune de Drancy en date du 25 juin 2020 portant sur la
construction d'un centre culturel au Baillet, transfert et extension de l'actuel cinéma – Autorisation de saisine de la
Commission départementale d'aménagement cinématographique (CDACI) et de dépôt du dossier correspondant,

Vu la délibération n°92 du conseil de territoire de Paris Terres d'Envol en date du 28 juin 2021 attribuant le marché
public de maîtrise d'œuvre pour la construction de l'espace culturel au quartier du Baillet à Drancy,

Vu la délibération n°139 du conseil de territoire de Paris Terres d'Envol en date du 9 octobre 2023 approuvant le projet
de convention financière pour la prise en charge des travaux de construction d'un espace culturel au baillet à Drancy,

Vu la délibération n°172 du conseil de territoire de Paris Terres d'Envol en date du 18 décembre 2023 approuvant la
première demande de subvention auprès de la Région Ile-de-France pour la construction de l'espace culturel au quartier
du Baillet à Drancy,

Vu le budget principal de l'EPT Paris Terres d'Envol,

Accusé de réception en préfecture
093-200058097-20260216-19-16-02-2026-DE
Date de télétransmission : 26/02/2026
Date de réception préfecture : 26/02/2026

Considérant la volonté l'EPT Paris Terres d'Envol de construire un nouvel espace culturel dans le nouveau quartier du Baillet, afin de répondre aux besoins culturels des habitants de la commune de Drancy et du territoire.

Considérant l'intérêt pour l'EPT de participer financièrement à ce projet de construction.

Après en avoir délibéré :

- **Autorise** le Président à solliciter une subvention au titre du dispositif d'aide à l'investissement culturel – construction, rénovation et aménagement des lieux culturels (spectacle vivant) auprès de la Région Ile-de-France, nécessaire à la construction de la salle de spectacle et de la salle festive polyvalente.
- **Fixe** le montant de subvention sollicitée à 1 200 000 €.
- **Autorise** le Président à signer tous les documents nécessaires à la sollicitation et à l'octroi le cas échéant de la subvention, objet de la présente délibération.
- **Dit** que les crédits sont inscrits au budget principal de l'EPT Paris Terres d'Envol.

ADOpte A L'UNANIMITE

(57 VOIX POUR, 1 ABSTENTION :

OUSSOUF SIGNY, 3 NPPV : FARIDA ADLANI,

BRUNO BESCHIZZA, DIDIER MIGNOT)

Le Président
Bruno BESCHIZZA



**Le conseil du territoire
PARIS TERRES D'ENVOL**

Siège

Boulevard de l'Hôtel de ville 93600 Aulnay-sous-Bois
(Seine Saint-Denis)

REPUBLIQUE FRANCAISE

**REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE TERRITOIRE**

Nombre de membres en exercice : 79

Présents : 50

Excusés : 11

Absents : 18

REUNION DU 16 FEVRIER 2026

Le président certifie, sous sa responsabilité, le
caractère exécutoire du présent acte
(conformément à l'article L2131-1 du CGCT)
Affiché le :

L'an DEUX MILLE VINGT-SIX, le LUNDI SEIZE FEVRIER à VINGT HEURES, le conseil de territoire, dûment convoqué le
DIX FEVRIER DEUX MILLE VINGT-SIX, s'est réuni, à Aulnay-sous-Bois, Espace Antoine de Saint-Exupéry, 1 boulevard André
Citroën, sous la présidence de monsieur Bruno BESCHIZZA.

ETAIENT PRESENTS	Mme ABDELLAOUI Leïla, M. ATTIORI Olivier, Mme BELMOUDEN Fatima, M. BESCHIZZA Bruno, M. BLANCHET Stéphane, M. BORSALI Jean-Baptiste, M. CAHENZLI Denis, M. CANNAROZZO Frank, M. CARRE Julien, M. CHAUSSAT Jacques, Mme DE CARVALHO Virginie, Mme DELMONT- KOROPOULIS Annie, Mme DOSSOU Marie-Ange, Mme DUBOE Nicole, M. EL KOURADI Fouad, Mme ELSODY Arhella, Mme FILIPOVIC Biljana, M. GESELL Quentin, M. GODARD Jacques, M. GUYON Olivier, Mme HAMMAMI Samia, Mme LAGARDE Aude, Mme LAGNEAU Muriel, Mme LANCHAS- VICENTE Karine, M. LASTAPIS Michel, Mme LEFEVRE Bénédicte, Mme LEMARCHAND Brigitte, Mme MABIRE-LOISON Myriam, M. MANGIN Anthony, Mme MAROUN Séverine, M. MARQUES Paulo, Mme MEGHRAOUI Gemma, Mme MEYER Karine, Mme MISSOUR Sabrina, Mme MOREAU Chantal, M. MORIN Sébastien, M. MOULINNEUF Serge, Mme PERRON Christine, Mme PINHEIRO Amélie, M. PRUNIER Gérard, M. RAMADIER Alain, Mme ROLAND IRI BERRY Nelly, Mme SAGO Aïssa, M. SIBY Oussouf, M. TURBIAN Julien, Mme VALLETON Martine, M. VAZ Micaël, Mme VERTE Monique, Mme YOUSSEF Mélissa, M. ZANGRILLI François.
EXCUSES	Mme ADLANI Farida, M. BOUMEDJANE Karim, Mme BRAHIM Marwa, Mme COLLET Marie-Claude, M. FERREIRA Lino, M. HAN Bo, Mme HERSEMEULE Carmen, M. MEIGNEN Thierry, M. MIGNOT Didier, M. MILLARD Jean-Luc, M. RANQUET Jean-Philippe,
AYANT DONNE POUVOIR A	Mme VALLETON Martine, Mme MEYER Karine, M. BLANCHET Stéphane, M. GESELL Quentin, M. TURBIAN Julien, M. VAZ Micaël, Mme LEFEVRE Bénédicte, Mme LEMARCHAND Brigitte, M. GUYON Olivier, M. MANGIN Anthony, M. CARRE Julien,
ABSENTS	Mme ARAB Dalila, M. ASENSI François, M. BAILLON Jean-François, Mme BENAMOUR Mérim, M. BOUR Patricia, M. CHANTRELLE Laurent, M. CHAVAROC Grégory, M. CHERIGUENE Abdelouaheb, M. DACHVILLE Romain, Mme FAOUZI Hanane, M. GEFFROY Philippe, M. JAR Youssef, Mme KHATIM Karima, M. LAPORTE Pierre, M. MARAN Max, Mme MEKKI Chérifa, M. SAULIERE Gilles, Mme YERRO Georges- Marie.
SECRETAIRE DE SEANCE	M. MARQUES Paulo

**DELIBERATION N°20 – GRANDS PROJETS – DRANCY - AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE FINANCEMENT AVEC LA
METROPOLE DU GRAND PARIS POUR LA CONSTRUCTION D'UN ESPACE CULTUREL DANS LE QUARTIER DU BAILLET**

Le conseil de territoire,

Après avoir entendu l'exposé de Mme Aude LAGARDE,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°18 en date du 9 avril 2018 déclarant d'intérêt métropolitain la réalisation d'un équipement culturel à Drancy,

Vu la délibération n°67 en date du 24 juin 2019 approuvant le recours à la passation de marchés publics pour la construction d'un espace culturel,

Vu la délibération n°37 du conseil municipal de la commune de Drancy en date du 25 juin 2020 portant sur la construction d'un centre culturel au Baillet, transfert et extension de l'actuel cinéma – Autorisation de saisine de la Commission départementale d'aménagement cinématographique (CDACI) et de dépôt du dossier correspondant,

Vu la délibération n°92 en date du 28 juin 2021 attribuant le marché public de maîtrise d'œuvre pour la construction de l'espace culturel au quartier du Baillet à Drancy,

Vu la délibération n°139 en date du 9 octobre 2023 approuvant le projet de convention financière pour la prise en charge des travaux de construction d'un espace culturel au quartier du baillet à Drancy,

Vu la délibération n°171 en date du 18 décembre 2023 approuvant la demande de subvention auprès de la Métropole du Grand Paris pour la construction d'un espace culturel au quartier du baillet à Drancy,

Vu le projet d'avenant n°1 à la convention de financement bilatérale avec la Métropole du Grand Paris pour le financement des travaux de construction d'un espace culturel au quartier du baillet à Drancy,

Vu le budget principal de l'EPT Paris Terres d'Envol,

Accusé de réception en préfecture
093-200058097-20260216-20-16-02-2026-DE
Date de télétransmission : 26/02/2026
Date de réception préfecture : 26/02/2026

Considérant que Paris Terres d'Envol a conclu avec la Métropole du Grand Paris une convention datée du 25 juin 2024 pour le versement d'une subvention pour le financement de la réalisation de l'opération construction d'un espace culturel au quartier du baillet à Drancy.

Considérant que la convention fixe un délai de réalisation de 22 mois à partir de la notification.

Considérant que le délai de réalisation des travaux étant modifié, il convient de modifier la convention afin que le jalon « Réception des travaux » soit en adéquation avec le calendrier d'exécution des travaux, ce dernier fixant la réception des travaux au plus tard au 31 décembre 2027.

Considérant qu'il convient de compléter l'article portant communication de la convention et que les parties s'accordent pour utiliser pour l'ensemble des actes administratifs et financiers liés à l'opération de la présente convention la dénomination unique suivante : « Espace culturel de Drancy – avenant à la convention bilatérale de financement relative à la réalisation de l'espace culturel.

Après en avoir délibéré :

- **Approuve** les termes de l'avenant n°1 à la convention de financement avec la Métropole du Grand Paris pour le financement des travaux de construction d'un espace culturel au quartier du Baillet à Drancy.
- **Autorise** le président de l'EPT Paris Terres d'Envol à signer ledit avenant ainsi que tous les documents y afférents.
- **Dit** que les crédits seront inscrits au budget de l'année 2026 de l'EPT Paris Terres d'Envol.

ADOpte A L'UNANIMITE

(53 VOIX POUR, 8 NPPV : STEPHANE BLANCHET,
JEAN-BAPTISTE BORSALI, DENIS CAHENZLI,
QUENTIN GESELL, ANTHONY MANGIN, SEVERINE
MAROUN, THIERRY MEIGNEN, MARTINE VALLETON)

Le Président
Bruno BESCHIZZA



**Le conseil du territoire
PARIS TERRES D'ENVOL**

REPUBLIQUE FRANCAISE

Siège

Boulevard de l'Hôtel de ville 93600 Aulnay-sous-Bois
(Seine Saint-Denis)

**REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE TERRITOIRE**

Nombre de membres en exercice : 79

Présents : 50
Excusés : 11
Absents : 18

REUNION DU 16 FEVRIER 2026

Le président certifie, sous sa responsabilité, le
caractère exécutoire du présent acte
(conformément à l'article L2131-1 du CCCT)
Affiché le :

L'an DEUX MILLE VINGT-SIX, le LUNDI SEIZE FEVRIER à VINGT HEURES, le conseil de territoire, dûment convoqué le
DIX FEVRIER DEUX MILLE VINGT-SIX, s'est réuni, à Aulnay-sous-Bois, Espace Antoine de Saint-Exupéry, 1 boulevard André
Citroën, sous la présidence de monsieur Bruno BESCHIZZA.

ETAIENT PRESENTS	Mme ABDELLAOUI Leïla, M. ATTIORI Olivier, Mme BELMOUDEN Fatima, M. BESCHIZZA Bruno, M. BLANCHET Stéphane, M. BORSALI Jean-Baptiste, M. CAHENZLI Denis, M. CANNAROZZO Frank, M. CARRE Julien, M. CHAUSSAT Jacques, Mme DE CARVALHO Virginie, Mme DELMONT- KOROPOULIS Annie, Mme DOSSOU Marie-Ange, Mme DUBOE Nicole, M. EL KOURADI Fouad, Mme ELSODY Arhella, Mme FILIPOVIC Biljana, M. GESELL Quentin, M. GODARD Jacques, M. GUYON Olivier, Mme HAMMAMI Samia, Mme LAGARDE Aude, Mme LAGNEAU Muriel, Mme LANCHAS- VICENTE Karine, M. LASTAPIS Michel, Mme LEFEVRE Bénédicte, Mme LEMARCHAND Brigitte, Mme MABIRE-LOISON Myriam, M. MANGIN Anthony, Mme MAROUN Séverine, M. MARQUES Paulo, Mme MEGHRAOUI Gemmila, Mme MEYER Karine, Mme MISSOUR Sabrina, Mme MOREAU Chantal, M. MORIN Sébastien, M. MOULINNEUF Serge, Mme PERRON Christine, Mme PINHEIRO Amélie, M. PRUNIER Gérard, M. RAMADIER Alain, Mme ROLAND IRIBERRY Nelly, Mme SAGO Aïssa, M. SIBY Oussouf, M. TURBIAN Julien, Mme VALLETON Martine, M. VAZ Micaël, Mme VERTE Monique, Mme YOUSSEF Mélissa, M. ZANGRILLI François.
EXCUSES	Mme ADLANI Farida, M. BOUMEDJANE Karim, Mme BRAHIM Marwa, Mme COLLET Marie-Claude, M. FERREIRA Lino, M. HAN Bo, Mme HERSEMEULE Carmen, M. MEIGNEN Thierry, M. MIGNOT Didier, M. MILLARD Jean-Luc, M. RANQUET Jean-Philippe,
AYANT DONNE POUVOIR A	Mme VALLETON Martine, Mme MEYER Karine, M. BLANCHET Stéphane, M. GESELL Quentin, M. TURBIAN Julien, M. VAZ Micaël, Mme LEFEVRE Bénédicte, Mme LEMARCHAND Brigitte, M. GUYON Olivier, M. MANGIN Anthony, M. CARRE Julien,
ABSENTS	Mme ARAB Dalila, M. ASENSI François, M. BAILLON Jean-François, Mme BENAMOUR Mériem, Mme BOUR Patricia, M. CHANTRELLE Laurent, M. CHAVAROC Grégory, M. CHERIGUENE Abdelouaheb, M. DACHIVILLE Romain, Mme FAOUZI Hanane, M. GEFFROY Philippe, M. JIAR Youssef, Mme KHATIM Karima, M. LAPORTE Pierre, M. MARAN Max, Mme MEKKI Chérifa, M. SAULIERE Gilles, Mme YERRO Georges- Marie.
SECRETAIRE DE SEANCE	M. MARQUES Paulo

**DELIBERATION N°21 – GRANDS PROJETS – GYMNASSE DE DUGNY – CONVENTION D'OCCUPATION PRECAIRE ENTRE LA
SOLIDEO ET L'EPT PARIS TERRES D'ENVOL CONCERNANT LA REALISATION DE RESEAUX SOUS LE PARVIS DU GYMNASSE -
ZAC CLUSTER DES MEDIAS**

Le conseil de territoire,

Après avoir entendu l'exposé de M. Quentin GESELL,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 5219-1 et suivants ;
Vu le code général de la propriété des personnes publiques, notamment ses articles L. 2123-1 et suivants ;
Vu le décret n°2015-1660 du 11 décembre 2015 relatif à la Métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de
l'établissement public territorial (EPT) Paris Terres d'Envol ;
Vu l'arrêté préfectoral n°2019-2030 en date du 29 juillet 2019 portant création de la zone d'aménagement concerté du
Cluster des Médias sur le territoire des communes de Dugny, du Bourget et de La Courneuve ;
Vu l'arrêté préfectoral n°2020-3040 en date du 08 décembre 2020 portant approbation du dossier de réalisation et du
programme des équipements publics de la zone d'aménagement concerté du Cluster des médias sur le territoire des
communes de Dugny, du Bourget et de La Courneuve ;
Vu l'arrêté préfectoral n°2021-2011 du 16 juillet 2021 portant approbation du dossier de réalisation modificatif n°1 de
la ZAC Cluster des médias et son programme des équipements publics ;
Vu la délibération n°155 du conseil de territoire du 12 février 2021 approuvant la réalisation, sous sa maîtrise
d'ouvrage, d'un gymnase sur le territoire de la commune de Dugny et dans le périmètre de la ZAC Cluster des médias ;
Vu la délibération n°102 du conseil de territoire du 28 juin 2021 approuvant le programme du gymnase de Dugny,
l'enveloppe financière prévisionnelle affectée à l'opération et son calendrier prévisionnel de réalisation et autorisant le
Président de l'EPT à lancer la consultation pour l'attribution du marché de conception-réalisation de l'ouvrage ;
Vu la délibération n°15 du conseil de territoire du 07 février 2022 approuvant l'extension de sa maîtrise d'ouvrage au
projet de réalisation d'un parvis de 1 908 m² attenant audit gymnase ;

Accusé de réception en préfecture
093-200058097-20260216-21-16-02-2026-DE
Date de télétransmission : 26/02/2026
Date de réception préfecture : 26/02/2026

Vu l'arrêté préfectoral n°2022-2663 du 30 septembre 2022 portant approbation du dossier de réalisation modificatif n°2 de la ZAC Cluster des médias, ainsi que le programme des équipements publics modifiés de ladite ZAC ;

Vu la délibération n°40 du conseil de territoire en date du 28 mars 2022 approuvant le dossier de réalisation modificatif n°2 de la ZAC Cluster des médias et autorisant le Président de l'EPT à signer la convention d'offre de conclure avec la SOLIDEO pour le financement des travaux du gymnase de Dugny et de son parvis attenant ;

Vu le projet de convention d'occupation précaire entre la Solideo et l'EPT Paris Terres d'Envol concernant la réalisation de réseaux sous le parvis du gymnase - ZAC Cluster des médias » annexé ;

Considérant que l'EPT Paris Terres d'Envol réalise, sous sa maîtrise d'ouvrage, un gymnase de type C représentant une surface de plancher globale de 2 374 m² ainsi qu'un parvis attenant de 1 908 m², dans le périmètre de la ZAC Cluster des médias, dont la SOLIDEO est l'aménageur.

Considérant que dans le cadre des travaux de viabilisation et d'aménagement aux abords du gymnase, la SOLIDEO doit intervenir sur les parcelles cadastrées G n°176 afin d'y implanter les réseaux nécessaires aux besoins de la ZAC ainsi que leurs équipements et accessoires.

Considérant que la parcelle cadastrée G n° 176 ayant été cédée par la SOLIDEO à l'EPT, aux termes d'un acte de vente en date du 26 juillet 2023, une convention d'occupation précaire doit être établie afin d'autoriser ces travaux.

Après en avoir délibéré,

- **Approuve** les termes de la convention d'occupation précaire entre la SOLIDEO et l'EPT Paris Terres d'Envol concernant la réalisation de réseaux sous le parvis du gymnase - ZAC Cluster des médias.
- **Autorise** le président à signer ladite convention ainsi que tout document y afférent, incluant les avenants potentiels et procès-verbaux de toutes natures et se rapportant directement à l'exécution de ladite convention.

ADOpte A L'UNANIMITE

(56 VOIX POUR, 5 NPPV : BRUNO BESCHIZZA,
JEAN-BAPTISTE BORSALI, FRANK CANNAROZZO,
MARIE-CLAUDE COLLET, QUENTIN GESELL)

Le Président
Bruno BESCHIZZA



**Le conseil du territoire
PARIS TERRES D'ENVOL**

REPUBLIQUE FRANCAISE

Siège

Boulevard de l'Hôtel de ville 93600 Aulnay-sous-Bois
(Seine Saint-Denis)

**REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE TERRITOIRE**

Nombre de membres en exercice : 79

Présents : 50
Excusés : 11
Absents : 18

REUNION DU 16 FEVRIER 2026

Le président certifie, sous sa responsabilité, le
caractère exécutoire du présent acte
(conformément à l'article L2131-1 du CGCT)
Affiché le :

L'an DEUX MILLE VINGT-SIX, le LUNDI SEIZE FEVRIER à VINGT HEURES, le conseil de territoire, dûment convoqué le DIX FEVRIER DEUX MILLE VINGT-SIX, s'est réuni, à Aulnay-sous-Bois, Espace Antoine de Saint-Exupéry, 1 boulevard André Citroën, sous la présidence de monsieur Bruno BESCHIZZA.

ETAIENT PRESENTS	Mme ABDELLAOUI Leïla, M. ATTIORI Olivier, Mme BELMOUDEN Fatima, M. BESCHIZZA Bruno, M. BLANCHET Stéphane, M. BORSALI Jean-Baptiste, M. CAHENZLI Denis, M. CANNAROZZO Frank, M. CARRE Julien, M. CHAUSSAT Jacques, Mme DE CARVALHO Virginie, Mme DELMONT-KOROPOULIS Annie, Mme DOSSOU Marie-Ange, Mme DUBOE Nicole, M. EL KOURADI Fouad, Mme ELSODY Arhella, Mme FILIPOVIC Biljana, M. GESELL Quentin, M. GODARD Jacques, M. GUYON Olivier, Mme HAMMAMI Samia, Mme LAGARDE Aude, Mme LAGNEAU Muriel, Mme LANCHAS-VICENTE Karine, M. LASTAPIS Michel, Mme LEFEVRE Bénédicte, Mme LEMARCHAND Brigitte, Mme MABIRE-LOISON Myriam, M. MANGIN Anthony, Mme MAROUN Séverine, M. MARQUES Paulo, Mme MEGHRAOUI Gemmila, Mme MEYER Karine, Mme MISSOUR Sabrina, Mme MOREAU Chantal, M. MORIN Sébastien, M. MOULINNEUF Serge, Mme PERRON Christine, Mme PINHEIRO Amélie, M. PRUNIER Gérard, M. RAMADIER Alain, Mme ROLAND IRIBERRY Nelly, Mme SAGO Aïssa, M. SIBY Oussouf, M. TURBIAN Julien, Mme VALLETON Martine, M. VAZ Micaël, Mme VERTE Monique, Mme YOUSSEF Mélissa, M. ZANGRILLI François.
EXCUSES	Mme ADLANI Farida, M. BOUMEDJANE Karim, Mme BRAHIM Marwa, Mme COLLET Marie-Claude, M. FERREIRA Lino, M. HAN Bo, Mme HERSEMEULE Carmen, M. MEIGNEN Thierry, M. MIGNOT Didier, M. MILLARD Jean-Luc, M. RANQUET Jean-Philippe,
AYANT DONNE POUVOIR A	Mme VALLETON Martine, Mme MEYER Karine, M. BLANCHET Stéphane, M. GESELL Quentin, M. TURBIAN Julien, M. VAZ Micaël, Mme LEFEVRE Bénédicte, Mme LEMARCHAND Brigitte, M. GUYON Olivier, M. MANGIN Anthony, M. CARRE Julien,
ABSENTS	Mme ARAB Dalila, M. ASENSI François, M. BAILLON Jean-François, Mme BENAMOUR Mériem, Mme BOUR Patricia, M. CHANTRELLE Laurent, M. CHAVAROC Grégory, M. CHERIGUENE Abdelouaheb, M. DACHIVILLE Romain, Mme FAOUZI Hanane, M. GEFFROY Philippe, M. JAR Youssef, Mme KHATIM Karima, M. LAPORTE Pierre, M. MARAN Max, Mme MEKKI Chérifa, M. SAULIERE Gilles, Mme YERRO Georges-Marie.
SECRETAIRE DE SEANCE	M. MARQUES Paulo

DELIBERATION N°22 - FINANCES - FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION DE LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES DE PARIS TERRES D'ENVOL POUR L'ANNEE 2026

Le conseil de territoire,

Après avoir entendu l'exposé de M. Anthony MANGIN,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général des impôts et notamment l'article 1639 A,

Vu la délibération 118 du 5 octobre 2020 instaurant la TEOM au sein de l'EPT,

Vu la délibération 119 du 5 octobre 2020 fixant les zonages de TEOM,

Considérant l'intérêt d'instaurer des taux d'imposition sur chacune des 4 zones définies en conseil de territoire afin de financer les dépenses d'ordures ménagères.

Après en avoir délibéré,

- **Fixe les taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) à compter de l'année 2026 sur le territoire de Paris terres d'envol selon les zones et communes suivantes à :**
 - Zone 1 Aulnay-sous-Bois : 9,62 %
 - Zone 2 Le Blanc-Mesnil : 9,13 %
 - Zone 3 Le Bourget / Drancy / Dugny : 8,74 %
 - Zone 4 Sevran / Tremblay-en-France / Villepinte : 7,45 %
- **Autorise le Président à signer tout document relatif à cette affaire.**

ADOpte A LA MAJORITE

(58 VOIX POUR, 1 VOIX CONTRE : OUSSOUF SIBY,

2 ABSTENTIONS : DIDIER MIGNOT, MELISSA YOUSSEF)



Le Président
Bruno

Accusé de réception en préfecture
093-200058097-20260216-22-16-02-2026-DE
Date de télétransmission : 26/02/2026
Date de réception préfecture : 26/02/2026

**Le conseil du territoire
PARIS TERRES D'ENVOL**

Siège

Boulevard de l'Hôtel de ville 93600 Aulnay-sous-Bois
(Seine Saint-Denis)

REPUBLIQUE FRANCAISE

REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE TERRITOIRE

Présents : 50
Excusés : 11
Absents : 18
Nombre de membres en exercice : 79

REUNION DU 16 FEVRIER 2026

Le président certifie, sous sa responsabilité, le
caractère exécutoire du présent acte
(conformément à l'article L2131-1 du CGCT)
Affiché le :

L'an DEUX MILLE VINGT-SIX, le LUNDI SEIZE FEVRIER à VINGT HEURES, le conseil de territoire, dûment convoqué le DIX FEVRIER DEUX MILLE VINGT-SIX, s'est réuni, à Aulnay-sous-Bois, Espace Antoine de Saint-Exupéry, 1 boulevard André Citroën, sous la présidence de monsieur Bruno BESCHIZZA.

<u>ETAIENT PRESENTS</u>	Mme ABDELLAOUI Leïla, M. ATTIORI Olivier, Mme BELMOUDEN Fatima, M. BESCHIZZA Bruno, M. BLANCHET Stéphane, M. BORSALI Jean-Baptiste, M. CAHENZLI Denis, M. CANNAROZZO Frank, M. CARRE Julien, M. CHAUSSAT Jacques, Mme DE CARVALHO Virginie, Mme DELMONT-KOROPOULIS Annie, Mme DOSSOU Marie-Ange, Mme DUBOE Nicole, M. EL KOURADI Fouad, Mme ELSODY Arhella, Mme FILIPOVIC Biljana, M. GESELL Quentin, M. GODARD Jacques, M. GUYON Olivier, Mme HAMMAMI Samia, Mme LAGARDE Aude, Mme LAGNEAU Muriel, Mme LANCHAS-VICENTE Karine, M. LASTAPIS Michel, Mme LEFEVRE Bénédicte, Mme LEMARCHAND Brigitte, Mme MABIRE-LOISON Myriam, M. MANGIN Anthony, Mme MAROUN Séverine, M. MARQUES Paulo, Mme MEGHRAOUI Gemmila, Mme MEYER Karine, Mme MISSOUR Sabrina, Mme MOREAU Chantal, M. MORIN Sébastien, M. MOULINNEUF Serge, Mme PERRON Christine, Mme PINHEIRO Amélie, M. PRUNIER Gérard, M. RAMADIER Alain, Mme ROLAND IRIBERRY Nelly, Mme SAGO Aïssa, M. SIBY Oussouf, M. TURBIAN Julien, Mme VALLETON Martine, M. VAZ Micaël, Mme VERTE Monique, Mme YOUSSEF Mélissa, M. ZANGRILLI François.
<u>EXCUSES</u>	Mme ADLANI Farida, M. BOUMEDJANE Karim, Mme BRAIHIM Marwa, Mme COLLET Marie-Claude, M. FERREIRA Lino, M. HAN Bo, Mme HERSEMEULE Carmen, M. MEIGNEN Thierry, M. MIGNOT Didier, M. MILLARD Jean-Luc, M. RANQUET Jean-Philippe,
<u>AYANT DONNE POUVOIR A</u>	Mme VALLETON Martine, Mme MEYER Karine, M. BLANCHET Stéphane, M. GESELL Quentin, M. TURBIAN Julien, M. VAZ Micaël, Mme LEFEVRE Bénédicte, Mme LEMARCHAND Brigitte, M. GUYON Olivier, M. MANGIN Anthony, M. CARRE Julien,
<u>ABSENTS</u>	Mme ARAB Dalila, M. ASENSI François, M. BAILLON Jean-François, Mme BENAMOUR Mériem, Mme BOUR Patricia, M. CHANTRELLE Laurent, M. CHAVAROC Grégory, M. CHERIGUENE Abdelouaheb, M. DACHIVILLE Romain, Mme FAOUZI Hanane, M. GEFFROY Philippe, M. JIAR Youssef, Mme KHATIM Karima, M. LAPORTE Pierre, M. MARAN Max, Mme MEKKI Chérifa, M. SAULIERE Gilles, Mme YERRO Georges-Marie.
<u>SECRETAIRE DE SEANCE</u>	M. MARQUES Paulo

DELIBERATION N°23 - FINANCES - FIXATION DU TAUX D'IMPOSITION A LA CONTRIBUTION FONCIERE DES ENTREPRISES POUR 2026

Le conseil de territoire,

Après avoir entendu l'exposé de M. Anthony MANGIN,

Vu le code général des impôts,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°48 du 11 avril 2016 fixant la convergence des taux de CFE à 33.68 %

Vu la délibération n°52 du 10 avril 2017 fixant les exonérations de CFE

Vu le débat d'orientations budgétaire qui s'est tenu le 15 décembre 2025,

Considérant les estimations des bases fiscales pour 2026.

Après en avoir délibéré,

- Fixe le taux de la contribution foncière des entreprises à 33.68 % pour 2026.
- Autorise le Président à signer tout document relatif à cette affaire.

ADOpte A L'UNANIMITE

Le Président
Bruno BESCHIZZA



Accusé de réception en préfecture
093-200058097-20260216-23-16-02-2026-DE
Date de télétransmission : 26/02/2026
Date de réception préfecture : 26/02/2026

**Le conseil du territoire
PARIS TERRES D'ENVOL**

Siège

Boulevard de l'Hôtel de ville 93600 Aulnay-sous-Bois
(Seine Saint-Denis)

REPUBLIQUE FRANCAISE

**REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE TERRITOIRE**

Présents : 50
Excusés : 11
Absents : 18
Nombre de membres en exercice : 79

REUNION DU 16 FEVRIER 2026

Le président certifie, sous sa responsabilité, le
caractère exécutoire du présent acte
(conformément à l'article L2131-1 du CGCT)
Affiché le :

L'an DEUX MILLE VINGT-SIX, le LUNDI SEIZE FEVRIER à VINGT HEURES, le conseil de territoire, dûment convoqué le
DIX FEVRIER DEUX MILLE VINGT-SIX, s'est réuni, à Aulnay-sous-Bois, Espace Antoine de Saint-Exupéry, 1 boulevard André
Citroën, sous la présidence de monsieur Bruno BESCHIZZA.

ETAIENT PRESENTS	Mme ABDELLAOUI Leïla, M. ATTIORI Olivier, Mme BELMOUDEN Fatima, M. BESCHIZZA Bruno, M. BLANCHET Stéphane, M. BORSALI Jean-Baptiste, M. CAHENZLI Denis, M. CANNAROZZO Frank, M. CARRE Julien, M. CHAUSSAT Jacques, Mme DE CARVALHO Virginie, Mme DELMONT-KOROPOULIS Annie, Mme DOSSOU Marie-Ange, Mme DUBOE Nicole, M. EL KOURADI Fouad, Mme ELSODY Arhella, Mme FILIPOVIC Biljana, M. GESELL Quentin, M. GODARD Jacques, M. GUYON Olivier, Mme HAMMAMI Samia, Mme LAGARDE Aude, Mme LAGNEAU Muriel, Mme LANCHAS-VICENTE Karine, M. LASTAPIS Michel, Mme LEFEVRE Bénédicte, Mme LEMARCHAND Brigitte, Mme MABIRE-LOISON Myriam, M. MANGIN Anthony, Mme MAROUN Séverine, M. MARQUES Paulo, Mme MEGHRAOUI Gemmila, Mme MEYER Karine, Mme MISSOUR Sabrina, Mme MOREAU Chantal, M. MORIN Sébastien, M. MOULINNEUF Serge, Mme PERRON Christine, Mme PINHEIRO Amélie, M. PRUNIER Gérard, M. RAMADIER Alain, Mme ROLAND IRI BERRY Nelly, Mme SAGO Aïssa, M. SIBY Oussouf, M. TURBIAN Julien, Mme VALLETON Martine, M. VAZ Micaël, Mme VERTE Monique, Mme YOUSSEF Mélissa, M. ZANGRILLI François.
EXCUSES	Mme ADLANI Farida, M. BOUMEDJANE Karim, Mme BRAHIM Marwa, Mme COLLET Marie-Claude, M. FERREIRA Lino, M. HAN Bo, Mme HERSEMEULE Carmen, M. MEIGNEN Thierry, M. MIGNOT Didier, M. MILLARD Jean-Luc, M. RANQUET Jean-Philippe,
AYANT DONNE POUVOIR A	Mme VALLETON Martine, Mme MEYER Karine, M. BLANCHET Stéphane, M. GESELL Quentin, M. TURBIAN Julien, M. VAZ Micaël, Mme LEFEVRE Bénédicte, Mme LEMARCHAND Brigitte, M. GUYON Olivier, M. MANGIN Anthony, M. CARRE Julien,
ABSENTS	Mme ARAB Dalila, M. ASENSI François, M. BAILLON Jean-François, Mme BENAMOUR Mérim, Mme BOUR Patricia, M. CHANTRELLE Laurent, M. CHAVAROC Grégory, M. CHERIGUENE Abdelouaheb, M. DACHIVILLE Romain, Mme FAOUZI Hanane, M. GEFFROY Philippe, M. JIAR Youssef, Mme KHATIM Karima, M. LAPORTE Pierre, M. MARAN Max, Mme MEKKI Chérifa, M. SAULIERE Gilles, Mme YERRO Georges- Marie.
SECRETAIRE DE SEANCE	M. MARQUES Paulo

DELIBERATION N°24 – FINANCES – BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2026 DU BUDGET PRINCIPAL

Le conseil de territoire,

Après avoir entendu l'exposé de M. Anthony MANGIN,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction comptable M57,

Vu la délibération n°140 du 10 octobre 2022 portant mise en place de la nomenclature M57 à compter du 1^{er} janvier 2025 et, entre autres, l'autorisation donnée au Président à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel) et ce dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections,

Vu la délibération n°147 du 10 octobre 2022 portant convention de services comptables et financiers entre la DDFiP, la trésorerie municipale de Sevran et l'EPT Paris Terres d'Envol,

Vu la délibération n°221 du 15 décembre 2025 portant débat d'orientations budgétaires pour l'exercice 2026,

Considérant le projet de budget du budget principal établi pour l'exercice 2026,

Après en avoir délibéré,

- **Adopte** le budget du budget principal pour l'exercice 2026, équilibré au montant de 305 870 944,00 € et réparti comme suit :
 - en section de fonctionnement 203 390 461.00€
 - en section d'investissement 102 480 483.00 €
- **Autorise** le président à signer tout document relatif à cette affaire.

ADOpte A LA MAJORITE

(58 VOIX POUR, 2 VOIX CONTRE : OUSSOUF SIBY, DIDIER MIGNOT,
1 ABSTENTION : NELLY ROLAND IRI BERRY)



Accusé de réception en préfecture
093-200058097-20260216-24-16-02-2026-DE
Date de télétransmission : 26/02/2026
Date de réception préfecture : 26/02/2026

**Le conseil du territoire
PARIS TERRES D'ENVOL**

REPUBLIQUE FRANCAISE

Siège

Boulevard de l'Hôtel de ville 93600 Aulnay-sous-Bois
(Seine Saint-Denis)

**REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE TERRITOIRE**

Nombre de membres en exercice : 79

Présents : 50

Excusés : 11

Absents : 18

REUNION DU 16 FEVRIER 2026

Le président certifie, sous sa responsabilité, la
caractère exécutoire du présent acte
(conformément à l'article L2131-1 du CGCT)
Affiché le :

L'an DEUX MILLE VINGT-SIX, le LUNDI SEIZE FEVRIER à VINGT HEURES, le conseil de territoire, dûment convoqué le
DIX FEVRIER DEUX MILLE VINGT-SIX, s'est réuni, à Aulnay-sous-Bois, Espace Antoine de Saint-Exupéry, 1 boulevard André
Citroën, sous la présidence de monsieur Bruno BESCHIZZA.

ETAIENT PRESENTS	Mme ABDELLAOUI Leïla, M. ATTIORI Olivier, Mme BELMOUDEN Fatima, M. BESCHIZZA Bruno, M. BLANCHET Stéphane, M. BORSALI Jean-Baptiste, M. CAHENZLI Denis, M. CANNAROZZO Frank, M. CARRE Julien, M. CHAUSSAT Jacques, Mme DE CARVALHO Virginie, Mme DELMONT- KOROPOULIS Annie, Mme DOSSOU Marie-Ange, Mme DUBOE Nicole, M. EL KOURADI Fouad, Mme ELSODY Arhella, Mme FILIPOVIC Biljana, M. GESELL Quentin, M. GODARD Jacques, M. GUYON Olivier, Mme HAMMAMI Samia, Mme LAGARDE Aude, Mme LAGNEAU Muriel, Mme LANCHAS- VICENTE Karine, M. LASTAPIS Michel, Mme LEFEVRE Bénédicte, Mme LEMARCHAND Brigitte, Mme MABIRE-LOISON Myriam, M. MANGIN Anthony, Mme MAROUN Séverine, M. MARQUES Paulo, Mme MEGHRAOUI Gemmila, Mme MEYER Karine, Mme MISSOUR Sabrina, Mme MOREAU Chantal, M. MORIN Sébastien, M. MOULINNEUF Serge, Mme PERRON Christine, Mme PINHEIRO Amélie, M. PRUNIER Gérard, M. RAMADIER Alain, Mme ROLAND IRI BERRY Nelly, Mme SAGO Aïssa, M. SIBY Oussouf, M. TURBIAN Julien, Mme VALLETON Martine, M. VAZ Micaël, Mme VERTE Monique, Mme YOUSSEUF Mélissa, M. ZANGRILLI François.
EXCUSES	Mme ADLANI Farida, M. BOUMEDJANE Karim, Mme BRAHIM Marwa, Mme COLLET Marie-Claude, M. FERREIRA Lino, M. HAN Bo, Mme HERSEMEULE Carmen, M. MEIGNEN Thierry, M. MIGNOT Didier, M. MILLARD Jean-Luc, M. RANQUET Jean-Philippe,
AYANT DONNE POUVOIR A	Mme VALLETON Martine, Mme MEYER Karine, M. BLANCHET Stéphane, M. GESELL Quentin, M. TURBIAN Julien, M. VAZ Micaël, Mme LEFEVRE Bénédicte, Mme LEMARCHAND Brigitte, M. GUYON Olivier, M. MANGIN Anthony, M. CARRE Julien,
ABSENTS	Mme ARAB Dalila, M. ASENSI François, M. BAILLON Jean-François, Mme BENAMOUR Mériem, Mme BOUR Patricia, M. CHANTRELLE Laurent, M. CHAVAROC Grégory, M. CHERIGUENE Abdelouaheb, M. DACHIVILLE Romain, Mme FAOUZI Hanane, M. GEFFROY Philippe, M. JIAR Youssef, Mme KHATIM Karima, M. LAPORTE Pierre, M. MARAN Max, Mme MEKKI Chérifa, M. SAULIERE Gilles, Mme YERRO Georges- Marie.
SECRETAIRE DE SEANCE	M. MARQUES Paulo

**DELIBERATION N°25 - FINANCES - BUDGET PRIMITIF DU BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT POUR
L'EXERCICE 2026**

Le conseil de territoire,

Après avoir entendu l'exposé de M. Anthony MANGIN,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5219-5 et L.5211-1 et L.2224-1,

Vu le décret 2015-1660 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de
l'établissement public territorial dont le siège est à Aulnay-sous-Bois,

Vu l'instruction comptable M 49 applicable aux services de distribution d'eau potable et d'assainissement,

Vu la délibération n°45 du 16 mai 2022 portant mise en place d'une tarification harmonisée pour la réalisation des
nouveaux branchements d'assainissement,

Vu la délibération n°46 du 16 mai 2022 portant convention de mandat pour le reversement aux riverains des
subventions de l'agence de l'eau à la suite de la mise en conformité des installations privatives,

Vu la délibération n°195 du 12 décembre 2022 portant fixation des redevances d'assainissement pour 2026 et
approbation du principe d'harmonisation,

Vu la délibération n°221 du 15 décembre 2025 qui prend acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires,

Considérant le projet de budget primitif du budget annexe de l'assainissement pour l'exercice 2026,

Après en avoir délibéré,

- **Adopte** le budget primitif du budget annexe de l'assainissement pour l'exercice 2026, équilibré à la somme de
39 958 000,00 €
 - Section de fonctionnement 12 950 000,00 €
 - Section d'investissement 27 008 000,00 €
- **Autorise** le président à signer tout document relatif à cette affaire.

ADOpte A L'UNANIMITE

(60 VOIX POUR, 1 ABSTENTION : OUSSOUF SIBY)



Accusé de réception en préfecture
093-200058097-20260216-25-16-02-2026-DE
Date de l'acte : 16/02/2026
Date de réception préfecture : 26/02/2026

**Le conseil du territoire
PARIS TERRES D'ENVOL**

Siège

Boulevard de l'Hôtel de ville 93600 Aulnay-sous-Bois
(Seine Saint-Denis)

REPUBLIQUE FRANCAISE

**REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE TERRITOIRE**

Nombre de membres en exercice : 79

Présents : 50

Excusés : 11

Absents : 18

REUNION DU 16 FEVRIER 2026

Le président certifie, sous sa responsabilité, le
caractère exécutoire du présent acte
(conformément à l'article L2131-1 du CGCT)
Affiché le :

L'an DEUX MILLE VINGT-SIX, le LUNDI SEIZE FEVRIER à VINGT HEURES, le conseil de territoire, dûment convoqué le
DIX FEVRIER DEUX MILLE VINGT-SIX, s'est réuni, à Aulnay-sous-Bois, Espace Antoine de Saint-Exupéry, 1 boulevard André
Citroën, sous la présidence de monsieur Bruno BESCHIZZA.

ETAIENT PRESENTS Mme ABDELLAOUI Leïla, M. ATTIORI Olivier, Mme BELMOUDEN Fatima, M. BESCHIZZA Bruno,
M. BLANCHET Stéphane, M. BORSALI Jean-Baptiste, M. CAHENZLI Denis, M. CANNAROZZO Frank,
M. CARRE Julien, M. CHAUSSAT Jacques, Mme DE CARVALHO Virginie, Mme DELMONT-
KOROPOULIS Annie, Mme DOSSOU Marie-Ange, Mme DUBOE Nicole, M. EL KOURADI Fouad,
Mme ELSODY Arhella, Mme FILIPOVIC Biljana, M. GESELL Quentin, M. GODARD Jacques, M. GUYON
Olivier, Mme HAMMAMI Samia, Mme LAGARDE Aude, Mme LAGNEAU Muriel, Mme LANCHAS-
VICENTE Karine, M. LASTAPIS Michel, Mme LEFEVRE Bénédicte, Mme LEMARCHAND Brigitte,
Mme MABIRE-LOISON Myriam, M. MANGIN Anthony, Mme MAROUN Séverine, M. MARQUES Paulo,
Mme MEGHRAOUI Gemmila, Mme MEYER Karine, Mme MISSOUR Sabrina, Mme MOREAU Chantal,
M. MORIN Sébastien, M. MOULINNEUF Serge, Mme PERRON Christine, Mme PINHEIRO
Amélie, M. PRUNIER Gérard, M. RAMADIER Alain, Mme ROLAND IRI BERRY Nelly, Mme SAGO Aïssa,
M. SIBY Oussouf, M. TURBIAN Julien, Mme VALLETON Martine, M. VAZ Micaël, Mme VERTE Monique,
Mme YOUSSEF Mélissa, M. ZANGRILLI François.

EXCUSES Mme ADLANI Farida, M. BOUMEDJANE Karim, Mme BRAHIM Marwa, Mme COLLET Marie-Claude,
M. FERREIRA Lino, M. HAN Bo, Mme HERSEMEULE Carmen, M. MEIGNEN Thierry, M. MIGNOT
Didier, M. MILLARD Jean-Luc, M. RANQUET Jean-Philippe,

AYANT DONNE POUVOIR A Mme VALLETON Martine, Mme MEYER Karine, M. BLANCHET Stéphane, M. GESELL Quentin, M. TURBIAN
Julien, M. VAZ Micaël, Mme LEFEVRE Bénédicte, Mme LEMARCHAND Brigitte, M. GUYON Olivier, M. MANGIN
Anthony, M. CARRE Julien,

ABSENTS Mme ARAB Dalila, M. ASENSI François, M. BAILLON Jean-François, Mme BENAMOUR Mériem,
Mme BOUR Patricia, M. CHANTRELLE Laurent, M. CHAVAROC Grégory, M. CHERIGUENE
Abdelouaheb, M. DACHIVILLE Romain, Mme FAOUZI Hanane, M. GEFFROY Philippe, M. JIAR Youssef,
Mme KHATIM Karima, M. LAPORTE Pierre, M. MARAN Max, Mme MEKKI Chérifa, M. SAULIERE Gilles,
Mme YERRO Georges-Marie.

SECRETAIRE

DE SEANCE M. MARQUES Paulo

**DELIBERATION N°26 - FINANCES -BUDGET ANNEXE DE L'EAU POTABLE DU BLANC-MESNIL REPRISE DU SOLDE DU
COMPTE 1068 EN FONCTIONNEMENT**

Le conseil de territoire,

Après avoir entendu l'exposé de M. Anthony MANGIN,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5219-5 et L.5211-1 et L.2224-1,

Vu l'instruction comptable M 49 applicable aux services de distribution d'eau potable et d'assainissement,

Considérant la demande de dérogation de l'EPT à la ministre déléguée aux collectivités territoriales du 28 septembre
2022.

Considérant la réponse de la Directrice générale des collectivités territoriales en date du 2 mai 2023.

Considérant le courrier du Préfet de Seine-Saint-Denis en date du 25 mai 2023.

Après en avoir délibéré,

- **Approuve** la reprise du solde de l'excédent de 1 340 279,30 € du compte 1068 (chapitre 040) au compte de
fonctionnement 778 (chapitre 042).
- **Autorise** le président à signer tout document relatif à cette affaire.

ADOpte A LA MAJORITE

(59 VOIX POUR, 1 VOIX CONTRE :

DIDIER MIGNOT, 1 ABSTENTION :

OUSSOUF SIBY)



Le président
Bruno BESCHIZZA

Accusé de réception en préfecture
093-200058097-20260216-26-16-02-2026-DE
Date de télétransmission : 26/02/2026
Date de réception préfecture : 26/02/2026

**Le conseil du territoire
PARIS TERRES D'ENVOL**

REPUBLIQUE FRANCAISE

Siège

Boulevard de l'Hôtel de ville 93600 Aulnay-sous-Bois
(Seine Saint-Denis)

**REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE TERRITOIRE**

Présents : 50
Excusés : 11
Absents : 18
Nombre de membres en exercice : 79

REUNION DU 16 FEVRIER 2026

Le président certifie, sous sa responsabilité, le
caractère exécutoire du présent acte
(conformément à l'article L2131-1 du CGCT)
Affiché le :

L'an DEUX MILLE VINGT-SIX, le LUNDI SEIZE FEVRIER à VINGT HEURES, le conseil de territoire, dûment convoqué le
DIX FEVRIER DEUX MILLE VINGT-SIX, s'est réuni, à Aulnay-sous-Bois, Espace Antoine de Saint-Exupéry, 1 boulevard André
Citroën, sous la présidence de monsieur Bruno BESCHIZZA.

ETAIENT PRESENTS	Mme ABDELLAOUI Leïla, M. ATTIORI Olivier, Mme BELMOUDEN Fatima, M. BESCHIZZA Bruno, M. BLANCHET Stéphane, M. BORSALI Jean-Baptiste, M. CAHENZLI Denis, M. CANNAROZZO Frank, M. CARRE Julien, M. CHAUSSAT Jacques, Mme DE CARVALHO Virginie, Mme DELMONT- KOROPOULIS Annie, Mme DOSSOU Marie-Ange, Mme DUBOE Nicole, M. EL KOURADI Fouad, Mme ELSODY Arhella, Mme FILIPOVIC Biljana, M. GESELL Quentin, M. GODARD Jacques, M. GUYON Olivier, Mme HAMMAMI Samia, Mme LAGARDE Aude, Mme LAGNEAU Muriel, Mme LANCHAS- VICENTE Karine, M. LASTAPIS Michel, Mme LEFEVRE Bénédicte, Mme LEMARCHAND Brigitte, Mme MABIRE-LOISON Myriam, M. MANGIN Anthony, Mme MAROUN Séverine, M. MARQUES Paulo, Mme MEGHRAOUI Gemmila, Mme MEYER Karine, Mme MISSOUR Sabrina, Mme MOREAU Chantal, M. MORIN Sébastien, M. MOULINNEUF Serge, Mme PERRON Christine, Mme PINHEIRO Amélie, M. PRUNIER Gérald, M. RAMADIER Alain, Mme ROLAND IRIBERRY Nelly, Mme SAGO Aïssa, M. SIBY Oussouf, M. TURBIAN Julien, Mme VALLETON Martine, M. VAZ Micaël, Mme VERTE Monique, Mme YOUSSEF Mélissa, M. ZANGRILLI François.
EXCUSES	Mme ADLANI Farida, M. BOUMEDJANE Karim, Mme BRAIHIM Marwa, Mme COLLET Marie-Claude, M. FERREIRA Lino, M. HAN Bo, Mme HERSEMEULE Carmen, M. MEIGNEN Thierry, M. MIGNOT Didier, M. MILLARD Jean-Luc, M. RANQUET Jean-Philippe,
AYANT DONNE POUVOIR A	Mme VALLETON Martine, Mme MEYER Karine, M. BLANCHET Stéphane, M. GESELL Quentin, M. TURBIAN Julien, M. VAZ Micaël, Mme LEFEVRE Bénédicte, Mme LEMARCHAND Brigitte, M. GUYON Olivier, M. MANGIN Anthony, M. CARRE Julien,
ABSENTS	Mme ARAB Dalila, M. ASENSI François, M. BAILLON Jean-François, Mme BENAMOUR Mériem, Mme BOUR Patricia, M. CHANTRELLE Laurent, M. CHAVAROC Grégory, M. CHERIGUENE Abdelouaheb, M. DACHIVILLE Romain, Mme FAOUZI Hanane, M. GEFFROY Philippe, M. JIAR Youssef, Mme KHATIM Karima, M. LAPORTE Pierre, M. MARAN Max, Mme MEKKI Chérifa, M. SAULIERE Gilles, Mme YERRO Georges-Marie.
SECRETAIRE DE SEANCE	M. MARQUES Paulo

**DELIBERATION N°27 – FINANCES – BUDGET PRIMITIF DU BUDGET ANNEXE DE L'EAU POTABLE DU BLANC-MESNIL
EXERCICE 2026**

Le conseil de territoire,
Après avoir entendu l'exposé de M. Anthony MANGIN,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5219-5 et L.5211-1 et L.2224-1,
Vu le décret 2015-1660 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de
l'établissement public territorial dont le siège est à Aulnay-sous-Bois,
Vu l'instruction comptable M 49 applicable aux services de distribution d'eau potable et d'assainissement,
Vu la délibération n°221 du 15 décembre 2025 qui prend acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires,
Vu la délibération n°223 du 15 décembre 2025 fixant la redevance de consommation et de performance des réseaux,

Considérant le projet de budget primitif du budget annexe de distribution de l'eau du Blanc-Mesnil établi pour
l'exercice 2026.

Après en avoir délibéré,

- **Adopte** le budget primitif du budget annexe de l'eau potable du Blanc-Mesnil pour l'exercice 2026, équilibré
à la somme de 4 171 560,00 €
 - Section de fonctionnement 2 231 280,00 €
 - Section d'investissement 1 940 280,00 €
- **Autorise** le président à signer tout document relatif à cette affaire.

ADOpte A LA MAJORITE

(59 VOIX POUR, 1 VOIX CONTRE :

DIDIER MIGNOT, 1 ABSTENTION : OUSSOUF SIBY)



Le président
Bruno BESCHIZZA

Accusé de réception en préfecture
093-200058097-20260216-27-16-02-2026-DE
Date de transmission : 26/02/2026
Date de réception préfecture : 26/02/2026

**Le conseil de territoire
PARIS TERRES D'ENVOL**

REPUBLIQUE FRANCAISE

Siège

Boulevard de l'Hôtel de ville 93600 Aulnay-sous-Bois
(Seine Saint-Denis)

**REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE TERRITOIRE**

Nombre de membres en exercice : 79

Présents : 50

Excusés : 11

Absents : 18

REUNION DU 16 FEVRIER 2026

Le président certifie, sous sa responsabilité, le
caractère exécutoire du présent acte
(conformément à l'article L2131-1 du CGCT)
Affiché le :

L'an DEUX MILLE VINGT-SIX, le LUNDI SEIZE FEVRIER à VINGT HEURES, le conseil de territoire, dûment convoqué le
DIX FEVRIER DEUX MILLE VINGT-SIX, s'est réuni, à Aulnay-sous-Bois, Espace Antoine de Saint-Exupéry, 1 boulevard André
Citroën, sous la présidence de monsieur Bruno BESCHIZZA.

ETAIENT PRESENTS	Mme ABDELLAOUI Leïla, M. ATTIORI Olivier, Mme BELMOUDEN Fatima, M. BESCHIZZA Bruno, M. BLANCHET Stéphane, M. BORSALI Jean-Baptiste, M. CAHENZLI Denis, M. CANNAROZZO Frank, M. CARRE Julien, M. CHAUSSAT Jacques, Mme DE CARVALHO Virginie, Mme DELMONT- KOROPOULIS Annie, Mme DOSSOU Marie-Ange, Mme DUBOE Nicole, M. EL KOURADI Fouad, Mme ELSODY Arhella, Mme FILIPOVIC Biljana, M. GESELL Quentin, M. GODARD Jacques, M. GUYON Olivier, Mme HAMMAMI Samia, Mme LAGARDE Aude, Mme LAGNEAU Muriel, Mme LANCHAS- VICENTE Karine, M. LASTAPIS Michel, Mme LEFEVRE Bénédicte, Mme LEMARCHAND Brigitte, Mme MABIRE-LOISON Myriam, M. MANGIN Anthony, Mme MAROUN Séverine, M. MARQUES Paulo, Mme MEGHRAOUI Gemmila, Mme MEYER Karine, Mme MISSOUR Sabrina, Mme MOREAU Chantal, M. MORIN Sébastien, M. MOULINNEUF Serge, Mme PERRON Christine, Mme PINHEIRO Amélie, M. PRUNIER Gérard, M. RAMADIER Alain, Mme ROLAND IRIBERRY Nelly, Mme SAGO Aïssa, M. SIBY Oussouf, M. TURBIAN Julien, Mme VALLETON Martine, M. VAZ Micaël, Mme VERTE Monique, Mme YOUSSEF Mélissa, M. ZANGRILLI François.
EXCUSES	Mme ADLANI Farida, M. BOUMEDJANE Karim, Mme BRAJHIM Marwa, Mme COLLET Marie-Claude, M. FERREIRA Lino, M. HAN Bo, Mme HERSEMEULE Carmen, M. MEIGNEN Thierry, M. MIGNOT Didier, M. MILLARD Jean-Luc, M. RANQUET Jean-Philippe,
AYANT DONNE POUVOIR A	Mme VALLETON Martine, Mme MEYER Karine, M. BLANCHET Stéphane, M. GESELL Quentin, M. TURBIAN Julien, M. VAZ Micaël, Mme LEFEVRE Bénédicte, Mme LEMARCHAND Brigitte, M. GUYON Olivier, M. MANGIN Anthony, M. CARRE Julien,
ABSENTS	Mme ARAB Dalila, M. ASENSI François, M. BAILLON Jean-François, Mme BENAMOUR Mériem, Mme BOUR Patricia, M. CHANTRELLE Laurent, M. CHAVAROC Grégory, M. CHERIGUENE Abdelouaheb, M. DACHIVILLE Romain, Mme FAOUZI Hanane, M. GEFFROY Philippe, M. JIAR Youssef, Mme KHATIM Karima, M. LAPORTE Pierre, M. MARAN Max, Mme MEKKI Chérifa, M. SAULIERE Gilles, Mme YERRO Georges- Marie.
SECRETAIRE DE SEANCE	M. MARQUES Paulo

**DELIBERATION N°28 - FINANCES - BUDGET PRIMITIF DU BUDGET ANNEXE RESEAUX DE CHALEUR ET DE FROID
EXERCICE 2026**

Le conseil de territoire,

Après avoir entendu l'exposé de M. Anthony MANGIN,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5219-5 et L.5211-1 et L.2224-1,

Vu le décret 2015-1660 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de
l'établissement public territorial dont le siège est à Aulnay-sous-Bois,

Vu l'instruction comptable M 4 applicable aux services publics industriels et commerciaux,

Vu la délibération n°221 du 15 décembre 2025 qui prend acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires,

Considérant le projet de budget primitif du budget annexe réseaux de chaleur et de froid pour l'exercice 2026,

Après en avoir délibéré,

- **Adopte** le budget primitif du budget annexe réseaux de chaleur et de froid pour l'exercice 2026, équilibré à la
somme de 5 126 198,00 €
 - Section de fonctionnement 3 947 816,00 €
 - Section d'investissement 1 178 382,00 €
- **Autorise** le président à signer tout document relatif à cette affaire.

ADOpte A L'UNANIMITE

(60 VOIX POUR, 1 ABSTENTION : OUSSOUF SIBY)



Accusé de réception en préfecture
093-200058097-20260216-28-16-02-2026-DE
Date de transmission : 26/02/2026
Date de réception préfecture : 26/02/2026

**Le conseil du territoire
PARIS TERRES D'ENVOL**

Séance

Boulevard de l'Hôtel de ville 93600 Aulnay-sous-Bois
(Seine Saint-Denis)

REPUBLIQUE FRANCAISE

**REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE TERRITOIRE**

Présents : 50
Excusés : 11
Absents : 18
Nombre de membres en exercice : 79

REUNION DU 16 FEVRIER 2026

Le président certifie, sous sa responsabilité, le
caractère exécutoire du présent acte
(conformément à l'article L2131-1 du CGCT)
Affiché le :

L'an DEUX MILLE VINGT-SIX, le LUNDI SEIZE FEVRIER à VINGT HEURES, le conseil de territoire, dûment convoqué le DIX FEVRIER DEUX MILLE VINGT-SIX, s'est réuni, à Aulnay-sous-Bois, Espace Antoine de Saint-Exupéry, 1 boulevard André Citroën, sous la présidence de monsieur Bruno BESCHIZZA.

ETAIENT PRESENTS	Mme ABDELLAOUI Leïla, M. ATTIORI Olivier, Mme BELMOUDEN Fatima, M. BESCHIZZA Bruno, M. BLANCHET Stéphane, M. BORSALI Jean-Baptiste, M. CAHENZLI Denis, M. CANNAROZZO Frank, M. CARRE Julien, M. CHAUSSAT Jacques, Mme DE CARVALHO Virginie, Mme DELMONT-KOROPOULIS Annie, Mme DOSSOU Marie-Ange, Mme DUBOE Nicole, M. EL KOURADI Fouad, Mme ELSODY Arhella, Mme FILIPOVIC Biljana, M. GESELL Quentin, M. GODARD Jacques, M. GUYON Olivier, Mme HAMMAMI Samia, Mme LAGARDE Aude, Mme LAGNEAU Muriel, Mme LANCHAS-VICENTE Karine, M. LASTAPIS Michel, Mme LEFEVRE Bénédicte, Mme LEMARCHAND Brigitte, Mme MABIRE-LOISON Myriam, M. MANGIN Anthony, Mme MAROUN Séverine, M. MARQUES Paulo, Mme MEGHRAOUI Gemmila, Mme MEYER Karine, Mme MISSOUR Sabrina, Mme MOREAU Chantal, M. MORIN Sébastien, M. MOULINNEUF Serge, Mme PERRON Christine, Mme PINHEIRO Amélie, M. PRUNIER Gérard, M. RAMADIER Alain, Mme ROLAND IRI BERRY Nelly, Mme SAGO Aïssa, M. SIBY Oussouf, M. TURBIAN Julien, Mme VALLETON Martine, M. VAZ Micaël, Mme VERTE Monique, Mme YOUSSEF Mélissa, M. ZANGRILLI François.
EXCUSES	Mme ADLANI Farida, M. BOUMEDJANE Karim, Mme BRAHIM Marwa, Mme COLLET Marie-Claude, M. FERREIRA Lino, M. HAN Bo, Mme HERSEMEULE Carmen, M. MEIGNEN Thierry, M. MIGNOT Didier, M. MILLARD Jean-Luc, M. RANQUET Jean-Philippe,
AYANT DONNE POUVOIR A	Mme VALLETON Martine, Mme MEYER Karine, M. BLANCHET Stéphane, M. GESELL Quentin, M. TURBIAN Julien, M. VAZ Micaël, Mme LEFEVRE Bénédicte, Mme LEMARCHAND Brigitte, M. GUYON Olivier, M. MANGIN Anthony, M. CARRE Julien,
ABSENTS	Mme ARAB Dalila, M. ASENSI François, M. BAILLON Jean-François, Mme BENAMOUR Mériem, Mme BOUR Patricia, M. CHANTRELLE Laurent, M. CHAVAROC Grégory, M. CHERIGUENE Abdelouaheb, M. DACHIVILLE Romain, Mme FAOUZI Hanane, M. GEFFROY Philippe, M. JAR Youssef, Mme KHATIM Karima, M. LAPORTE Pierre, M. MARAN Max, Mme MEKKI Chérifa, M. SAULIERE Gilles, Mme YERRO Georges-Marie.
SECRETAIRE DE SEANCE	M. MARQUES Paulo

DELIBERATION N°29 – FINANCES – REPARTITION DE LA TAXE SUR L'EXPLOITATION DES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT DE LONGUE DISTANCE 2025

Le conseil de territoire,

Après avoir entendu l'exposé de M. Anthony MANGIN,

Vu le décret n°2025-964 du 12 septembre 2025 définissant les modalités de répartition de l'affectation de la taxe sur l'exploitation des infrastructures de transport de longue distance (TEITLD) prévue au II de l'article L425-20 du code des impositions sur les biens et services, et notamment son article 2 ;

Vu l'article 2 du décret susvisé, selon lequel les EPCI à fiscalité propre n'ayant pas la totalité de la compétence voirie définie au 5° de l'article L2122-21 du CGCT, doivent reverser cette part perçue à leurs communes membres ;

Vu l'arrêté du 16 décembre 2025 portant notification des attributions individuelles au titres de la TEITLD pour l'année 2024, attribuant à l'EPT Paris Terres d'Envol un montant de 52 122 euros ;

Vu la nécessité d'une délibération prise à la majorité des 2 tiers des suffrages exprimés, dans un délai de deux mois à compter de la notification par arrêté, pour fixer les montants de reversement selon les dispositions du même article ;

Considérant que l'EPT Paris Terres d'Envol n'a pas repris la compétence voirie ;

Considérant que l'EPT Paris Terres d'Envol a reçu la somme de 52 122 euros au titre du TEITLD pour l'année 2024 en application du décret du 12 septembre 2025 et de l'arrêté du 16 décembre 2025 ;

Après en avoir délibéré,

- **Approuve** le principe de reversement de l'intégralité de la TEITLD perçue aux commune membre de l'EPT Paris Terres d'Envol.

Accusé de réception en préfecture
093-200058097-20260216-29-16-02-2026-DE
Date de télétransmission : 26/02/2026
Date de réception préfecture : 26/02/2026

- **Décide** de répartir cette somme au prorata de la longueur de voirie de chaque commune selon la répartition des montants de reversement aux communes membres qui sont précisés dans le tableau ci-dessous :

	Longueur de voirie (en mètre)	Montant 2025 à affecter aux communes (en €)
Aulnay-Sous-Bois	227 880	11 510
Le Blanc-Mesnil	126 450	6 387
Le Bourget	26 915	1 360
Drancy	130 313	6 582
Dugny	46 378	2 343
Sevran	99 937	5 048
Tremblay-en-France	235 893	11 915
Villepinte	138 130	6 977
EPT	1 031 896	52 122

- **Autorise** le président à signer tous les documents et actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

ADOpte A L'UNANIMITE

Le président
Bruno BESCHIZZA



**Le conseil du territoire
PARIS TERRES D'ENVOL**

Siège

Boulevard de l'Hôtel de ville 93600 Aulnay-sous-Bois
(Seine Saint-Denis)

REPUBLIQUE FRANCAISE

**REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE TERRITOIRE**

Nombre de membres en exercice : 79

Présents : 49

Excusés : 10

Absents : 20

REUNION DU 16 FEVRIER 2026

Le président certifie, sous sa responsabilité, le
caractère exécutoire du présent acte
(conformément à l'article L2131-1 du CGCT)
Affiché le :

L'an DEUX MILLE VINGT-SIX, le LUNDI SEIZE FEVRIER à VINGT HEURES, le conseil de territoire, dûment convoqué le
DIX FEVRIER DEUX MILLE VINGT-SIX, s'est réuni, à Aulnay-sous-Bois, Espace Antoine de Saint-Exupéry, 1 boulevard André
Citroën, sous la présidence de monsieur Bruno BESCHIZZA.

**ETAIENT
PRESENTS**

Mme ABDELLAOUI Leïla, M. ATTIORI Olivier, Mme BELMOUDEN Fatima, M. BESCHIZZA Bruno,
M. BLANCHET Stéphane, M. BORSALI Jean-Baptiste, M. CAHENZLI Denis, M. CANNAROZZO Frank,
M. CARRE Julien, M. CHAUSSAT Jacques, Mme DE CARVALHO Virginie, Mme DELMONT-
KOROPOULIS Annie, Mme DOSSOU Marie-Ange, Mme DUBOE Nicole, M. EL KOURADI Fouad,
Mme ELSODY Arhella, Mme FILIPOVIC Biljana, M. GODARD Jacques, M. GUYON Olivier,
Mme HAMMAMI Samia, Mme LAGARDE Aude, Mme LAGNEAU Muriel, Mme LANCHAS-VICENTE
Karine, M. LASTAPIS Michel, Mme LEFEVRE Bénédicte, Mme LEMARCHAND Brigitte, Mme MABIRE-
LOISON Myriam, M. MANGIN Anthony, Mme MAROUN Séverine, M. MARQUES Paulo,
Mme MEGHRAOUI Gemma, Mme MEYER Karine, Mme MISSOUR Sabrina, Mme MOREAU Chantal,
M. MORIN Sébastien, M. MOULINNEUF Serge, Mme PERRON Christine, Mme PINHEIRO
Amélie, M. PRUNIER Gerald, M. RAMADIER Alain, Mme ROLAND IRI BERRY Nelly, Mme SAGO Aïssa,
M. SIBY Oussouf, M. TURBIAN Julien, Mme VALLETON Martine, M. VAZ Micaël, Mme VERTE Monique,
Mme YOUSSEF Mélissa, M. ZANGRILLI François.

EXCUSES

Mme ADLANI Farida, M. BOUMEDJANE Karim, Mme BRAHIM Marwa, M. FERREIRA Lino, M. HAN Bo,
Mme HERSEMEULE Carmen, M. MEIGNEN Thierry, M. MIGNOT Didier, M. MILLARD Jean-Luc,
M. RANQUET Jean-Philippe,

**AYANT
DONNE
POUVOIR A**

Mme VALLETON Martine, Mme MEYER Karine, M. BLANCHET Stéphane, M. TURBIAN Julien, M. VAZ Micaël,
Mme LEFEVRE Bénédicte, Mme LEMARCHAND Brigitte, M. GUYON Olivier, M. MANGIN Anthony, M. CARRE
Julien,

ABSENTS

Mme ARAB Dalila, M. ASENSI François, M. BAILLON Jean-François, Mme BENAMOUR Mérimé,
Mme BOUR Patricia, M. CHANTRELLE Laurent, M. CHAVAROC Grégory, M. CHERIGUENE
Abdelouahab, Mme COLLET Marie-Claude, M. DACHVILLE Romain, Mme FAOUZI Hanane,
M. GEFFROY Philippe, M. GESELL Quentin, M. JIAR Youssef, Mme KHATIM Karima, M. LAPORTE
Pierre, M. MARAN Max, Mme MEKKI Chérifa, M. SAULIERE Gilles, Mme YERRO Georges-Marie.

**SECRETAIRE
DE SEANCE**

M. MARQUES Paulo

**DELIBERATION N°01 – VIE INSTITUTIONNELLE – PRISE DE PARTICIPATION DE SEQUANO RESIDENTIEL AU SEIN
DE LA SOCIETE D'ETUDES EN VUE DU DEVELOPPEMENT DU SITE DE L'ACTUEL CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL D'AULNAY-
SOUS-BOIS**

Le conseil de territoire,

Après avoir entendu l'exposé de Mme Martine VALLETON,

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.5219-1, L.5219-2 et L.5219-5 déterminant
les compétences des établissements publics territoriaux et les conditions d'exercice des compétences précédemment
transférées aux établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre existants au 31 décembre
2015,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.1524-5, autorisant une société d'économie
mixte à prendre des participations dans le capital d'une autre société d'économie mixte à condition d'obtenir
préalablement l'accord exprès de la ou des collectivités territoriales et de leurs groupements actionnaires disposant
d'un siège au conseil d'administration de ladite société d'économie mixte,

Vu le code du commerce,

Vu la loi n°2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant
diverses mesures de simplification de l'action publique locale,

Vu la délibération n°51 du conseil de territoire du 16 mai 2022, relative à la prise de participation de l'EPT au capital
de la SEM Séquano Aménagement,

Accusé de réception en préfecture
093-200058097-20260216-01-16-02-2026-DE
Date de télétransmission : 26/02/2026
Date de réception préfecture : 26/02/2026

Vu la délibération du conseil d'administration de Séquano du 18 décembre 2025 autorisant la création par Séquano Résidentiel, en partenariat avec les sociétés Eliasun et Fair'Promotion, d'une société d'études dédiée, sous la forme d'une société par actions simplifiée (SAS), dénommée SAS CTMA et la prise de participation de Séquano Résidentiel au sein de celle-ci,

Vu les statuts de la SPL Séquano et de sa filiale Séquano Résidentiel,

Considérant qu'il est proposé que Séquano résidentiel étudie l'opportunité de participer au développement de la partie résidentielle du futur projet immobilier, dont une partie a vocation à être dédiée à la reconstitution de l'offre en logement social dans le cadre des projets de renouvellement urbain d'Aulnay-sous-Bois,

Considérant que les études nécessaires à l'élaboration de ce projet immobilier nécessitent la constitution rapide d'une société d'études. Dans ce cadre, Séquano résidentiel souhaite s'associer à deux partenaires – Eliasun et Fair'Promotion – pour constituer une société par actions simplifiée (SAS), dénommée SAS CTMA, au capital de 10 000 €. Dans un 1er temps, la prise de participation de Séquano résidentiel dans cette société serait de 9 %, soit 900 €. Elle a vocation à être portée à 30 %, soit 3 000 €, une fois obtenu l'accord express des organes délibérants des collectivités ou groupements actionnaires disposant directement d'un siège au conseil d'administration de Séquano. Eliasun et Fair'Promotion disposeront chacune 35 %, soit 3 500 €, des parts au terme de ce processus,

Considérant que l'article L.1524-5, alinéa 15 du Code général des collectivités territoriales permet à une société d'économie mixte de prendre des participations dans le capital d'une société commerciale à condition d'obtenir préalablement l'accord exprès de la ou des collectivités territoriales et de leurs groupements actionnaires disposant d'un siège au conseil d'administration de ladite société d'économie mixte,

Considérant que l'EPT Paris Terres d'Envol est actionnaire de la société d'économie mixte Séquano (SAEM) Séquano et, à ce titre, dispose d'un représentant au conseil d'administration de la société.

Après en avoir délibéré,

- **Autorise** la prise de participation par la SAS Séquano résidentiel, filiale à 100 % de la SAEM Séquano, à hauteur de 30 % au sein de la société par actions simplifiée (SAS), dénommée SAS CTMA, au capital de 10 000 €.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montreuil – 7 rue Catherine Puig – 93100 Montreuil – dans un délai de deux mois à compter de la notification ou de l'affichage de l'acte. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le site internet www.telerecours.fr.

ADOpte A LA MAJORITE

(56 VOIX POUR, 1 VOIX CONTRE : OUSSOUF SIBY,
2 NPPV : B. BESCHIZZA, MELISSA YOUSOUF)

Le président
Bruno BESCHIZZA



Accusé de réception en préfecture
093-200058097-20260216-01-16-02-2026-DE
Date de télétransmission : 26/02/2026
Date de réception préfecture : 26/02/2026

**Le conseil du territoire
PARIS TERRES D'ENVOL**

Sigle

Boulevard de l'Hôtel de ville 93600 Aulnay-sous-Bois
(Seine Saint-Denis)

REPUBLIQUE FRANCAISE

**REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE TERRITOIRE**

Nombre de membres en exercice : 79

Présents : 49

Excusés : 10

Absents : 20

REUNION DU 16 FEVRIER 2026

Le président certifie, sous sa responsabilité, le
caractère exécutoire du présent acte
(conformément à l'article L.2131-1 du CGCT)
Affiché le :

L'an DEUX MILLE VINGT-SIX, le LUNDI SEIZE FEVRIER à VINGT HEURES, le conseil de territoire, dûment convoqué le
DIX FEVRIER DEUX MILLE VINGT-SIX, s'est réuni, à Aulnay-sous-Bois, Espace Antoine de Saint-Exupéry, 1 boulevard André
Citroën, sous la présidence de monsieur Bruno BESCHIZZA.

**ETAIENT
PRESENTS**

Mme ABDELLAOUI Leïla, M. ATTIORI Olivier, Mme BELMOUDEN Fatima, M. BESCHIZZA Bruno,
M. BLANCHET Stéphane, M. BORSALI Jean-Baptiste, M. CAHENZLI Denis, M. CANNAROZZO Frank,
M. CARRE Julien, M. CHAUSSAT Jacques, Mme DE CARVALHO Virginie, Mme DELMONT-
KOROPOULIS Annie, Mme DOSSOU Marie-Ange, Mme DUBOE Nicole, M. EL KOURADI Fouad,
Mme ELSODY Arhella, Mme FILIPOVIC Biljana, M. GODARD Jacques, M. GUYON Olivier,
Mme HAMMAMI Samia, Mme LAGARDE Aude, Mme LAGNEAU Muriel, Mme LANCHAS-VICENTE
Karine, M. LASTAPIS Michel, Mme LEFEVRE Bénédicte, Mme LEMARCHAND Brigitte, Mme MABIRE-
LOISON Myriam, M. MANGIN Anthony, Mme MAROUN Séverine, M. MARQUES Paulo,
Mme MEGHRAOUI Gemmila, Mme MEYER Karine, Mme MISSOUR Sabrina, Mme MOREAU Chantal,
M. MORIN Sébastien, M. MOULINNEUF Serge, Mme PERRON Christine, Mme PINHEIRO
Amélie, M. PRUNIER Gérard, M. RAMADIER Alain, Mme ROLAND IRIBERRY Nelly, Mme SAGO Aïssa,
M. SIBY Oussouf, M. TURBIAN Julien, Mme VALLETON Martine, M. VAZ Micaël, Mme VERTE Monique,
Mme YOUSOUF Mélissa, M. ZANGRILLI François.

EXCUSES

Mme ADLANI Farida, M. BOUMEDJANE Karim, Mme BRAHIM Marwa, M. FERREIRA Lino, M. HAN Bo,
Mme HERSEMEULE Carmen, M. MEIGNEN Thierry, M. MIGNOT Didier, M. MILLARD Jean-Luc,
M. RANQUET Jean-Philippe,

**AYANT
DONNE
POUVOIR A**

Mme VALLETON Martine, Mme MEYER Karine, M. BLANCHET Stéphane, M. TURBIAN Julien, M. VAZ Micaël,
Mme LEFEVRE Bénédicte, Mme LEMARCHAND Brigitte, M. GUYON Olivier, M. MANGIN Anthony, M. CARRE
Julien,

ABSENTS

Mme ARAB Dalila, M. ASENSI François, M. BAILLON Jean-François, Mme BENAMOUR Mériem,
Mme BOUR Patricia, M. CHANTRELLE Laurent, M. CHAVAROC Grégory, M. CHERIGUENE
Abdelouahab, Mme COLLET Marie-Claude, M. DACHIVILLE Romain, Mme FAOUZI Hanane,
M. GEFFROY Philippe, M. GESELL Quentin, M. JIAR Youssef, Mme KHATIM Karima, M. LAPORTE
Pierre, M. MARAN Max, Mme MEKKI Chérifa, M. SAULIERE Gilles, Mme YERRO Georges- Marie.

**SECRETAIRE
DE SEANCE**

M. MARQUES Paulo

**DELIBERATION N°02 - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE EMPLOI FORMATION INSERTION - APPEL A
PROJETS ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE - ADOPTION DU REGLEMENT ET LANCEMENT DE L'APPEL A PROJETS 2026**

Le conseil de territoire,

Après avoir entendu l'exposé de M. Olivier GUYON,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°125 du conseil de territoire du 13 novembre 2017 précisant que les actions de soutien à
l'entrepreneuriat, actions destinées au développement et à l'accompagnement des entreprises relèvent de l'intérêt
territorial,

Vu la délibération n°126 du conseil de territoire du 13 novembre 2017 indiquant que les actions à vocation territoriale
de soutien à l'emploi, à la formation et à l'insertion et la négociation, coordination et passation de dispositifs
contractuels visant à l'insertion économique relèvent de l'intérêt territorial,

Vu la délibération n°146 du conseil du territoire du 18 décembre 2023, approuvant le Plan local de développement de
l'économie sociale et solidaire (PLDESS), dont la mise en œuvre sera déclinée sur la période allant du 1^{er} janvier 2024
au 31 décembre 2030,

Vu la délibération n°33, du conseil de territoire du 8 avril 2024, autorisant l'EPT Paris Terres d'Envol à attribuer des
aides sur le fondement du régime d'aides aux projets à utilité sociale défini mis en place par la Région Ile-de-France,

Considérant que le développement de l'économie sociale et solidaire, qui a pour objectif la production de biens ou
services, en conciliant utilité sociale, solidarité, performance économique et gouvernance démocratique, constitue donc
un enjeu majeur du territoire.

Considérant que Paris Terres d'Envol a déjà engagé plusieurs initiatives en faveur du développement du secteur de
l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) et souhaite la poursuivre également avec le soutien d'acteurs reconnus dans le
domaine.

Accusé de réception en préfecture
093-200058097-20260216-02-16-02-2026-DE
Date de télétransmission : 26/02/2026
Date de réception préfecture : 26/02/2026

Considérant que cet appel à projets encourage des candidatures très diversifiées, s'adresse à toutes les structures de l'économie sociale et solidaire et couvre les projets de différentes natures dans tous les champs d'intervention de l'ESS, **Considérant** toutefois qu'une vigilance particulière sera accordée aux projets en lien avec l'économie circulaire (plus spécifiquement le réemploi) et les mobilités durables, et aux projets les plus créateurs d'emploi.

Considérant le projet de règlement de l'appel à projet économie sociale et solidaire, doté d'une enveloppe de 120 000 €, pour soutenir le démarrage et le développement d'initiatives de l'économie sociale et solidaire, ou pérenniser des activités récemment mises en œuvre et prometteuses.

Après en avoir délibéré,

- **Autorise** le Président de l'EPT Paris Terres d'Envol à lancer l'appel à projets ESS 2026 et à prendre toute mesure pour assurer le bon déroulement de l'appel à projets.
- **Adopte** le règlement de l'appel à projets ESS doté d'une enveloppe de 120 000 € et autorise le lancement de l'appel à projets ESS 2026.
- **Dit** que les crédits sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

ADOpte A L'UNANIMITE

Le président
Bruno BESCHIZZA



Le conseil du territoire
PARIS TERRES D'ENVOL

Siège

Boulevard de l'Hôtel de ville 93600 Aulnay-sous-Bois
(Seine Saint-Denis)

REPUBLIQUE FRANCAISE

REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE TERRITOIRE

Nombre de membres en exercice : 79

Présents : 49

Excusés : 10

Absents : 20

REUNION DU 16 FEVRIER 2026

Le président certifie, sous sa responsabilité, le
caractère exécutoire du présent acte
(conformément à l'article L2131-1 du CGCT)
Affiché le :

L'an DEUX MILLE VINGT-SIX, le LUNDI SEIZE FEVRIER à VINGT HEURES, le conseil de territoire, dûment convoqué le
DIX FEVRIER DEUX MILLE VINGT-SIX, s'est réuni, à Aulnay-sous-Bois, Espace Antoine de Saint-Exupéry, 1 boulevard André
Citroën, sous la présidence de monsieur Bruno BESCHIZZA.

<u>ETAIENT PRESENTS</u>	Mme ABDELLAOUI Leïla, M. ATTIORI Olivier, Mme BELMOUDEN Fatima, M. BESCHIZZA Bruno, M. BLANCHET Stéphane, M. BORSALI Jean-Baptiste, M. CAHENZLI Denis, M. CANNAROZZO Frank, M. CARRE Julien, M. CHAUSSAT Jacques, Mme DE CARVALHO Virginie, Mme DELMONT- KOROPOULIS Annie, Mme DOSSOU Marie-Ange, Mme DUBOE Nicole, M. EL KOURADI Fouad, Mme ELSODY Arhella, Mme FILIPOVIC Biljana, M. GODARD Jacques, M. GUYON Olivier, Mme HAMMAMI Samia, Mme LAGARDE Aude, Mme LAGNEAU Muriel, Mme LANCHAS-VICENTE Karine, M. LASTAPIS Michel, Mme LEFEVRE Bénédicte, Mme LEMARCHAND Brigitte, Mme MABIRE- LOISON Myriam, M. MANGIN Anthony, Mme MAROUN Séverine, M. MARQUES Paulo, Mme MEGHRAOUI Gemmila, Mme MEYER Karine, Mme MISSOUR Sabrina, Mme MOREAU Chantal, M. MORIN Sébastien, M. MOULINNEUF Serge, Mme PERRON Christine, Mme PINHEIRO Amélie, M. PRUNIER Gérard, M. RAMADIER Alain, Mme ROLAND IRIBERRY Nelly, Mme SAGO Aïssa, M. SIBY Oussouf, M. TURBIAN Julien, Mme VALLETON Martine, M. VAZ Micaël, Mme VERTE Monique, Mme YOUSOUF Mélissa, M. ZANGRILLI François.
<u>EXCUSES</u>	Mme ADLANI Farida, M. BOUMEDJANE Karim, Mme BRAHIM Marwa, M. FERREIRA Lino, M. HAN Bo, Mme HERSEMEULE Carmen, M. MEIGNEN Thierry, M. MIGNOT Didier, M. MILLARD Jean-Luc, M. RANQUET Jean-Philippe,
<u>AYANT DONNE POUVOIR A</u>	Mme VALLETON Martine, Mme MEYER Karine, M. BLANCHET Stéphane, M. TURBIAN Julien, M. VAZ Micaël, Mme LEFEVRE Bénédicte, Mme LEMARCHAND Brigitte, M. GUYON Olivier, M. MANGIN Anthony, M. CARRE Julien,
<u>ABSENTS</u>	Mme ARAB Dalila, M. ASENSI François, M. BAILLON Jean-François, Mme BENAMOUR Mériem, Mme BOUR Patricia, M. CHANTRELLE Laurent, M. CHAVAROC Grégory, M. CHERIGUENE Abdelouahab, Mme COLLET Marie-Claude, M. DACHIVILLE Romain, Mme FAOUZI Hanane, M. GEFFROY Philippe, M. GESELL Quentin, M. JIAR Youssef, Mme KHATIM Karima, M. LAPORTE Pierre, M. MARAN Max, Mme MEKKI Chérifa, M. SAULIERE Gilles, Mme YERRO Georges- Marie.
<u>SECRETAIRE DE SEANCE</u>	M. MARQUES Paulo

DELIBERATION N°03 - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - ESS - CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE
FRANCE ACTIVE METROPOLE SEINE-SAINT-DENIS ET L'EPT PARIS TERRES D'ENVOL

Le conseil de territoire,

Après avoir entendu l'exposé de M. Frank CANNAROZZO,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°125 du conseil de territoire du 13 novembre 2017 précisant que les actions de soutien à
l'entrepreneuriat, actions destinées au développement et à l'accompagnement des entreprises relèvent de l'intérêt
territorial,

Vu la délibération n°126 du conseil de territoire du 13 novembre 2017 indiquant que les actions à vocation territoriale
de soutien à l'emploi, à la formation et à l'insertion et la négociation, coordination et passation de dispositifs
contractuels visant à l'insertion économique relèvent de l'intérêt territorial,

Vu la délibération n°146 du conseil de territoire du 18 décembre 2023, approuvant le Plan Local de Développement de
l'Economie Sociale et Solidaire (PLDESS), dont la mise en œuvre sera déclinée sur la période allant du 1^{er} janvier 2024
au 31 décembre 2030,

Vu le budget de l'exercice en cours,

Considérant que le développement de l'économie sociale et solidaire, qui a pour objectif la production de biens ou
services, en conciliant utilité sociale, solidarité, performance économique et gouvernance démocratique, constitue un
enjeu majeur du territoire.

Considérant l'axe 2 du PLDESS visant à développer et accompagner les structures de l'ESS.

Considérant que Paris Terres d'Envol a déjà engagé plusieurs initiatives en faveur du développement du secteur de
l'Economie sociale et solidaire (ESS) et souhaite poursuivre cette démarche avec le soutien d'acteurs reconnus dans le
domaine et notamment dans celui de la finance solidaire.

Accusé de réception en préfecture
093-200058097-20260216-03-16-02-2026-DE
Date de télétransmission : 26/02/2026
Date de réception préfecture : 26/02/2026

Considérant les missions d'animation de France Active Métropole Seine-Saint-Denis Active dans le cadre du Programme relance transition (PRT), le programme Emergence, et celles de gestion des fonds locaux de soutien aux entreprises de Seine-Saint-Denis dont celles du secteur de l'ESS.

Considérant que conjointement à son expertise des outils de finances solidaires, France Active Métropole Seine-Saint-Denis, contribue à l'émergence de nouvelles initiatives dans le secteur de l'ESS.

Considérant la mobilisation de cette expertise notamment dans l'instruction des dossiers de candidature aux appels à projets ESS du territoire.

Considérant, du bilan d'activités 2025 et la qualité des résultats obtenus par l'association.

Considérant l'intérêt de poursuivre alors un partenariat entre l'association France Active Métropole Seine-Saint-Denis et l'EPT et de soutenir financièrement leurs actions.

Considérant le courrier de demande du Président de France Active Métropole, en date du 27 janvier 2026, sollicitant le renouvellement d'une convention de partenariat et de l'octroi d'une subvention de 20 000 €.

Après en avoir délibéré,

- **Autorise** le président de Paris Terres d'Envol à signer la convention de partenariat avec l'association France Active Métropole, pour une période de 12 mois consécutif, du 1^{er} janvier 2026 et 31 décembre 2026, ainsi que tous les documents y afférents.
- **Attribue** une subvention de 20 000 € à l'association France Active Métropole, conformément à l'article 4 de cette présente convention, qui sera versée en deux fois : 50 % à la signature de la convention, 50 % à la remise du bilan final d'activités.
- **Dit** que les crédits sont inscrits au budget de l'exercice 2026.

ADOpte A L'UNANIMITE
(58 VOIX POUR, 1 NPPV :
OLIVIER GUYON)

Le président
Bruno BESCHIZZA



**Le conseil du territoire
PARIS TERRES D'ENVOL**

Siège

Boulevard de l'Hôtel de ville 93600 Aulnay-sous-Bois
(Seine Saint-Denis)

REPUBLIQUE FRANCAISE

**REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE TERRITOIRE**

Nombre de membres en exercice : 79

Présents : 49
Excusés : 10
Absents : 20

REUNION DU 16 FEVRIER 2026

Le président certifie, sous sa responsabilité, le
caractère exécutoire du présent acte
(conformément à l'article L2131-1 du CGCT)
Affiché le :

L'an **DEUX MILLE VINGT-SIX**, le **LUNDI SEIZE FEVRIER** à **VINGT HEURES**, le conseil de territoire, dûment convoqué le **DIX FEVRIER DEUX MILLE VINGT-SIX**, s'est réuni, à Aulnay-sous-Bois, Espace Antoine de Saint-Exupéry, 1 boulevard André Citroën, sous la présidence de monsieur Bruno BESCHIZZA.

**ETAIENT
PRESENTS**

Mme ABDELLAOUI Leïla, M. ATTIORI Olivier, Mme BELMOUDEN Fatima, M. BESCHIZZA Bruno, M. BLANCHET Stéphane, M. BORSALI Jean-Baptiste, M. CAHENZLI Denis, M. CANNAROZZO Frank, M. CARRE Julien, M. CHAUSSAT Jacques, Mme DE CARVALHO Virginie, Mme DELMONT-KOROPOULIS Annie, Mme DOSSOU Marie-Ange, Mme DUBOE Nicole, M. EL KOURADI Fouad, Mme ELSODY Arhella, Mme FILIPOVIC Biljana, M. GODARD Jacques, M. GUYON Olivier, Mme HAMMAMI Samia, Mme LAGARDE Aude, Mme LAGNEAU Muriel, Mme LANCHAS-VICENTE Karine, M. LASTAPIS Michel, Mme LEFEVRE Bénédicte, Mme LEMARCHAND Brigitte, Mme MABIRE-LOISON Myriam, M. MANGIN Anthony, Mme MAROUN Séverine, M. MARQUES Paulo, Mme MEGHRAOUI Gemmila, Mme MEYER Karine, Mme MISSOUR Sabrina, Mme MOREAU Chantal, M. MORIN Sébastien, M. MOULINNEUF Serge, Mme PERRON Christine, Mme PINHEIRO Amélie, M. PRUNIER Gérard, M. RAMADIER Alain, Mme ROLAND IRIBERRY Nelly, Mme SAGO Aïssa, M. SIBY Oussouf, M. TURBIAN Julien, Mme VALLETON Martine, M. VAZ Micaël, Mme VERTE Monique, Mme YOUSSEF Mélissa, M. ZANGRILLI François.

EXCUSES

Mme ADLANI Farida, M. BOUMEDJANE Karim, Mme BRAIHIM Marwa, M. FERREIRA Lino, M. HAN Bo, Mme HERSEMEULE Carmen, M. MEIGNEN Thierry, M. MIGNOT Didier, M. MILLARD Jean-Luc, M. RANQUET Jean-Philippe,

**AYANT
DONNE
POUVOIR A**

Mme VALLETON Martine, Mme MEYER Karine, M. BLANCHET Stéphane, M. TURBIAN Julien, M. VAZ Micaël, Mme LEFEVRE Bénédicte, Mme LEMARCHAND Brigitte, M. GUYON Olivier, M. MANGIN Anthony, M. CARRE Julien,

ABSENTS

Mme ARAB Dalila, M. ASENSI François, M. BAILLON Jean-François, Mme BENAMOUR Mériem, Mme BOUR Patricia, M. CHANTRELLE Laurent, M. CHAVAROC Grégory, M. CHERIGUENE Abdelouaheb, Mme COLLET Marie-Claude, M. DACHIVILLE Romain, Mme FAOUZI Hanane, M. GEFFROY Philippe, M. GESELL Quentin, M. JIAR Youssef, Mme KHATIM Karima, M. LAPORTE Pierre, M. MARAN Max, Mme MEKKI Chérifa, M. SAULIERE Gilles, Mme YERRO Georges-Marie.

**SECRETAIRE
DE SEANCE**

M. MARQUES Paulo

**DELIBERATION N°04 – DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – ESS – DONS D'ORDINATEURS PORTABLES DU
GROUPE LA POSTE A PARIS TERRES D'ENVOL A DESTINATION DE STRUCTURES DE L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE**

Le conseil de territoire,

Après avoir entendu l'exposé de M. Frank CANNAROZZO,

Vu les articles L.2242-1 et L.2122-9 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°36 du conseil de territoire du 11 juillet 2020,

Vu la délibération n°146 du conseil du territoire du 18 décembre 2023, approuvant le Plan local de développement de l'économie sociale et solidaire (PLDESS), dont la mise en œuvre sera déclinée sur la période allant du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2030,

Vu l'axe 2 du PLDESS visant à développer et accompagner les acteurs de l'ESS et plus spécifiquement à impulser un club de mécénat avec les entreprises engagées en RSE et susciter le rapprochement avec les associations du territoire (point 2.4 de l'axe 2)

Vu le partenariat déjà initié avec le Groupe La Poste en 2023 dans une démarche innovante de mécénat au bénéfice des lauréats à l'appel à projets ESS 2023

Considérant que les collectivités territoriales recevant des dons ou legs grevés de conditions ou charges particulières doivent délibérer pour accepter ces dons ou legs.

Considérant que le Président de l'EPT a reçu délégation du conseil de territoire pour accepter les dons et legs uniquement si ces derniers ne sont ni grevés de charge ni de conditions ni particulières.

Considérant que le groupe La Poste dispose d'ordinateurs portables, dont elle souhaite faire dons à des structures relevant du domaine de l'ESS et plus spécifiquement celles du secteur associatif.

Accusé de réception en préfecture
093-200058097-20260216-04-16-02-2026-DE
Date de télétransmission : 26/02/2026
Date de réception préfecture : 26/02/2026

Considérant que pour des dons inférieurs ou égal à 5 ordinateurs, le groupe La Poste souhaite faire don à l'EPT de ces ordinateurs pour les redistribuer à des structures de l'ESS.

Considérant que ce don est alors assujéti, pour l'EPT, de charges et conditions particulières définies par convention établie avec le groupe La Poste.

Après en avoir délibéré,

- **Approuve** la donation proposée par le groupe La Poste et la convention définissant les charges et conditions particulières y afférent.
- **Autorise** le Président de l'EPT Paris Terres d'Envol à signer cette convention ainsi que tout document y afférent.

ADOpte A L'UNANIMITE
(58 VOIX POUR, 1 NPPV :
ARHELLA ELSODY)



**Le conseil du territoire
PARIS TERRES D'ENVOL**

Siège

Boulevard de l'Hôtel de ville 93600 Aulnay-sous-Bois
(Seine Saint-Denis)

REPUBLIQUE FRANCAISE

**REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE TERRITOIRE**

Nombre de membres en exercice : 79

Présents : 49

Excusés : 10

Absents : 20

REUNION DU 16 FEVRIER 2026

Le président certifie, sous sa responsabilité, le
caractère exécutoire du présent acte
(conformément à l'article L2131-1 du CGCT)
Affiché le :

L'an DEUX MILLE VINGT-SIX, le LUNDI SEIZE FEVRIER à VINGT HEURES, le conseil de territoire, dûment convoqué le
DIX FEVRIER DEUX MILLE VINGT-SIX, s'est réuni, à Aulnay-sous-Bois, Espace Antoine de Saint-Exupéry, 1 boulevard André
Citroën, sous la présidence de monsieur Bruno BESCHIZZA.

ETAIENT PRESENTS	Mme ABDELLAOUI Leïla, M. ATTIORI Olivier, Mme BELMOUDEN Fatima, M. BESCHIZZA Bruno, M. BLANCHET Stéphane, M. BORSALI Jean-Baptiste, M. CAHENZLI Denis, M. CANNAROZZO Frank, M. CARRE Julien, M. CHAUSSAT Jacques, Mme DE CARVALHO Virginie, Mme DELMONT- KOROPOULIS Annie, Mme DOSSOU Marie-Ange, Mme DUBOE Nicole, M. EL KOURADI Fouad, Mme ELSODY Arhella, Mme FILIPOVIC Biljana, M. GODARD Jacques, M. GUYON Olivier, Mme HAMMAMI Samia, Mme LAGARDE Aude, Mme LAGNEAU Muriel, Mme LANCHAS-VICENTE Karine, M. LASTAPIS Michel, Mme LEFEVRE Bénédicte, Mme LEMARCHAND Brigitte, Mme MABIRE- LOISON Myriam, M. MANGIN Anthony, Mme MAROUN Séverine, M. MARQUES Paulo, Mme MEGHRAOUI Gemmila, Mme MEYER Karine, Mme MISSOUR Sabrina, Mme MOREAU Chantal, M. MORIN Sébastien, M. MOULINNEUF Serge, Mme PERRON Christine, Mme PINHEIRO Amélie, M. PRUNIER Gérard, M. RAMADIER Alain, Mme ROLAND ITRIBERRY Nelly, Mme SAGO Aïssa, M. SIBY Oussouf, M. TURBIAN Julien, Mme VALLETON Martine, M. VAZ Micaël, Mme VERTE Monique, Mme YOUSSEF Mélissa, M. ZANGRILLI François.
EXCUSES	Mme ADLANI Farida, M. BOUMEDJANE Karim, Mme BRAIHIM Marwa, M. FERREIRA Lino, M. HAN Bo, Mme HERSEMEULE Carmen, M. MEIGNEN Thierry, M. MIGNOT Didier, M. MILLARD Jean-Luc, M. RANQUET Jean-Philippe,
AYANT DONNE POUVOIR A	Mme VALLETON Martine, Mme MEYER Karine, M. BLANCHET Stéphane, M. TURBIAN Julien, M. VAZ Micaël, Mme LEFEVRE Bénédicte, Mme LEMARCHAND Brigitte, M. GUYON Olivier, M. MANGIN Anthony, M. CARRE Julien,
ABSENTS	Mme ARAB Dalila, M. ASENSI François, M. BAILLON Jean-François, Mme BENAMOUR Mériem, Mme BOUR Patricia, M. CHANTRELLE Laurent, M. CHAVAROC Grégory, M. CHERIGUENE Abdelouaheb, Mme COLLET Marie-Claude, M. DACHIVILLE Romain, Mme FAOUZI Hanane, M. GEFFROY Philippe, M. GESELL Quentin, M. JIAR Youssef, Mme KHATIM Karima, M. LAPORTE Pierre, M. MARAN Max, Mme MEKKI Chérifa, M. SAULIERE Gilles, Mme YERRO Georges-Marie.
SECRETAIRE DE SEANCE	M. MARQUES Paulo

**DELIBERATION N°05 – EMPLOI FORMATION INSERTION – CONVENTION AVEC LA MISSION LOCALE PARIS TERRES
D'ENVOL PORTANT SUR LA COORDINATION DES MISSIONS LOCALES DU TERRITOIRE**

Le conseil de territoire,

Après avoir entendu l'exposé de M. Olivier GUYON,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L.5219-2, dans sa rédaction résultant de l'article 59 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle
organisation territoriale de la République,

Vu le décret 2015-1660 du 11 décembre 2015 relatif à la Métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de
l'établissement public territorial (EPT),

Vu la délibération n°126 du conseil de territoire de l'EPT Paris Terres d'Envol du 13 novembre 2017 portant sur la
définition de la compétence territoriale en matière d'emploi, de formation et d'insertion,

Vu la délibération n°118 du conseil de territoire du 4 octobre 2021 approuvant les statuts de la Mission Locale Paris
Terres d'Envol (MLPTE),

Vu la création de l'association Mission Locale Paris Terres d'Envol et son enregistrement en Préfecture publiée au
JOAF du 28 décembre 2021,

Vu la délibération n°155 du conseil de territoire de l'EPT Paris Terres d'Envol portant conventionnement avec la
Mission Locale Paris Terres d'Envol et attribution d'une subvention annuelle jusqu'au 31 décembre 2026 par tacite
reconduction,

Vu la convention signée entre l'EPT et la Mission Locale Paris Terres d'Envol le 24 janvier 2023,

Vu le budget de l'exercice en cours.

Accusé de réception en préfecture
093-200058097-20260216-05-16-02-2026-DE
Date de télétransmission : 26/02/2026
Date de réception préfecture : 26/02/2026

Considérant que l'accompagnement des publics jeunes de 16 à 25 ans constitue un enjeu majeur pour le territoire.
Considérant le déploiement de la Mission Locale Paris Terres d'Envol sur les 4 villes couvertes depuis 2022.
Considérant les enjeux de l'insertion professionnelle des jeunes du territoire et la nécessité d'une meilleure articulation des politiques publiques.

Après en avoir délibéré,

- **Approuve** la signature d'une convention entre l'EPT et la MLPTE portant sur la coordination des missions locales du territoire.
- **Décide** de verser, pour l'année 2026, une subvention de 41 600 € à la MLPTE correspondant à deux jours hebdomadaires de mise à disposition de la directrice adjointe de la MLPTE à l'EPT pour travailler sur la coordination des missions locales du territoire.
- **Dit** que les crédits sont inscrits au budget de l'exercice 2026.

ADOpte A L'UNANIMITE

(54 VOIX POUR, 1 ABSTENTION : JULIEN TURBIAN,
4 NPPV : BRUNO BESCHIZZA, FRANK CANNAROZZO,
BENEDICTE LEFEBRE, AÏSSA SAGO)

 Le Président
Bruno BESCHIZZA

**Le conseil de territoire
PARIS TERRES D'ENVOL**

Siège

Boulevard de l'Hôtel de ville 93600 Aulnay-sous-Bois
(Seine Saint-Denis)

REPUBLIQUE FRANCAISE

**REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE TERRITOIRE**

Nombre de membres en exercice : 79

Présents : 49

Excusés : 10

Absents : 20

REUNION DU 16 FEVRIER 2026

Le président certifie, sous sa responsabilité, le
caractère exécutoire du présent acte
(conformément à l'article L2131-1 du CGCT)
Affiché le :

L'an **DEUX MILLE VINGT-SIX**, le **LUNDI SEIZE FEVRIER** à **VINGT HEURES**, le conseil de territoire, dûment convoqué le **DIX FEVRIER DEUX MILLE VINGT-SIX**, s'est réuni, à Aulnay-sous-Bois, Espace Antoine de Saint-Exupéry, 1 boulevard André Citroën, sous la présidence de monsieur Bruno BESCHIZZA.

ETAIENT PRESENTS	Mme ABDELLAOUI Leïla, M. ATTIORI Olivier, Mme BELMOUDEN Fatima, M. BESCHIZZA Bruno, M. BLANCHET Stéphane, M. BORSALI Jean-Baptiste, M. CAHENZLI Denis, M. CANNAROZZO Frank, M. CARRE Julien, M. CHAUSSAT Jacques, Mme DE CARVALHO Virginie, Mme DELMONT-KOROPOULIS Annie, Mme DOSSOU Marie-Ange, Mme DUBOE Nicole, M. EL KOURADI Fouad, Mme ELSODY Arhella, Mme FILIPOVIC Biljana, M. GODARD Jacques, M. GUYON Olivier, Mme HAMMAMI Samia, Mme LAGARDE Aude, Mme LAGNEAU Muriel, Mme LANCHAS-VICENTE Karine, M. LASTAPIS Michel, Mme LEFEVRE Bénédicte, Mme LEMARCHAND Brigitte, Mme MABIRE-LOISON Myriam, M. MANGIN Anthony, Mme MAROUN Séverine, M. MARQUES Paulo, Mme MEGHRAOUI Gemmila, Mme MEYER Karine, Mme MISSOUR Sabrina, Mme MOREAU Chantal, M. MORIN Sébastien, M. MOULINNEUF Serge, Mme PERRON Christine, Mme PINHEIRO Amélie, M. PRUNIER Gérard, M. RAMADIER Alain, Mme ROLAND IRIBERRY Nelly, Mme SAGO Aïssa, M. SIBY Oussouf, M. TURBIAN Julien, Mme VALLETON Martine, M. VAZ Micaël, Mme VERTE Monique, Mme YOUSSEF Mélissa, M. ZANGRILLI François.
EXCUSES	Mme ADLANI Farida, M. BOUMEDJANE Karim, Mme BRAIHIM Marwa, M. FERREIRA Lino, M. HAN Bo, Mme HERSEMEULE Carmen, M. MEIGNEN Thierry, M. MIGNOT Didier, M. MILLARD Jean-Luc, M. RANQUET Jean-Philippe,
AYANT DONNE POUVOIR A	Mme VALLETON Martine, Mme MEYER Karine, M. BLANCHET Stéphane, M. TURBIAN Julien, M. VAZ Micaël, Mme LEFEVRE Bénédicte, Mme LEMARCHAND Brigitte, M. GUYON Olivier, M. MANGIN Anthony, M. CARRE Julien,
ABSENTS	Mme ARAB Dalila, M. ASENSI François, M. BAILLON Jean-François, Mme BENAMOUR Mériem, Mme BOUR Patricia, M. CHANTRELLE Laurent, M. CHAVAROC Grégory, M. CHERIGUENE Abdelouaheb, Mme COLLET Marie-Claude, M. DACHIVILLE Romain, Mme FAOUZI Hanane, M. GEFFROY Philippe, M. GESELL Quentin, M. JIAR Youssef, Mme KHATIM Karima, M. LAPORTE Pierre, M. MARAN Max, Mme MEKKI Chérifa, M. SAULIERE Gilles, Mme YERRO Georges-Marie.
SECRETAIRE DE SEANCE	M. MARQUES Paulo

DELIBERATION N° 06 - RESEAUX DE CHALEUR – AVENANT A LA CONVENTION D'OCCUPATION PRECAIRE A TITRE GRATUIT COMMUNE DE BLANC-MESNIL

Le conseil de territoire

Après avoir entendu l'exposé de Mme Marwa BRAIHIM,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5211-1 et L.5711-1,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques,

Vu le contrat de DSP conclut le 1^{er} juillet 2022 entre le SEAPFA et BMES pour la production et la distribution de chaleur sur le territoire de Blanc-Mesnil,

Vu l'avenant n°2 au contrat de DSP signé le 28 janvier 2014, prolongeant la durée de la DSP de 19 ans, soit jusqu'au 1^{er} septembre 2046,

Vu la délibération du conseil de territoire n°82 du 14 octobre 2019 approuvant le transfert à l'EPT de la compétence « construction, aménagement et gestion des réseaux de chaleur et de froid » pour le réseau de Blanc-Mesnil,

Vu la délibération du conseil de territoire n°137 du 13 octobre 2025, autorisant la signature de l'avenant n°7 au contrat de DSP qui intègre les investissements à réaliser par le délégataire sur les moyens de production de chaleur.

Vu le projet d'avenant ci-annexé,

Considérant la nécessité de disposer d'un terrain afin de reconstruire et de développer les nouvelles installations nécessaires au bon fonctionnement du réseau de chaleur et assurer la continuité du service public.

Accusé de réception en préfecture
093-200058097-20260216-06-16-02-2026-DE
Date de télétransmission : 26/02/2026
Date de réception préfecture : 26/02/2026

Le conseil de territoire, après en avoir délibéré :

- **Approuve** l'avenant à la convention de mise à disposition à titre gratuit par la commune du Blanc-Mesnil des parcelles AD 196 et AD 198 permettant la construction d'équipements dans le cadre du contrat de DSP signé avec BMES, tel que présenté en annexe.
- **Autorise** le Président à signer cet avenant à la convention, ainsi que tous documents y afférents.

ADOpte A L'UNANIMITE

Le président
Bruno BESCHIZZA



**Le conseil du territoire
PARIS TERRES D'ENVOL**

Siège

Boulevard de l'Hôtel de ville 93600 Aulnay-sous-Bois
(Seine Saint-Denis)

REPUBLIQUE FRANCAISE

**REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE TERRITOIRE**

Nombre de membres en exercice : 79

Présents : 49
Excusés : 10
Absents : 20

REUNION DU 16 FEVRIER 2026

Le président certifie, sous sa responsabilité, le
caractère exécutoire du présent acte
(conformément à l'article L2131-1 du CGCT)
Affiché le :

L'an DEUX MILLE VINGT-SIX, le LUNDI SEIZE FEVRIER à VINGT HEURES, le conseil du territoire, dûment convoqué le
DIX FEVRIER DEUX MILLE VINGT-SIX, s'est réuni, à Aulnay-sous-Bois, Espace Antoine de Saint-Exupéry, 1 boulevard André
Citroën, sous la présidence de monsieur Bruno BESCHIZZA.

ETAIENT PRESENTS	Mme ABDELLAOUI Leïla, M. ATTIORI Olivier, Mme BELMOUDEN Fatima, M. BESCHIZZA Bruno, M. BLANCHET Stéphane, M. BORSALI Jean-Baptiste, M. CAHENZLI Denis, M. CANNAROZZO Frank, M. CARRE Julien, M. CHAUSSAT Jacques, Mme DE CARVALHO Virginie, Mme DELMONT- KORPOULIS Annie, Mme DOSSOU Marie-Ange, Mme DUBOE Nicole, M. EL KOURADI Fouad, Mme ELSODY Arhella, Mme FILIPOVIC Biljana, M. GODARD Jacques, M. GUYON Olivier, Mme HAMMAMI Samia, Mme LAGARDE Aude, Mme LAGNEAU Muriel, Mme LANCHAS-VICENTE Karine, M. LASTAPIS Michel, Mme LEFEVRE Bénédicte, Mme LEMARCHAND Brigitte, Mme MABIRE- LOISON Myriam, M. MANGIN Anthony, Mme MAROUN Séverine, M. MARQUES Paulo, Mme MEGHRAOUI Gemmila, Mme MEYER Karine, Mme MISSOUR Sabrina, Mme MOREAU Chantal, M. MORIN Sébastien, M. MOULINNEUF Serge, Mme PERRON Christine, Mme PINHEIRO Amélie, M. PRUNIER Gérard, M. RAMADIER Alain, Mme ROLAND IRIBERRY Nelly, Mme SAGO Aïssa, M. SIBY Oussouf, M. TURBIAN Julien, Mme VALLETON Martine, M. VAZ Micaël, Mme VERTE Monique, Mme YOUSSEF Mélissa, M. ZANGRILLI François.
EXCUSES	Mme ADLANI Farida, M. BOUMEDJANE Karim, Mme BRAIHIM Marwa, M. FERREIRA Lino, M. HAN Bo, Mme HERSEMEULE Carmen, M. MEIGNEN Thierry, M. MIGNOT Didier, M. MILLARD Jean-Luc, M. RANQUET Jean-Philippe,
AYANT DONNE POUVOIR A	Mme VALLETON Martine, Mme MEYER Karine, M. BLANCHET Stéphane, M. TURBIAN Julien, M. VAZ Micaël, Mme LEFEVRE Bénédicte, Mme LEMARCHAND Brigitte, M. GUYON Olivier, M. MANGIN Anthony, M. CARRE Julien,
ABSENTS	Mme ARAB Dalila, M. ASENSI François, M. BAILLON Jean-François, Mme BENAMOUR Mériem, Mme BOUR Patricia, M. CHANTRELLE Laurent, M. CHAVAROC Grégory, M. CHERIGUENE Abdelouaheb, Mme COLLET Marie-Claude, M. DACHIVILLE Romain, Mme FAOUZI Hanane, M. GEFFROY Philippe, M. GESELL Quentin, M. JIAR Youssef, Mme KHATIM Karima, M. LAPORTE Pierre, M. MARAN Max, Mme MEKKI Chérifa, M. SAULIERE Gilles, Mme YERRO Georges- Marie.
SECRETAIRE DE SEANCE	M. MARQUES Paulo

**DELIBERATION N°07 - ASSAINISSEMENT - CONVENTION POUR LE RECOUVREMENT DES REDEVANCES
D'ASSAINISSEMENT AVEC SUEZ EAU FRANCE POUR LA COMMUNE DU BLANC-MESNIL**

Le conseil de territoire,

Après avoir entendu l'exposé de Mme Aïssa SAGO,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) et notamment son article 59,

Vu l'article L.5219-5 du code général des collectivités territoriales, confiant la compétence Assainissement à l'établissement public territorial Paris Terres d'Envol en lieu et place de ses communes membres,

Vu la délibération n°2015-368 du 14 décembre 2015 de la ville du Blanc Mesnil attribuant la délégation de service public d'alimentation en eau potable à l'entreprise Nantaises des Eaux Services,

Vu la délibération approuvant l'avenant n°1 à la délégation de service public actant la cession de la délégation de service public par Nantaise des Eaux Services à Suez Eau France,

Vu la délibération n°92 en date du 4 juillet 2022 approuvant l'avenant n°2 à la délégation de service public actant de la prolongation du contrat et de l'ajustement des investissements et des dotations annuelles pour travaux,

Vu le projet de convention ci-annexé,

Considérant que SUEZ Eau France assure, par délégation de service, la gestion du service de distribution d'eau potable sur la commune du Blanc-Mesnil.

Considérant qu'elle effectue en fonction des relevés de compteurs couvrant la période du 1er janvier au 31 décembre de l'année considérée, toutes les opérations de facturations, de mise en recouvrement, et d'encaissement auprès des abonnés du service public de distribution d'eau potable mais également auprès des abonnés du service de l'eau raccordés au réseau d'assainissement collectif.

Accusé de réception en préfecture
093-200058097-20260216-07-16-02-2026-DE
Date de télétransmission : 26/02/2026
Date de réception préfecture : 26/02/2026

Considérant qu'il convient d'établir une convention de recouvrement des redevances d'assainissement ayant pour objet de fixer les obligations respectives des parties et la rémunération pour service rendu entre SUEZ Eau France et les collectivités territoriales suivantes :

- L'EPT Paris Terres d'Envol
- Le Département de Seine-Saint-Denis
- Le SIAAP

Considérant le projet de convention annexé à la présente délibération pour le recouvrement des redevances assainissement de l'EPT sur la ville du Blanc-Mesnil.

Après en avoir délibéré,

- **Approuve** les termes de la convention pour le recouvrement des redevances d'assainissement avec la société SUEZ Eau France.
- **Autorise** le président à signer ladite convention et tous les documents y afférents.

Adopte à l'unanimité

(58 voix pour, 1 abstention :

Didier Mignot)



**Le conseil du territoire
PARIS TERRES D'ENVOL**

Siège

Boulevard de l'Hôtel de ville 93600 Aulnay-sous-Bois
(Seine Saint-Denis)

REPUBLIQUE FRANCAISE

**REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE TERRITOIRE**

Présents : 49
Excusés : 10
Absents : 20
Nombre de membres en exercice : 79

REUNION DU 16 FEVRIER 2026

Le président certifie, sous sa responsabilité, le
caractère exécutoire du présent acte
(conformément à l'article L2131-1 du CGCT)
Affiché le :

L'an DEUX MILLE VINGT-SIX, le LUNDI SEIZE FEVRIER à VINGT HEURES, le conseil de territoire, dûment convoqué le
DIX FEVRIER DEUX MILLE VINGT-SIX, s'est réuni, à Aulnay-sous-Bois, Espace Antoine de Saint-Exupéry, 1 boulevard André
Citroën, sous la présidence de monsieur Bruno BESCHIZZA.

<u>ETAIENT PRESENTS</u>	Mme ABDELLAOUI Leïla, M. ATTIORI Olivier, Mme BELMOUDEN Fatima, M. BESCHIZZA Bruno, M. BLANCHET Stéphane, M. BORSALI Jean-Baptiste, M. CAHENZLI Denis, M. CANNAROZZO Frank, M. CARRE Julien, M. CHAUSSAT Jacques, Mme DE CARVALHO Virginie, Mme DELMONT- KOROPOULIS Annie, Mme DOSSOU Marie-Ange, Mme DUBOE Nicole, M. EL KOURADI Fouad, Mme ELSODY Arhella, Mme FILIPOVIC Biljana, M. GODARD Jacques, M. GUYON Olivier, Mme HAMMAMI Samia, Mme LAGARDE Aude, Mme LAGNEAU Muriel, Mme LANCHAS-VICENTE Karine, M. LASTAPIS Michel, Mme LEFEVRE Bénédicte, Mme LEMARCHAND Brigitte, Mme MABIRE- LOISON Myriam, M. MANGIN Anthony, Mme MAROUN Séverine, M. MARQUES Paulo, Mme MEGHRAOUI Gemma, Mme MEYER Karine, Mme MISSOUR Sabrina, Mme MOREAU Chantal, M. MORIN Sébastien, M. MOULINNEUF Serge, Mme PERRON Christine, Mme PINHEIRO Amélie, M. PRUNIER Gérard, M. RAMADIER Alain, Mme ROLAND IRIBERRY Nelly, Mme SAGO Aïssa, M. SIBY Oussouf, M. TURBIAN Julien, Mme VALLETON Martine, M. VAZ Micaël, Mme VERTE Monique, Mme YOUSSEF Mélissa, M. ZANGRILLI François.
<u>EXCUSES</u>	Mme ADLANI Farida, M. BOUMEDJANE Karim, Mme BRAHIM Marwa, M. FERREIRA Lino, M. HAN Bo, Mme HERSEMEULE Carmen, M. MEIGNEN Thierry, M. MIGNOT Didier, M. MILLARD Jean-Luc, M. RANQUET Jean-Philippe,
<u>AYANT DONNE POUVOIR A</u>	Mme VALLETON Martine, Mme MEYER Karine, M. BLANCHET Stéphane, M. TURBIAN Julien, M. VAZ Micaël, Mme LEFEVRE Bénédicte, Mme LEMARCHAND Brigitte, M. GUYON Olivier, M. MANGIN Anthony, M. CARRE Julien,
<u>ABSENTS</u>	Mme ARAB Dalila, M. ASENSI François, M. BAILLON Jean-François, Mme BENAMOUR Mérimé, Mme BOUR Patricia, M. CHANTRELLE Laurent, M. CHAVAROC Grégory, M. CHERIGUENE Abdelouahab, Mme COLLET Marie-Claude, M. DACHIVILLE Romain, Mme FAOUZI Hanane, M. GEFFROY Philippe, M. GESELL Quentin, M. JIAR Youssef, Mme KHATIM Karima, M. LAPORTE Pierre, M. MARAN Max, Mme MEKKI Chérifa, M. SAULIERE Gilles, Mme YERRO Georges- Marie.
<u>SECRETAIRE DE SEANCE</u>	M. MARQUES Paulo

**DELIBERATION N°08 – DECHETS MENAGERS – CONVENTION TRIPARTITE ENTRE LA VILLE DE TREMBLAY-EN-
FRANCE, L'ECO-ORGANISME ET PARIS TERRES D'ENVOL, RELATIVE A L'INSTALLATION DES BORNES D'APPORT VOLONTAIRE
POUR LA COLLECTE DES PETITS APPAREILS MENAGERS SUR LA VILLE DE TREMBLAY-EN-FRANCE**

Le conseil de territoire,
Après avoir entendu l'exposé de Mme Aïssa SAGO,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5219-2 et L.5219-5 déterminant les
compétences des établissements publics territoriaux et les conditions d'exercice des compétences précédemment
transférées aux établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre existants au 31 décembre
2015,

Vu le code de l'environnement et notamment les articles L.541-1 à L.541-10, et L.541-21 à L.541-48 relatifs à la collecte,
au traitement et aux dispositions pénales,

Vu la convention tripartite relative à l'expérimentation de bornes d'apport volontaire pour la collecte des petits
appareils ménagers, ci-annexée,

Considérant que la collectivité est compétente en matière de collecte des déchets.

Considérant la nécessité de favoriser le tri et de proposer des solutions de dépôt de proximité pour les petits appareils
ménagers et électriques et électroniques.

Considérant la proposition de l'éco-organisme ECOLOGIC de mettre en œuvre, à titre expérimental, des bornes
d'apport volontaire sur une commune du territoire, à compter du 1^{er} avril 2026.

Accusé de réception en préfecture
093-200058097-20260216-08-16-02-2026-DE
Date de télétransmission : 26/02/2026
Date de réception préfecture : 26/02/2026

Considérant que cette expérimentation est financée par ECOLOGIC et n'entraîne aucun impact financier pour la collectivité.

Considérant que la convention tripartite définit les modalités d'installation, de gestion et de collecte des bornes d'apport volontaire.

Après en avoir délibéré,

- **Approuve** la convention tripartite relative à l'expérimentation de bornes d'apport volontaire pour la collecte des petits appareils ménagers, ci-annexée.
- **Autorise** le Président à signer ladite convention ainsi que tous documents y afférents.

Adopte à l'unanimité

Le président
Bruno BESCHIZZA



**Le conseil du territoire
PARIS TERRES D'ENVOL**

Siège

Boulevard de l'Hôtel de ville 93600 Aulnay-sous-Bois
(Seine Saint-Denis)

REPUBLIQUE FRANCAISE

**REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE TERRITOIRE**

Nombre de membres en exercice : 79

Présents : 49

Excusés : 10

Absents : 20

REUNION DU 16 FEVRIER 2026

Le président certifie, sous sa responsabilité, le
caractère exécutoire du présent acte
(conformément à l'article L2131-1 du CGCT)
Affiché le :

L'an DEUX MILLE VINGT-SIX, le LUNDI SEIZE FEVRIER à VINGT HEURES, le conseil de territoire, dûment convoqué le DIX FEVRIER DEUX MILLE VINGT-SIX, s'est réuni, à Aulnay-sous-Bois, Espace Antoine de Saint-Exupéry, 1 boulevard André Citroën, sous la présidence de monsieur Bruno BESCHIZZA.

<u>ETAIENT PRESENTS</u>	Mme ABDELLAOUI Leïla, M. ATTIORI Olivier, Mme BELMOUDEN Fatima, M. BESCHIZZA Bruno, M. BLANCHET Stéphane, M. BORSALI Jean-Baptiste, M. CAHENZLI Denis, M. CANNAROZZO Frank, M. CARRE Julien, M. CHAUSSAT Jacques, Mme DE CARVALHO Virginie, Mme DELMONT-KOROPOULIS Annie, Mme DOSSOU Marie-Ange, Mme DUBOE Nicole, M. EL KOURADI Fouad, Mme ELSODY Arhella, Mme FILIPOVIC Biljana, M. GODARD Jacques, M. GUYON Olivier, Mme HAMMAMI Samia, Mme LAGARDE Aude, Mme LAGNEAU Muriel, Mme LANCHAS-VICENTE Karine, M. LASTAPIS Michel, Mme LEFEVRE Bénédicte, Mme LEMARCHAND Brigitte, Mme MABIRE-LOISON Myriam, M. MANGIN Anthony, Mme MAROUN Séverine, M. MARQUES Paulo, Mme MEGHRAOUI Gemmila, Mme MEYER Karine, Mme MISSOUR Sabrina, Mme MOREAU Chantal, M. MORIN Sébastien, M. MOULINNEUF Serge, Mme PERRON Christine, Mme PINHEIRO Amélie, M. PRUNIER Gérard, M. RAMADIER Alain, Mme ROLAND IRIBERRY Nelly, Mme SAGO Aïssa, M. SIBY Oussouf, M. TURBIAN Julien, Mme VALLETON Martine, M. VAZ Micaël, Mme VERTE Monique, Mme YOUSSEF Mélissa, M. ZANGRILLI François.
<u>EXCUSES</u>	Mme ADLANI Farida, M. BOUMEDJANE Karim, Mme BRAHIM Marwa, M. FERREIRA Lino, M. HAN Bo, Mme HERSEMEULE Carmen, M. MEIGNEN Thierry, M. MIGNOT Didier, M. MILLARD Jean-Luc, M. RANQUET Jean-Philippe,
<u>AYANT DONNE POUVOIR A</u>	Mme VALLETON Martine, Mme MEYER Karine, M. BLANCHET Stéphane, M. TURBIAN Julien, M. VAZ Micaël, Mme LEFEVRE Bénédicte, Mme LEMARCHAND Brigitte, M. GUYON Olivier, M. MANGIN Anthony, M. CARRE Julien,
<u>ABSENTS</u>	Mme ARAB Dalila, M. ASENSI François, M. BAILLON Jean-François, Mme BENAMOUR Mériem, Mme BOUR Patricia, M. CHANTRELLE Laurent, M. CHAVAROC Grégory, M. CHERIGUENE Abdelouaheb, Mme COLLET Marie-Claude, M. DACHIVILLE Romain, Mme FAOUZI Hanane, M. GEFFROY Philippe, M. GESELL Quentin, M. JIAR Youssef, Mme KHATIM Karima, M. LAPORTE Pierre, M. MARAN Max, Mme MEKKI Chérifa, M. SAULIERE Gilles, Mme YERRO Georges- Marie.
<u>SECRETAIRE DE SEANCE</u>	M. MARQUES Paulo

**DELIBERATION N°09 – ENVIRONNEMENT – AVENANT N°2 A LA CONVENTION PORTANT SUR LA GESTION DES
AMENAGEMENTS ECOLOGIQUES ET PAYSAGERS DU VALLON DU SAUSSET**

Le conseil de territoire,

Après avoir entendu l'exposé de Mme Marwa BRAHIM,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.5219-5,

Vu le code de l'environnement, notamment les articles L.212-2 et L.566-11,

Vu le décret n°2015-526 du 12 mai 2015 relatif aux règles applicables aux ouvrages construits ou aménagés en vue de prévenir les inondations et aux règles de sûreté des ouvrages hydrauliques, dit « décret digues »,

Vu le décret 2015-1660 du 11 décembre 2015 fixant le périmètre du territoire de Paris Terres d'Envol, dont le siège est à Aulnay-sous-Bois,

Vu l'arrêté préfectoral du 8 septembre 2008, créant la zone d'aménagement concerté (ZAC) Sud Charles de Gaulle, aujourd'hui dénommée AéroliansParis,

Vu la délibération du conseil communautaire de la communauté d'agglomération Terres de France en date du 1^{er} décembre 2014 déclarant d'intérêt communautaire, l'aménagement paysager écologique et durable du Ru du Sausset

Vu la délibération du conseil communautaire de la communauté d'agglomération Terres de France en date du 30 novembre 2015, autorisant le Président à signer la convention de co-maitrise d'ouvrage entre la communauté d'agglomération Terres de France et Grand Paris Aménagement pour la réalisation des travaux d'aménagement du Vallon du Sausset,

Vu la délibération du conseil métropolitain du 8 décembre 2017 portant sur la compétence GEMAPI de la métropole du Grand Paris,

Accusé de réception en préfecture
093-200058097-20260216-09-16-02-2026-DE
Date de télétransmission : 26/02/2026
Date de réception préfecture : 26/02/2026

Vu l'arrêté préfectoral n°2019-2200 du 7 août 2019 autorisant Grand Paris Aménagement à réaliser deux zones de rétention paysagères, connexes à la ZAC « Sud Charles de Gaulle », dans le cadre de la première phase du projet d'aménagement de la vallée du Sausset sur la commune de Tremblay-en-France, dans le département de la Seine-Saint-Denis,

Vu la délibération n°133 du conseil de territoire du 9 décembre 2019 relative à l'approbation de l'avenant n°1 à la convention de co-maîtrise d'ouvrage portant sur la réalisation des travaux d'aménagement du Vallon du Sausset,

Vu l'arrêté préfectoral n°2024-0970 du 29 mars 2024 autorisant le projet d'aménagement et de renaturation de la vallée du ru du Sausset par la Métropole du Grand Paris,

Vu la convention portant sur l'attribution de la propriété et de la gestion des aménagements hydrauliques, écologiques et paysagers du Vallon du Sausset à Tremblay-en-France, entre Paris Terres d'Envol, la Métropole du Grand Paris et le conseil départemental de Seine-Saint-Denis,

Vu la convention de gestion du Vallon du Sausset entre Paris Terres d'Envol et le conseil départemental de Seine-Saint-Denis,

Vu la délibération n°148 en date du 16 décembre 2024 relative à l'approbation de l'avenant 1 à la convention de gestion du Vallon du Sausset entre Paris Terres d'Envol et le conseil départemental de Seine-Saint-Denis,

Vu le projet d'avenant n°2 à la convention de gestion du Vallon du Sausset entre Paris Terres d'Envol et le conseil départemental de Seine-Saint-Denis, tel que présenté en annexe,

Vu le budget de l'exercice en cours,

Considérant que l'EPT est propriétaire de la majorité du foncier du Vallon du Sausset (41,5 hectares), hormis l'assiette foncière de l'ouvrage de retenue transversal, qui sera vendue à la MGP.

Considérant que l'EPT deviendra gestionnaire des aménagements et ouvrages hydrauliques des zones de rétention pour le stockage des eaux pluviales exceptionnelles (hormis l'ouvrage de retenue central géré par la MGP).

Considérant que le bassin Sud a été remis en gestion par GPA à l'EPT à la fin décembre 2024 au lieu de septembre 2023, suite à la levée des réserves émises par l'EPT.

Considérant que la remise en gestion du bassin Nord prévue en juin 2025 est également retardée en raison du fonctionnement hydraulique du bassin, non conforme à l'arrêté préfectoral et que la date de remise en gestion n'est pas arrêtée.

Considérant que le coût estimatif de gestion par le département s'élève à 173 381 €TTC au maximum pour l'année 2026.

Après en avoir délibéré,

- **Approuve** l'avenant n°2 à la convention de gestion du Vallon du Sausset, tel que présenté en annexe,
- **Autorise** le Président signer ledit avenant ainsi que tous les documents y afférents.
- **Dit** que les crédits sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

ADOpte A L'UNANIMITE

(54 VOIX POUR, 5 NPPV : STEPHANE BLANCHET,
FRANK CANNAROZZO, AUDE LAGARDE, SEVERINE
MAROUN, MELISSA YOUSSEF)

Le Président
Bruno BESCHIZZA



**Le conseil du territoire
PARIS TERRES D'ENVOL**

Siège

Boulevard de l'Hôtel de ville 93600 Aulnay-sous-Bois
(Seine Saint-Denis)

REPUBLIQUE FRANCAISE

**REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE TERRITOIRE**

Nombre de membres en exercice : 79

Présents : 49

Excusés : 10

Absents : 20

REUNION DU 16 FEVRIER 2026

Le président certifie, sous sa responsabilité, le
caractère exécutoire du présent acte
(conformément à l'article L2131-1 du CGCT)
Affiché le :

L'an DEUX MILLE VINGT-SIX, le LUNDI SEIZE FEVRIER à VINGT HEURES, le conseil de territoire, dûment convoqué le
DIX FEVRIER DEUX MILLE VINGT-SIX, s'est réuni, à Aulnay-sous-Bois, Espace Antoine de Saint-Exupéry, 1 boulevard André
Citroën, sous la présidence de monsieur Bruno BESCHIZZA.

ETAIENT PRESENTS	Mme ABDELLAOUI Leïla, M. ATTIORI Olivier, Mme BELMOUDEN Fatima, M. BESCHIZZA Bruno, M. BLANCHET Stéphane, M. BORSALI Jean-Baptiste, M. CAHENZLI Denis, M. CANNAROZZO Frank, M. CARRE Julien, M. CHAUSSAT Jacques, Mme DE CARVALHO Virginie, Mme DELMONT- KOROPOULIS Annie, Mme DOSSOU Marie-Ange, Mme DUBOE Nicole, M. EL KOURADI Fouad, Mme ELSODY Arhella, Mme FILIPOVIC Biljana, M. GODARD Jacques, M. GUYON Olivier, Mme HAMMAMI Samia, Mme LAGARDE Aude, Mme LAGNEAU Muriel, Mme LANCHAS-VICENTE Karine, M. LASTAPIS Michel, Mme LEFEVRE Bénédicte, Mme LEMARCHAND Brigitte, Mme MABIRE- LOISON Myriam, M. MANGIN Anthony, Mme MAROUN Séverine, M. MARQUES Paulo, Mme MEGHRAOUI Gemmila, Mme MEYER Karine, Mme MISSOUR Sabrina, Mme MOREAU Chantal, M. MORIN Sébastien, M. MOULINNEUF Serge, Mme PERRON Christine, Mme PINHEIRO Amélie, M. PRUNIER Gerald, M. RAMADIER Alain, Mme ROLAND IRI BERRY Nelly, Mme SAGO Aïssa, M. SIBY Oussouf, M. TURBIAN Julien, Mme VALLETON Martine, M. VAZ Micaël, Mme VERTE Monique, Mme YOUSSEUF Mélissa, M. ZANGRILLI François.
EXCUSES	Mme ADLANI Farida, M. BOUMEDJANE Karim, Mme BRAIHIM Marwa, M. FERREIRA Lino, M. HAN Bo, Mme HERSEMEULE Carmen, M. MEIGNEN Thierry, M. MIGNOT Didier, M. MILLARD Jean-Luc, M. RANQUET Jean-Philippe,
AYANT DONNE POUVOIR A	Mme VALLETON Martine, Mme MEYER Karine, M. BLANCHET Stéphane, M. TURBIAN Julien, M. VAZ Micaël, Mme LEFEVRE Bénédicte, Mme LEMARCHAND Brigitte, M. GUYON Olivier, M. MANGIN Anthony, M. CARRE Julien,
ABSENTS	Mme ARAB Dalila, M. ASENSI François, M. BAILLON Jean-François, Mme BENAMOUR Mériem, Mme BOUR Patricia, M. CHANTRELLE Laurent, M. CHAVAROC Grégory, M. CHERIGUENE Abdelouaheb, Mme COLLET Marie-Claude, M. DACHIVILLE Romain, Mme FAOUZI Hanane, M. GEFFROY Philippe, M. GESELL Quentin, M. JIAR Youssef, Mme KHATIM Karima, M. LAPORTE Pierre, M. MARAN Max, Mme MEKKI Chérifa, M. SAULIERE Gilles, Mme YERRO Georges-Marie.
SECRETAIRE DE SEANCE	M. MARQUES Paulo

**DELIBERATION N°10 – MOBILITES – CONVENTION DE TRANSFERT DE MAITRISE D'OUVRAGE, DE L'EPT PARIS
TERRES D'ENVOL A LA SOCIETE DES GRANDS PROJETS, POUR LA REALISATION DES ETUDES ET TRAVAUX DE L'ECO-STATION
BUS DU POLE GARE D'AULNAY VAL FRANCILIA (LIGNE 16)**

Le conseil de territoire,

Après avoir entendu l'exposé de M. Frank CANNAROZZO,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5219-5 IV, L.5219-1 II,

Vu le code des transports,

Vu l'article L.2422-12 du code de la commande publique, modifié par ordonnance n°2019-52 du 3 juin 2019 pour
précision des conditions et les modalités de délégation de maîtrise d'ouvrage,

Vu la loi n°2010-597 du 3 juin 2010 sur la création du réseau du métro du Grand Paris Express et de la Société du
Grand Paris,

Vu pour la ligne 16, le plan général des travaux du dossier annexé au décret n°2014-1607 du 24 décembre 2014
déclarant d'utilité publique les travaux de réalisation de cette ligne,

Vu la délibération n°145 du conseil territorial de l'EPT Paris Terres d'Envol du 18 décembre 2017 portant sur la
définition de la compétence de l'EPT en matière de transport,

Vu la délibération n°139 du conseil de territoire du 13 décembre 2021 portant sur l'évolution de la compétence de l'EPT
en matière de transport, et notamment sa compétence en matière d'aménagement des pôles d'échanges multimodaux,

Vu l'intérêt général attaché à la continuité urbaine et architecturale entre la gare d'Aulnay Val Francilia et l'Eco-
station bus,

Vu le projet de transfert de maîtrise d'ouvrage ci-annexé,

Accusé de réception en préfecture
093-200058097-20260216-10-16-02-2026-DE
Date de télétransmission : 26/02/2026
Date de réception préfecture : 26/02/2026

Vu le budget de l'exercice en cours.

Considérant la compétence de l'EPT en matière d'aménagement des espaces publics autour des pôles d'échange du territoire.

Considérant les objectifs de requalification globale du pôle gare d'Aulnay Val Francilia et d'amélioration de l'intermodalité.

Considérant la volonté exprimée par l'EPT de faire réaliser l'Eco-Station Bus dans la continuité paysagère imaginée autour de la Gare d'Aulnay Val Francilia, le long du boulevard Marc Chagall et du boulevard Paul Cézanne.

Considérant qu'il est dans l'intérêt de l'EPT que la réalisation des travaux soit assurée par la SGP, afin de garantir une cohérence d'ensemble du secteur en matière d'aménagement.

Considérant qu'il convient d'autoriser la signature de la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage.

Après en avoir délibéré,

- **Approuve** la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage de l'EPT à la Société des Grands Projets, telle qu'annexée à la présente délibération.
- **Autorise** le président à signer ladite convention, ses avenants éventuels, ainsi que tout document, nécessaire à son exécution.
- **Dit** que les crédits sont inscrits au budget de l'exercice en cours.
- **Dit** que la présente délibération sera publiée au registre des actes administratifs et affichée au siège de l'EPT Paris Terres d'Envol, situé boulevard de l'Hôtel de Ville à Aulnay-sous-Bois. Une amplification de la présente délibération sera faite au préfet de la Seine-Saint-Denis.
- **Dit** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montreuil, domicilié 7 rue Catherine Puig, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le site internet www.telerecours.fr.

ADOpte A L'UNANIMITE

(58 VOIX POUR, 1 NPPV : SABRINA MISSOUR)

Le Président
Bruno BESCHIZZA

